

TOME



03

**ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION (OAP)**

3.1 Les OAP thématiques

**3.1.2 OAP Paysage
et Trame verte et bleue**

Modification n° 1

Approuvée le 06 juillet 2023



SOMMAIRE



FICHE 1 / LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVELOPPES URBAINES 05

INTRODUCTION / DÉFINITIONS

- 1.1 Angoulins 18
- 1.2 Aytré 20
- 1.3 Bourgneuf 22
- 1.4 Clavette 24
- 1.5 Châtelailon-Plage (la ville et Saint-Jean-des-Sables) 26
- 1.6 Châtelailon-Plage et Yves (Vieux Châtelailon et Les Boucholeurs) 28
- 1.7 Croix-Chapeau, La Jarrie et Salles-sur-Mer (le bourg de Croix-Chapeau) 30
- 1.8 Dompiere-sur-Mer 32
- 1.9 Esmendes 34
- 1.10 Lagord 36
- 1.11 La Jarrie 38
- 1.12 La Jarrie, Saint-Christophe, Saint-Médard-d'Aunis et Clavette (le bourg de La Jarrie) 40
- 1.13 La Rochelle 42
- 1.14 L'Houmeau 44
- 1.15 Marsilly 46
- 1.16 Montroy 48
- 1.17 Nieul-sur-Mer 50
- 1.18 Périgny 52
- 1.19 Périgny, Puitboreau et Dompiere-sur-Mer (Rompsey, Chagnotet et Beaulieu) 54
- 1.20 Puitboreau 56
- 1.21 Saint-Christophe 58
- 1.22 Saint-Médard-d'Aunis 60
- 1.23 Saint-Rogatien 62
- 1.24 Sainte-Soulle 64
- 1.25 Sainte-Soulle (Usseau et Raguenaud) 66
- 1.26 Saint-Vivien 68
- 1.27 Saint-Xandre 70
- 1.28 Salles-sur-Mer 72
- 1.29 Thairé 74
- 1.30 Vêrines (le bourg) 76
- 1.31 Vêrines (Loiré) 78
- 1.32 Yves (le bourg) 80
- 1.33 Yves (Voutron et Le Marouillet) 82

FICHE 2 / LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION 85

FICHE 3 / L'INTÉGRATION ET LA VALORISATION PAYSAGÈRE DU BÂTI 89

- 3.1 Comment bien intégrer une lisière urbaine ? 90
- 3.2 Comment bien aménager une entrée de ville ? 94
- 3.3 L'intégration paysagère des zones d'activités 98
- 3.4 Revitaliser les zones conchylicoles 100

FICHE 4 / AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES 105

- 4.1 Les paysages sensibles à préserver 106
- 4.2 Les points de vue remarquables à maintenir 109
- 4.3 Les éléments repères à valoriser 111

FICHE 5 / METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE 113

- 5.1 Les entrées sur le territoire 114
- 5.2 Les traversées importantes à révéler en milieu rural 116
- 5.3 Les ruisseaux, les canaux, les fossés en milieu urbain 117

FICHE 6 / LA VÉGÉTATION 119

- 6.1 Planter un arbre dans les règles de l'art 120
- 6.2 Les arbres en ville ou comment assurer leur pérennité 122
- 6.3 Quelle haie pour quel effet ? 124
- 6.4 Les plantes grimpances en ville 126
- 6.5 Les plantations sur dalle (parkings souterrains -toitures) 127
- 6.6 L'entretien de la végétation (arbres, arbres têtard, haies bocagères) 129
- 6.7 Les palettes végétales des projets : en paysage de plaines, de marais, littoral, hors cœurs urbains 132
- 6.8 Les plantes exotiques envahissantes 134

FICHE 7 / PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES 137

- 7.1 Assurer la préservation des réservoirs de biodiversité 139
- 7.2 Assurer le maintien et la fonctionnalité des corridors écologiques 143

FICHE 8 / PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE 147

- 8.1 Optimiser les espaces végétalisés pour augmenter la capacité d'accueil de la biodiversité 148
- 8.2 Créer des zones refuge pour la petite faune et permettre les échanges 154
- 8.3 Préserver les espèces sensibles de la pollution lumineuse 159

FICHE 9 / INTÉGRER LA PROTECTION DES ARBRES LORS D'UN CHANTIER 161

FICHE 1 La maîtrise paysagère urbaines des enveloppes

INTRODUCTION / DÉFINITIONS

Dans la légende des cartographies présentant « l'évolution de l'enveloppe urbaine à envisager d'un point de vue paysager », plusieurs termes récurrents nécessitent une explication.

La feuille  renvoie aux fiches 6 et 7 de l'OAP Paysage et Trame verte et bleue.

LISIÈRE URBAINE

Définition

Une lisière urbaine symbolise la zone de contact entre les limites de l'urbanisation à un instant T et les espaces naturels ou agricoles. Elle concerne tout type d'urbanisation : les quartiers d'habitations, les zones d'activités, les zones commerciales...

C'est l'image de la ville, du bourg, du village qui est donnée à voir depuis l'extérieur des enveloppes urbaines.

Cette lisière peut être relativement pérenne, voire définitive, du fait de contraintes qui limitent l'urbanisation (hydrographie, relief, protection écologique...). Elle est parfois aussi temporaire, en constante évolution. Mais elle peut également être « préméditée », pensée en amont.

Constat

Si certaines lisières urbaines présentent des qualités certaines grâce à un contexte paysager et environnemental favorable, d'autres révèlent des problématiques d'insertion plus complexes. La perception de l'entité urbaine (existante ou pro-

jetée, depuis l'espace agro-naturel est rarement prise en compte dans les projets d'aménagement.

Enjeu

Il est souhaitable aujourd'hui de porter un nouveau regard, en repositionnant les espaces naturels et agricoles au cœur des réflexions urbaines : amélioration du cadre de vie des citadins par la mise en valeur des paysages et de la biodiversité, préservation des ressources agricoles et développement de l'agriculture de proximité, gestion de l'eau, confort climatique...

Objectif

L'objectif est d'amener les porteurs de projet, quels qu'ils soient, à accorder une attention particulière à la problématique des lisières urbaines. Désormais, tout projet au contact de ces lisières (extension urbaine, projet individuel bâti, modification de clôture, restauration d'ensemble de la frange...) doit s'inscrire dans son contexte paysager et prendre la mesure de son impact futur sur son environnement agro-naturel.

LES DIFFÉRENTES FAMILLES DE LISIÈRES

Les lisières végétales

C'est l'élément végétal qui compose principalement ces lisières : une haie, un alignement d'arbres, un boisement..., contre lequel s'appuie l'entité urbaine.

Lisières végétales anciennes

La végétation est présente depuis longtemps, en lien avec la trame agro-naturelle. C'est une végétation

locale, souvent diversifiée.

Le nouveau quartier, la maison ou l'équipement vient s'implanter à l'intérieur de la trame végétale existante, profitant ainsi d'une intégration optimale immédiate. Le rôle du végétal n'est pas de camoufler entièrement les constructions : il vient filtrer les vues, accompagner le bâti, offrir une lisière harmonieuse.



FICHE 1 Introduction / Définitions

FICHE 1
LA MAINTIENNE PAYSAGÈRE
DES ENVELOPPES
URBAINES

FICHE 2
LA NATURE AUX PORTES
DU CŒUR URBAIN
DE L'AGGLOMÉRATION

FICHE 3
L'INTÉGRATION
DU CŒUR URBAIN
PAYSAGÈRE DU BÂTI
ET LA VALORISATION

FICHE 4
AMÉLIORER LA LECTURE
DES PAYSAGES

FICHE 5
MÉTIER EN SCÈNE
LE RÉSEAU
HYDROGRAPHIQUE

FICHE 6
LA VÉGÉTATION

FICHE 7
PRÉSERVER
LES CONTINUITÉS
ÉCOLOGIQUES MAJEURES

FICHE 8
PRÉSERVER ET
DÉVELOPPER L'ARMATURE
VERTE URBAINE

Lisières végétales récentes

Les plantations ont été créées pour accompagner une nouvelle entité bâtie. Les essences végétales utilisées sont majoritairement locales, mêlant caduques et persistants.

L'épaisseur de la lisière est variable, allant de la simple haie à un cordon boisé, voire à des espaces publics paysagers accueillant un chemin piéton.



Les lisières circulées

La lisière est longée par une voie de circulation (chemin agricole, piéton, piste cyclable, rue...) qui est accompagnée de végétation locale (pré-existante ou plantée), d'acrotissements enherbés, d'un fossé..., d'un côté ou de l'autre de la voie.



La prise en compte des visions proche et lointaine est ici importante puisque la visibilité est maximale.

Les lisières construites

La lisière est marquée par la présence du bâti en limite directe avec l'espace agro-naturel : un pignon, une façade avec ou sans ouvertures, un mur. La réussite de cette lisière « franche » tient aux volumes des bâtis (variation des hauteurs, plusieurs modules), à la qualité

des matériaux (pierre calcaire, enduit de couleur claire) et au traitement des pieds de mur (plantations basses, bande enherbée). L'éventuelle végétation arborée qui débasse des murs des jardins constitue un atout à l'intégration paysagère de ces éléments bâtis.



Les lisières topographiques

Le relief facilite sur certaines lisières l'intégration du bâti, si toutefois ce dernier conserve une implantation et une hauteur adaptées à la topographie.



Le bâti en contrebas d'une vue peut ainsi se dissimuler dans la pente, permettant des vues au-delà de la lisière elle-même.

POURQUOI UNE LISIÈRE EST CONSIDÉRÉE COMME DÉGRADÉE ?

Les matériaux utilisés pour les clôtures sont non qualitatifs et dégradent l'aspect de la lisière : parpaings non enduits, couleur des enduits non adaptée, baches plastiques installées sur les grillages, clôtures hétérogènes multiples... Chaque propriétaire, dont la parcelle est située en lisière, doit être amené à réfléchir autrement au traitement de ses limites : l'impact de son aménagement privé sur le paysage environnant est important.



Le quartier nie son environnement en lui tournant le dos : vue sur des pignons, murs aveugles, limites opaques... Les nouveaux quartiers doivent pouvoir se réapproprier ces lisières, en se tournant vers le paysage et non en s'y confrontant. Ceci devient possible avec



des clôtures plus « souples », plus « légères », tout en garantissant une certaine intimité par un traitement d'ensemble de la lisière adapté au contexte, et avec une implantation du bâti plus harmonieuse.

FICHE 1 Introduction / Définitions

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILLOPPÉS URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION ET LA VALORISATION PAYSAGÈRE DU BÂTI	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
---	---	---	---	---	--------------------------	---	---

Chaque fond de parcelle est géré individuellement, offrant une vision morcelée et hétérogène de la lisière. Aucune transition n'est proposée entre les constructions et le milieu agro-naturel. La lisière ne peut pas se résumer à une banquette enherbée et elle doit être considérée comme un ensemble et non comme l'addition de parcelles individuelles.



Aucun dispositif d'intégration n'est aménagé d'un côté ou de l'autre de la rue que les constructions viennent border. Il y a un travail à mener sur la rue elle-même lacotements, trottoirs), et un aménagement « rassembleur » à créer.



Les essences végétales plantées en limite ne sont pas en adéquation avec le paysage environnant : végétation exogène souvent constituée de haies de conifères ou de laurier palme. En limite avec l'espace agro-naturel, ce sont les essences locales qui doivent être privilégiées pour former une transition adaptée.



La visibilité sur la lisière est très grande, due à une position dubitative en point haut de relief, ou sur une ligne de crête. Il n'y a pas de traitement adapté à cette vision lointaine qui doit pourtant être prise en compte.



LES QUALITÉS D'ENTRÉES DE VILLE

Une entrée de ville est dite de qualité quand :

- les éléments identitaires du territoire rural sont conservés : accotements enherbés, fossés, arbres, haies... ;
- l'aménagement de la voirie marque une transition entre la route de campagne et la rue ;
- une végétation locale accompagne l'arrivée sur la ville, le bourg, le village ;
- le passage au-dessus d'un cours d'eau est révélé telle une porte d'entrée ;
- la lecture de l'entrée est facile car marquée clairement : aménagement cohérent du sol, des accotements et des lisières qui annonce l'arrivée dans l'entité urbaine.



Une entrée de ville est dite dégradée quand :

- la première vision de l'entité bâtie est négative : matériaux non qualitatifs, multiplicité des traitements de sols (nombreux revêtements différents), espaces busés et non busés, essences végétales exogènes, transition inexistante avec le milieu agro-naturel (Cf. notion de lisière urbaine) ;
- le bourg a tendance à s'étendre le long des routes, sans continuité entre les parcelles bâties, d'où une vision très lâche de l'entrée, qu'on ne sait plus situer précisément ;
- les aménagements sont désuets, donnant un sentiment d'ancienneté, d'abandon, de non dynamisme ;
- les petits équipements, mobiliers, signalétiques et publicités se multiplient, brouillant la vision d'entrée (effet patchwork).



FICHE 1 Introduction / Définitions

FICHE 1
LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE
DES ENVELOPPES
URBAINES

FICHE 2
LA NATURE AUX PORTES
DU CŒUR URBAIN
DE L'AGGLOMÉRATION

FICHE 3
L'INTÉGRATION
DU CŒUR URBAIN
ET LA VALORISATION
PAYSAGÈRE DU BÂTI

FICHE 4
AMÉLIORER LA LECTURE
DES PAYSAGES

FICHE 5
METTRE EN SCÈNE
LE RÉSEAU
HYDROGRAPHIQUE

FICHE 6
LA VÉGÉTATION

FICHE 7
PRÉSERVER
LES CONTINUITÉS
ÉCOLOGIQUES MAJEURES

FICHE 8
PRÉSERVER ET
DÉVELOPPER L'ARMATURE
VERTE URBAINE

Enjeu

Une entrée de ville doit permettre d'identifier l'arrivée dans une entité urbaine, mais aussi de révéler un certain dynamisme local et un attachement à la qualité du cadre de vie.

Objectif

Le bon traitement des entrées doit permettre à chaque commune d'être identifiée dans sa diversité et son originalité, sans tomber dans l'anecdote ou le symbolique.

Les aménagements de ces entrées doivent être en relation avec leur contexte paysager, avec l'importance de leur fréquentation, avec le caractère urbain des unes et le caractère plus intime et rural des autres.

ENTRÉE DE VILLE

Définition

L'entrée est l'image de la commune donnée à voir à l'automobiliste, au piéton ou au cycliste. Elle doit permettre d'identifier l'arrivée dans une entité urbaine (peu importe sa taille). C'est une porte imaginaire plus ou moins secrète : l'entrée peut se découvrir au dernier moment, ou être visible de loin.

La notion d'entrée de ville est intimement liée à celle de lisière urbaine.

Constat

Si certaines entrées sont aujourd'hui de grande qualité et parfaitement lisibles, une grande majorité souffre d'une banalisation de traitement, voire d'un aspect dégradé, mettant à mal l'image de la commune.

LES DIFFÉRENTES FAMILLES D'ENTRÉES DE VILLE

Les entrées du cœur urbain

Le cœur urbain regroupe les communes de La Rochelle, Lagord, Puilboreau, Périgny et Aytré (Cf. Partie 3.2). Ces entrées sont très fréquentées et très urbaines, constituant le passage du paysage agro-naturel au paysage urbain dense. Les entrées de la ville de La Rochelle sont quant à elles majoritairement incluses dans le tissu urbain.

Les aménagements peuvent faire appel à des mobiliers, des revêtements, des matériaux bien spécifiques : l'urbanité est à affirmer.

Les entrées urbaines

Ce sont les entrées dans les villes et bourgs qui s'effectuent par les routes départementales (hors cœur



urbain). Elles sont également très fréquentées par les automobilistes.

Le lien entre l'urbain et le paysage agro-naturel reste ici important et doit s'exprimer dans le traitement de l'entrée : lien avec la plaine, les marais, les vallées boisées...

Les entrées rurales

Ce sont les entrées dans les villes et bourgs qui s'effectuent par les voies secondaires et les chemins. D'écritelle plus intimiste, le lien au paysage environnant est omniprésent et même évident.

Cette famille n'est pas développée dans le cadre des fiches 1 par commune.

Une entrée de ville est dite sans qualité particulière quand :

- l'image renvoyée est « banale », sans mise en valeur particulière des caractéristiques propres à l'entité urbaine ;
- l'absence de traitement de l'entrée en elle-même fait qu'on l'oublie, qu'on ne la perçoit pas ;
- l'impact négatif n'est cependant pas trop important.



PRINCIPE DE CARACTÉRISATION DES ENTRÉES DE VILLE DANS LE CADRE DES FICHES 1 PAR COMMUNE

Trois actions caractérisent les entrées de ville :



« à conforter »

C'est une entrée de ville de **qualité** qui mérite d'être maintenue en l'état, en veillant à la préservation des éléments identitaires du paysage qui la composent (végétation, fossé). Des améliorations sont toujours possibles (travail sur les revêtements de sols, accompagnement des lisières urbaines qui bordent l'entrée), mais l'essence même de



« à révéler »

C'est une entrée de ville **dégradée ou sans qualité particulière** qu'il est souhaitable d'améliorer, de requalifier, de recomposer d'affirmer, pour offrir une image positive à l'entité urbaine.



« à anticiper »

C'est une entrée de ville qui a vocation à être déplacée ou créée, dans le cadre d'un projet d'extension urbaine, ou pour s'appuyer sur un élément paysager fort identitaire (traverse d'un cours d'eau, arbre isolé...)

l'entrée est en place.

FICHE 1 Introduction / Définitions

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILUPPÉS URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION ET LA VALORISATION PAYSAGÈRE DU BÂTI	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
--	---	---	---	---	--------------------------	---	---

AXES ROUTIERS À ENJEUX URBAINS

Ce sont les axes principaux de l'agglomération, les plus fréquentés : RN11, RN137 et RN237 (rocadel, RD137, RD108, RD 104). Ils pénètrent dans les entités urbaines et forment des entrées importantes sur un linéaire conséquent, notamment en entrée du cœur urbain. Ils offrent des perceptions visuelles fortes sur les lisières urbaines qu'ils longent.

Dans le cadre des fiches 1 par commune, **certaines portions de ces axes font l'objet d'actions caractérisées :**



- « **entrée du cœur urbain qui doit rester de grande qualité** » : c'est une entrée de qualité qui mérite d'être maintenue en l'état, en veillant à la préservation des éléments identitaires qui la composent ;

- « **entrée du cœur urbain à reconsidérer dans son intégralité vue son importance** » : c'est une entrée principale, composée de points positifs et négatifs. Les aménagements futurs doivent prendre en compte l'ensemble du linéaire, des deux côtés de la voie ;



- « **lisière de route devant faire l'objet d'une requalification prioritaire** » : l'état fortement dégradé des abords de la voie combiné au statut important de l'entrée rendent prioritaires les aménagements de ces lisières. Lorsqu'un projet individuel ou d'ensemble est prévu, il devra prendre en compte cet enjeu capital (clôtures, plantations, implantations du bâti envisagées...). Dans l'idéal le projet sera porté par la collectivité pour une unité d'ensemble ;

- « **lisière de route peu qualitative ou dégradée devant faire l'objet d'une requalification** » : ce sont de petits linéaires discontinus le long de la voie qui mériteraient d'être réaménagés pour assurer une continuité de qualité de la lisière.

1.1 / COMMUNE D'ANGOULINS LE BOURG

Entités paysagères concernées :

- Les marais doux desséchés.
- Les marais maritimes.
- La plaine urbaine.
- La plaine ouverte.
- Les falaises.
- Les baies.

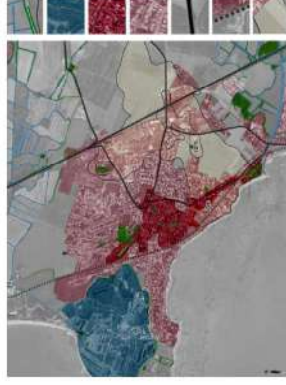


Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

Le bourg d'Angoulins s'inscrit entre terre et mer : à la fois implanté en point haut sous forme de village groupé au contact de la plaine agricole, mais aussi en lien direct avec les marais maritimes à l'Ouest, anciens marais

salants de la pointe du Chay. Les marais doux desséchés forment quant à eux un écran à la commune au Nord et au Sud. La RD137 à l'Est coupe le lien du bourg à la plaine et forme une limite urbaine « imposée ».



Réseau hydrographique et végétal existant.

Marais maritime.

Emprise approximative du bâti dans les années 1950.

Enveloppe urbaine actuelle.

Routes départementales.

Voie ferrée.

Zone comprenant les altitudes les plus hautes : coteaux importants.

OBJECTIFS

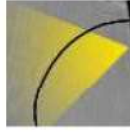
1. Respecter les principes de la loi Littoral.
2. Requalifier l'ensemble de l'entrée de l'agglomération rochelaise par la RD137, en marquant l'urbanisation d'Angoulins côté Ouest, en stoppant le miage côté Est, en envisageant de supprimer certains éléments dégradés, en développant une lisière urbaine de haute qualité sur les limites actuelles d'Angoulins.
3. Réfléchir finement à l'urbanisation au Sud-Est, « OAP spatialisée Les Cinq Quartiers », qui permettrait d'équilibrer le bourg autour de son centre, et dont l'impact paysager serait minime au regard de la loi Littoral.
4. Envisager à terme une progression du bourg en direction du Nord, de manière raisonnée vu la proximité des marais, en engageant un travail important sur les dispositifs d'intégration paysagère des lisières urbaines futures en tant que limites définitives.
5. Révéler le passage d'Angoulins à Saint-Jean-des-Sables/Châtellain-plage.
6. Stopper le miage bâti à l'Ouest en direction de la Pointe du Chay.

FICHE 1 Angoulins

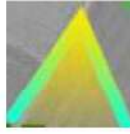
FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVELOPPES URBAINES

Depuis une route ou un chemin, depuis un point haut qui ouvre les perspectives, ces vues sont plus ou moins lointaines mais ont pour point commun qu'elles donnent à voir la ville et ses abords.

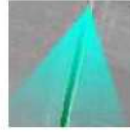
Dans le cadre des fiches 1 par commune, les vues sélectionnées doivent être prises en compte lors des projets d'extension urbaine et de requalification des lisières urbaines cédérées. Tout projet susceptible d'impacter ces vues doit donc pouvoir justifier de son intégration dans le paysage, par un travail spécifique sur les plantations et sur les hauteurs, volumes, couleurs et implantations des bâtiments.



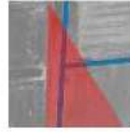
Vue intéressante sur la ville



Vue intéressante sur la ville
ET visibilité avec le littoral



Covisibilité avec le littoral :
vue sur le littoral depuis l'entité
urbaine

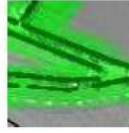


Vue sur un élément repère de
l'entité urbaine, classé monu-
ment historique

PATRIMOINE VÉGÉTAL EXISTANT

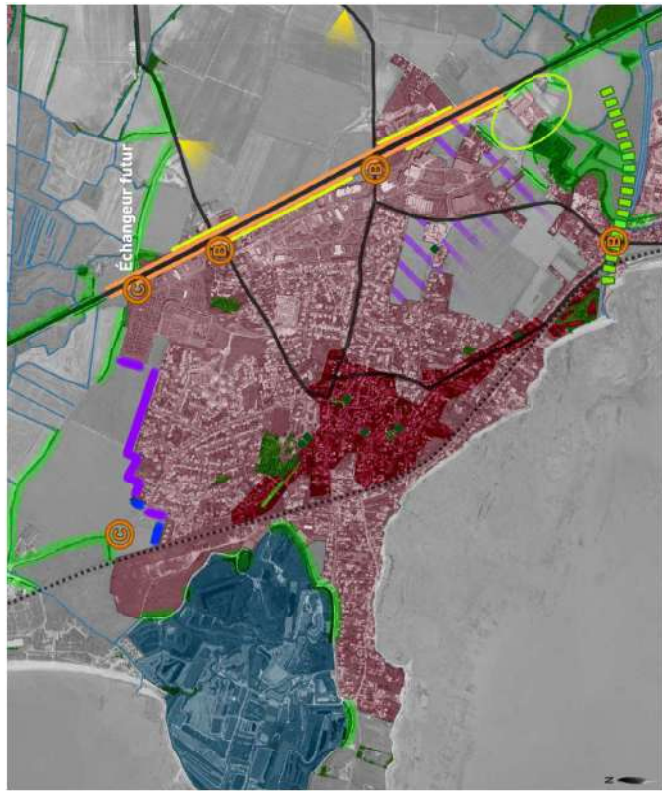
L'ensemble des haies, alignements d'arbres et arbres isolés a été recensé sur le territoire. Si leurs qualités peuvent différer (végétation remarquable, ou mal entretenue, voire parfois vieillissante), ces éléments végétaux gardent un intérêt majeur. Autour des entités urbaines, ils forment

des enveloppes végétales plus ou moins denses, des premiers plans arborés filtrant les vues. Ils participent à la qualité des lisières urbaines et des entrées de ville, et connectent l'urbanisation à son environnement rural.



Les arbres isolés, patrimoine fragile du territoire, méritent d'être maintenus et tout aménagement à proximité doit prendre en compte leur système racinaire pour permettre leur pérennité. Les haies et alignements d'arbres méritent également d'être maintenus tout en laissant la possibilité de créer des percées au travers, pour l'accès justifié à une parcelle enclavée, ou pour valoriser une perception visuelle.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



- Lisière de qualité à préserver.
Lisière urbaine considérée comme évolutive mais très sensible.
- Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine considérée comme évolutive.
- Espace dont les pourtours (habitat et activités) sont aujourd'hui peu qualitatifs et dont l'urbanisation partielle permettrait une requalification globale (cf. OAP spatialisée Les Cinq Quartiers).
- Entrées de ville principales actuelles à conforter (AI, à révéler (BI), ou à anticiper (CI).
- Entrée du cœur urbain [RD137] à reconsidérer dans son intégralité vue son importance.

- Lisières de la RD137 devant faire l'objet d'une requalification prioritaire : vitrine commerciale dégradée, mitage d'activités côté Est peu qualitatif, abords de la voie donnant un sentiment de délaisées.
- Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.
- Fine coupure d'urbanisation marquée par le Panzay, qui symbolise le passage de Châtelain-Plage à Angoulins : bords du cours d'eau et traversées à valoriser. Le cours d'eau ayant un rôle corridor le maintien de cette coupure revêt également d'un intérêt écologique.
- Zone de maraichage à préserver / à accompagner dans son développement.
- Vues importantes sur la zone d'activités à prendre en compte pour la requalification de la lisière commerciale.

FICHE 1
LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVELOPPES URBAINES

FICHE 2
LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN
DE L'AGGLOMÉRATION

FICHE 3
L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION

FICHE 4
AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES

FICHE 5
METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

FICHE 6
LA VÉGÉTATION

FICHE 7
PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES

FICHE 8
PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE

1.2 / COMMUNE D'AYTRÉ
LA VILLE

Entités paysagères concernées :

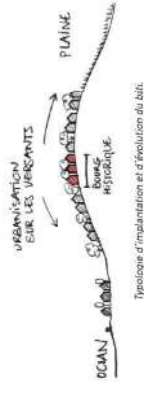
- Les marais doux desséchés.
- Les marais maritimes.
- La plaine urbaine.
- La plaine ouverte.
- Les falaises.
- Les baies.



Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

La ville d'Aytré s'inscrit entre terre et mer. Implantée historiquement en point haut à l'abri d'une ligne de crête située au Nord-Est, il est plus difficile aujourd'hui de percevoir cette implantation, tant l'urbanisation s'est développée, vers la plaine et vers le littoral. La ville joue désormais le rôle de porte d'entrée de l'agglomération rochelaise, avec une continuité urbaine jusqu'à La Rochelle.



Typologie d'implantation et d'évolution du bâti.



- Réseau hydrographique et végétal existant.
- Marais maritime.
- Emprise approximative du bâti dans les années 1950.
- Enveloppe urbaine actuelle.
- Routes nationale et départementales.
- Voie ferrée.
- Zone comprenant les altitudes les plus hautes :
covoisibilités importantes.

OBJECTIFS

1. Respecter les principes de la loi Littoral.
2. Réfléchir finement sur l'urbanisation en direction du littoral au Sud-Ouest, ce qui permettrait une requalification des franges urbaines actuelles dégradées, en prenant en compte les covoisibilités avec l'océan et la Pointe du Chay.
3. Considérer la voie ferrée comme limite à l'urbanisation future.
4. Envisager une progression de la ville en direction du Nord de manière raisonnée vu la situation en point haut (covoisibilités importantes), en engageant un travail important sur les dispositifs d'intégration paysagère des lisières urbaines futures, et en réfléchissant aux interconnexions écologiques, paysagères et liaisons jouées entre cette future urbanisation, le marais de Tasdon, la vallée de la Moulinette et les quartiers voisins de La Rochelle.
5. Préserver la coupure urbaine avec Véraize.
6. Requalifier / valoriser la zone ostréicole de Godechaud.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



	Lisière de qualité à préserver. Lisière urbaine à ne pas franchir.		Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.
	Lisière de qualité à préserver. Lisière urbaine considérée comme évolutive.		Tracé approximatif du futur boulevard des Cottées-Maitres reliant la rocade à l'Avenue Jean Moulin.
	Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine à ne pas franchir.		Coupure verte d'agglomération à conserver et valoriser, pour sa qualité visuelle (percée depuis Périgny vers La Rochelle), pour sa respiration intercommunale (entre Aytré et La Rochelle), pour la préservation du cadre environnemental (abords du marais de Tasdon / vallée de la Moulinette), pour la lecture paysagère de l'agglomération rochelaise (plaine urbaine interstitielle). Cf. Partie 2.
	Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine considérée comme évolutive.		Zone ostréicole très fréquentée (sentier littoral), très impactée par la tempête Xynthia et qui souffre aujourd'hui d'une image d'abandon / de délaissé : secteur à valoriser, entre ville et océan.
	Grande « dent creuse » entre la ville et la voie ferrée, dont les pourtours sont aujourd'hui peu qualitatifs et dont l'urbanisation permettrait une requalification globale, sachant que la proximité du littoral reste une donnée sensible à prendre en compte impérativement : covisibilités Plage d'Aytré/Pointe du Chay.		Voie ferrée dont la coupure physique pourrait servir de zone d'arrêt à l'urbanisation et dont les cailloux et bandes enherbées enrichies peuvent favoriser un corridor d'espèces (reptiles et insectes dans la matrice artificialisée).
	Entrées de ville principales actuelles à conforter (A) ou à révéler (B).		Perceptions visuelles à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines et pour la requalification des franges urbaines dégradées.
	Entrée du cœur urbain [Avenue du Général de Gaulle qui doit rester de grande qualité, en lien avec la traversée du marais,		
	Lisières de la rocade (RN137) peu qualitatives ou dégradées devant faire l'objet d'une requalification.		

1.3 / COMMUNE DE BOURGNEUF
LE BOURG

Entités paysagères concernées :

- La plaine des crêtes.
- La plaine ouverte.



Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

Développé sous forme de village-rue le long de 3 axes Nord-Sud, Bourgneuf est implanté en plaine, à l'abri d'une ligne de crête située à l'Est du bourg. Depuis les années 1950, l'urbanisation s'effectue principalement vers l'Est et donc les points hauts, ainsi que le long des axes routiers principaux, la RD107 au Nord et la RD110E au Sud (mitage bâti qui a tencance à relier Bourgneuf et Montroy). Récemment, les opérations se réalisent à l'Ouest du bourg, au-delà d'une limite ancienne de qualité. La plupart des lisières urbaines sont aujourd'hui confrontées à des difficultés d'intégration paysagère, dans un paysage où les haies sont peu présentes, à l'exception des bords de routes.



- Réseau hydrographique et végétal existant.
- Emprise approximative du bâti dans les années 1950.
- Enveloppe urbaine actuelle.
- Routes départementales.
- Zone comprenant les altitudes les plus hautes : covisibilités importantes.
- Élément repère : le clocher de l'église Sainte-Catherine.

OBJECTIFS

- Réfléchir à une progression du bourg en direction de l'Est vers les points hauts, de manière raisonnée, tout en engageant un travail sur les dispositifs d'intégration paysagère des lisières urbaines existantes et à venir.
- Réfléchir finement sur l'urbanisation en direction de l'Ouest, qui permettrait d'équilibrer le bourg autour de son centre, mais où l'aménagement de la lisière urbaine est sensible, pour les covisibilités campagne/clocher/lisière, et pour la lecture de la silhouette urbaine.
- Conservier une coupure d'urbanisation entre Bourgneuf et Montroy.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine à ne pas franchir.

Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine considérée comme évolutive mais très sensible.

Entrées de ville principales actuelles à conforter (A), à révéler (B), ou à anticiper (C).

Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.

Corridor écologique à restaurer (plantation de haies pour créer une liaison entre le bois de Cheusse et celui de Chevillon).

Coupe d'urbanisation à révéler / renforcer : mitage bâti entre les deux bourgs de Bourgneuf et Montry qui rend difficile la lecture paysagère de cet espace et qui banalise le passage d'une commune à une autre : pas de continuité urbaine souhaitée.
Réseau de haies et de fossés de qualité à préserver, intégration voir camouflée des parcelles bâties aujourd'hui non qualitatifs à envisager, pour limiter leur impact.

Vues importantes sur le bourg et ses lisières urbaines. Grandes perceptions visuelles à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines et pour la requalification des franges urbaines dégradées.

Covisibilités à préserver vers le clocher de l'église Sainte-Catherine : prise en compte dans les projets d'aménagements urbains et dans le traitement des lisières urbaines.

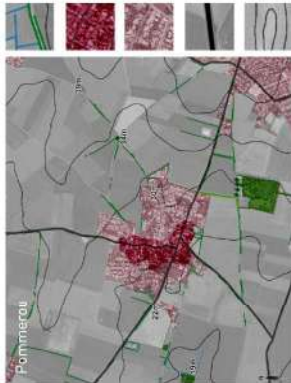
1.4 / COMMUNE DE CLAVETTE
LE BOURG



CONSTAT

Clavette s'est implantée en plaine sous forme de village compact, à proximité d'une ligne de crête située à l'Est selon un axe Nord/Sud. Aujourd'hui la commune se développe plutôt selon un axe Est/Ouest, le long de la RD108. Du mitage bâti le long de cet axe a tendance à banaliser la coupure urbaine entre La Jarrie et Clavette. Le réseau de haies, dans ce contexte de plaine, est peu important, d'où une difficulté d'intégration des nouvelles lisières urbaines. Des plantations récentes au Nord-Est ont été réalisées, bons exemples d'anticipation d'urbanisation à développer. Le rapprochement

n'est pas souhaitable, tout comme celui avec le Treuil Chartier dont le caractère patrimonial tient en partie à son environnement paysager.

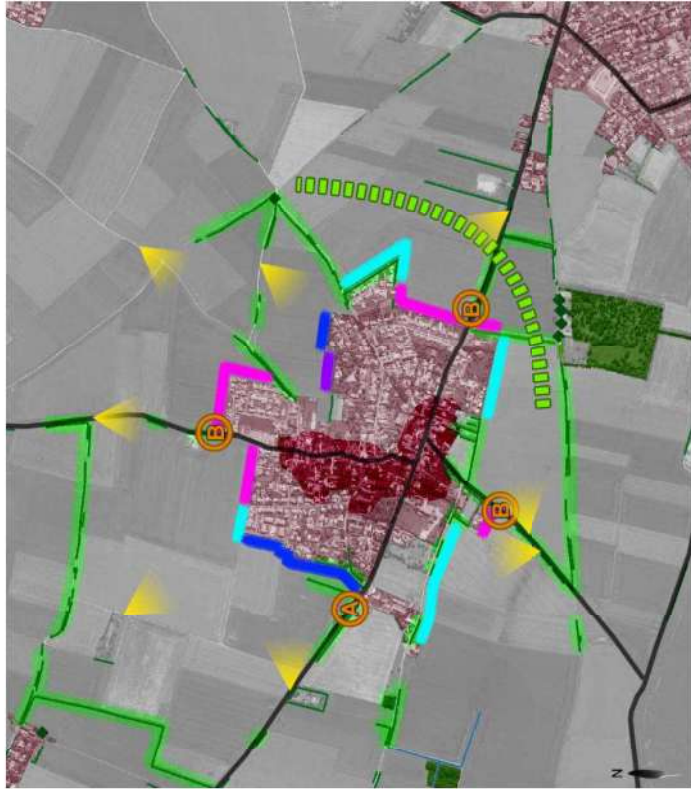


- Réseau hydrographique et végétal existant.
- Emprise approximative du bâti dans les années 1950.
- Enveloppe urbaine actuelle.
- Routes départementales.
- Courbes de niveau montrant l'implantation du bâti par rapport au relief.

OBJECTIFS

1. Maintien de l'identité du bourg par la limitation de ses extensions et la conservation de son caractère compact : stopper le développement urbain vers l'Est et le Sud, tout en engageant un travail sur les dispositifs d'intégration paysagère des lisières urbaines existantes.
2. Réfléchir finement sur l'urbanisation en direction de l'Ouest, qui permettrait d'équilibrer le bourg autour de son centre, en s'appuyant sur la trame arborée existante en la densifiant, comme pour le village de Pommeroy.
3. Conserver/renforcer la coupure d'urbanisation entre Clavette et La Jarrie, en préservant notamment le Treuil Chartier et en remaillant la trame verte et bleue en place.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



- Lisière de qualité à préserver.
Lisière urbaine considérée comme évolutive mais très sensible.
- Lisière de qualité à préserver.
Lisière urbaine à ne pas franchir.
- Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine à ne pas franchir.
- Lisières dégradées devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine considérée comme évolutive mais très sensible.
- Entrées de ville principales actuelles à conforter (A), à révéler (B).

- Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.
- Coupure d'urbanisation et corridor écologique associé aux milieux ouverts à révéler / renforcer : - mitage bâti entre les deux bourgs de Clavette et La Jarrie qui rend difficile la lecture paysagère de cet espace et qui banalise le passage d'une commune à une autre : pas de continuité urbaine souhaitée, - préservation du cadre paysager de Treuil-Chartier.
- Vues importantes sur le bourg et ses lisières urbaines. Grandes perceptions visuelles à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines et pour la requalification des franges urbaines dégradées.

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVELOPPES URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION DE LA VÉGÉTATION	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
--	---	---	---	---	--------------------------	---	---

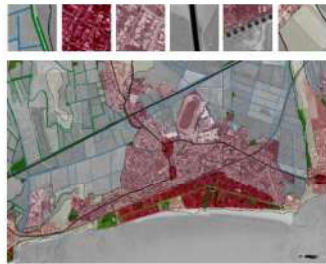
FICHE 1 Châtaillon-Plage

1.5 / COMMUNE DE CHÂTEAILLON-PLAGE
LA VILLE DE CHÂTEAILLON-PLAGE
ET SAINT-JEAN-DES-SABLES



CONSTAT

La ville de Châtaillon-Plage, station balnéaire qui s'est implantée en lien avec la plage de sable à la fin du XIX^{ème} siècle sous forme de lotissements, s'est progressivement étendue le long de la côte et vers l'intérieur des terres, en direction des marais doux desséchés, rejoignant l'accès à la RD137. Cet écran « nature » formé par les marais constitue aujourd'hui la limite d'évolution de la ville. La ville semble « prise en étau » entre l'océan, la voie ferrée, les marais et la RD137. Ainsi entrecoupée, la ville doit se réinventer pour conserver un environnement de qualité dans le cadre d'un développement limité et compatible avec la loi Littoral.

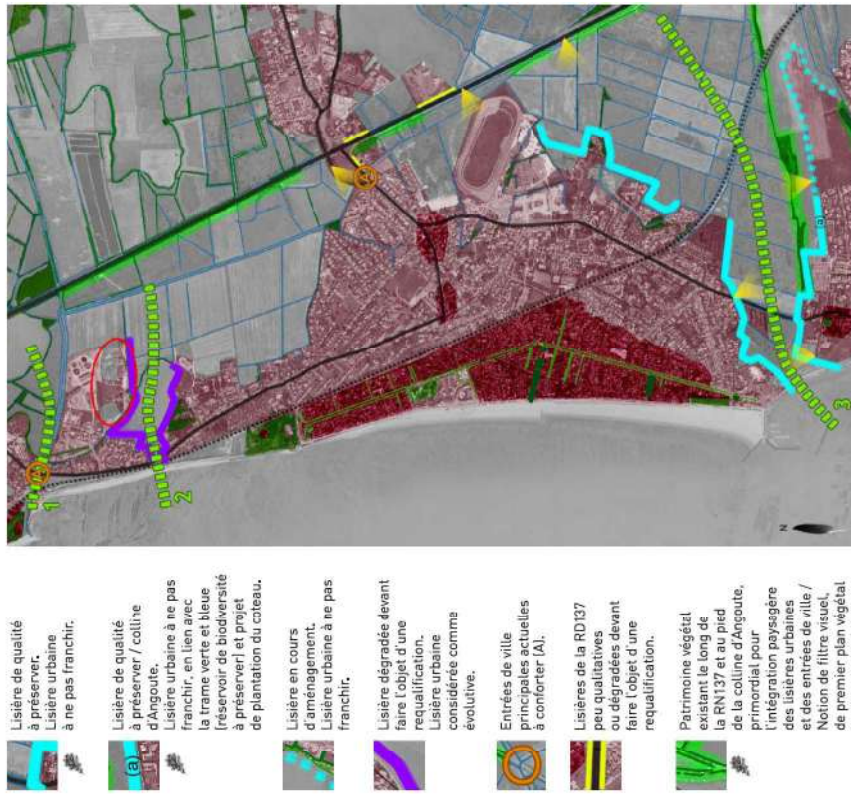


- Réseau hydrographique et végétal existant.
- Emprise approximative du bâti dans les années 1950.
- Enveloppe urbaine actuelle.
- Routes départementales.
- Voie ferrée.
- Zone comprenant les altitudes les plus hautes : coteaux importants.

OBJECTIFS

1. Respecter les principes de la loi Littoral.
2. Considérer le marais desséché comme une limite naturelle à ne pas franchir. Bien intégrer les franges.
3. Réfléchir à la progression de la ville au Nord, entre Châtaillon-Plage, Saint-Jean-des-Sables, et Angoulême, tout en maintenant les coupures urbaines fragiles, et en travaillant qualitativement les espaces interstitiels conservés.
4. Conserver la coupure urbaine imposée par les marais entre Châtaillon-Plage et le Vieux-Châtaillon, pour mettre en valeur la colline d'Angoulême.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



1. Fine coupure marquée par le Panzay qui symbolise le passage de Châtelailon-Plage à Angoulins : bords du cours d'eau et traversées à valoriser.
2. Lien tenu entre le marais doux desséché et l'océan : intérêt à sa préservation en termes de perception des paysages, même si la covisibilité est atténuée par la traversée de la voie ferrée.
3. Coupure d'urbanisation formée par le marais d'Angoute marquant une transition paysagère de qualité entre la ville et le Vieux-Châtelailon. Grandes vues sur la silhouette urbaine, le marais et le port depuis les hauteurs de la colline d'Angoute au Sud. Cf. **Partie 1.6.**

Emplacement du xalltrap actuel qui devra faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'une transformation d'usages : application de la loi Littoral et présence d'espaces submersibles.

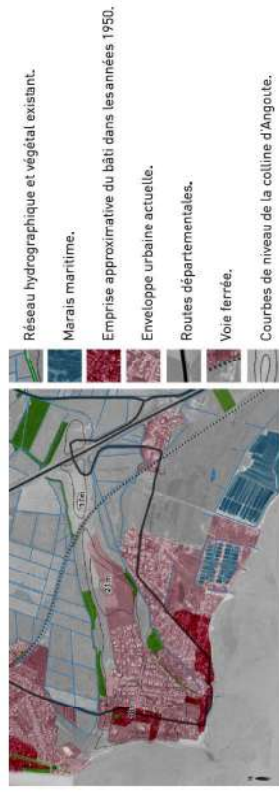
Vues importantes sur les lisières urbaines depuis la RD137 (bercées dans les haies intéressantes) et depuis le versant Nord de la colline d'Angoute, à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines.

1.6 / COMMUNES DE CHÂTELAILLON-PLAGE ET YVES LE VIEUX-CHÂTELAILLON ET LES BOUCHOLEURS



CONSTAT

La colline d'Angoute est un témoin géologique et historique intéressant qui est cependant « en mal de perception ». Elle est un lieu d'implantation ancienne, avec à l'Ouest sur la crête le Vieux-Châtelailon et au Sud, à ses pieds les Boucholeurs. Eventrée à l'Est par un échangeur routier de la RD137 et soumise à un urbanisme de lotissements de différentes qualités, l'ancienne « île » tend aujourd'hui à être banalisée. L'ondulation de la colline reste cependant bien visible



OBJECTIFS

1. Respecter les principes de la loi Littoral.
2. Conserver les perceptions visuelles encore existantes sur la colline d'Angoute.
3. Limiter l'urbanisation sur la crête de la colline, et réfléchir à une urbanisation de versant sur les parties déjà colonisées par le bâti.
4. Conserver les coupures d'urbanisation au Nord et au Sud sur la commune d'Yves, pour mettre en valeur la colline d'Angoute et ses lisières basses (marais d'Angoute et Canal de Port Punay), conserver le caractère unique du site et éviter la banalisation des hameaux.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



Lisière de qualité à préserver.
Lisière urbaine à ne pas franchir.

Lisière de qualité à préserver / colline d'Angoute.
Lisière urbaine à ne pas franchir, en lien avec la trame verte et bleue (réservoir de biodiversité à préserver) et projet de plantation du coteau.

Lisière en cours d'aménagement.
Lisière urbaine à ne pas franchir.

Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine à ne pas franchir.

Entrées de ville principales actuelles à révéler (B) :
- Entrée des Boucholours à mettre en valeur.
- Entrée de commune marquée par le Canal de Port Punay, qui symbolise le passage de Châtellain-Plage à Yves : bords du cours d'eau et traversées à valoriser.

Lisières de la RD137 peu qualitatives ou dégradées devant faire l'objet d'une requalification.

Traversée de la voie ferrée peu qualitative devant faire l'objet d'une requalification.



Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.



Coupsures d'urbanisation à préserver, à renforcer
1. Coupure d'urbanisation formée par le marais d'Angoute marquant une transition paysagère de qualité entre la ville de Châtellain-Plage et le Vieux-Châtellain. Grandes vues sur la silhouette urbaine, le marais et le port depuis les hauteurs de la colline d'Angoute au Sud.
Cf. Partie 1.5.

2. Coupure d'urbanisation à préserver pour renforcer l'entrée sur les Boucholours, éviter de relier les Trois Canons, et stopper le grignotage des versants de l'ancienne île d'Angoute. Percée visuelle permettant de préserver l'une des rares vues sur la colline d'Angoute depuis le Sud (avenue de la Cabane des Sables) mais aussi depuis la Pointe du Rocher (vue lointaine).

Vues importantes à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines :
- sur la colline d'Angoute depuis la RD137 (percées dans les haies intéressantes), la sortie de l'échangeur, l'avenue des Boucholours à Châtellain-Plage et l'avenue de la cabane des plages (percée dans la haie) à Yves.
- sur Châtellain-Plage depuis le versant Nord de la colline d'Angoute.

FICHE 1 Croix Chapeau, La Jarrie et Salles-sur-Mer

FICHE 1
LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE
DES ENVISAGES
URBAINES

FICHE 2
LA NATURE AUX PORTES
DU CŒUR URBAIN
DE L'AGGLOMÉRATION

FICHE 3
L'INTÉGRATION
PAYSAGÈRE DU BÂTI
ET LA VALORISATION
DU LITTORAL

FICHE 4
AMÉLIORER LA LECTURE
DES PAYSAGES

FICHE 5
METTRE EN SCÈNE
LE RÉSEAU
HYDROGRAPHIQUE

FICHE 6
LA VÉGÉTATION

FICHE 7
PRÉSERVER
LES CONTINUITÉS
ÉCOLOGIQUES MAJEURES

FICHE 8
PRÉSERVER ET
DÉVELOPPER L'ARMATURE
VERTE URBAINE

1.7 / COMMUNES DE CROIX CHAPEAU, LA JARRIE ET SALLES-SUR-MER
LE BOURG DE CROIX-CHAPEAU

Entités paysagères concernées :

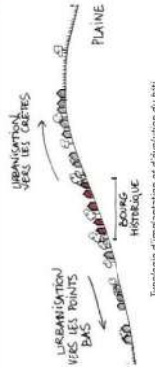
- La plaine des crêtes.
- La plaine ouverte.
- La plaine ouverte sur le marais et le littoral.



Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

Croix-Chapeau est un village-rue étendu le long de la RD949, qui a rejoint Grolleau à l'Ouest et la Trigalle à l'Est, situés le long de la même voie, pour former un bourg continu. Même si ce bourg se développe à cheval sur trois communes différentes (Salles-sur-Mer, La Jarrie et Croix-Chapeau), il s'agit bien de considérer ici l'enveloppe urbaine globale sans se préoccuper de ces limites. Croix-Chapeau est située sur la plus haute ligne de crête de l'agglomération, qui se situe à l'Est du bourg. L'urbanisation



depuis les années 1950 a continué à se développer le long de l'axe principal d'Est en Ouest, puis plus récemment cette urbanisation s'épaissit vers le Nord et vers le Sud.

Réseau hydrographique et végétal existant.

Emprise approximative du bâti dans les années 1950.

Enveloppe urbaine actuelle.

Routes départementales.

Voie ferrée.

Zone comprenant les altitudes les plus hautes :
coteaux importants.



OBJECTIFS

1. Stopper l'étalement Est-Ouest et prolonger l'épaississement du bourg autour de son centre. Ne pas se développer au Sud au-delà des courbes de niveau supérieures à 36 m NGF.
2. Privilégier une urbanisation vers le Nord autour de la rue de La Jarrie (RD110), non contrainte par les limites communales (La Jarrie), qui permettrait d'équilibrer le bourg autour de son centre et de créer une lisière de qualité vis-à-vis de la voie ferrée.
3. Continuer la requalification de la RD937 en tant que boulevard urbain sur toute sa longueur, de Grolleau à la Trigalle, pour valoriser l'idée d'une circulation apaisée, et révéler les axes Nord-Sud au départ de cette rue, notamment l'entrée de bourg Est permettant de marquer l'entrée de ville.
4. Favoriser un aménagement de la traversée de bourg urbaine et harmonisée sur les trois communes, notamment en maintenant les réseaux de fossés aériens et les haies ou alignements d'arbres qui les bordent.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



- Lisière de qualité à préserver.**
Lisière urbaine considérée comme évolutive.
- Lisière de qualité à préserver.**
car non visible depuis les grandes vues Sud (camouflée par le relief).
Lisière urbaine à ne pas franchir.
- Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.**
Lisière urbaine à ne pas franchir.
- Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.**
Lisière urbaine considérée comme évolutive.
- Lisière en cours d'aménagement / extension urbaine en cours.**
Lisière urbaine considérée comme évolutive.
- Entrées de ville principales actuelles à conforter (A), à révéler (B), ou à anticiper (C) : prise en compte de l'enveloppe urbaine globale de Croix-Chapeau, communes voisines comprises.**
- Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver, notamment pour la fonctionnalité de la trame verte.**
- Zone de transition paysagère entre le bourg au Sud et la voie ferrée au Nord - espace plus ou moins large pouvant accueillir de l'urbanisation, dont une épaisseur non construite pourrait être conservée pour assurer une certaine qualité de vie aux habitants (recul vis-à-vis de la voie ferrée) et dont les usages pourraient être anticipés (cultures vivrières, vergers, jardins potagers, boisements...).**
- Vues importantes sur le bourg et ses lisières urbaines depuis les routes départementales. Grandes perceptions visuelles à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines et pour la requalification des franges urbaines dégradées.**

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVELOPPES URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION ET LA VALORISATION DU BÂTI PAYSAGÈRE	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 Mettre en scène le réseau hydrographique	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
--	--	---	--	---	--------------------------	---	---

FICHE 1 Dompierre-sur-Mer

1.8 / COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MER
LA VILLE

Entités paysagères concernées :

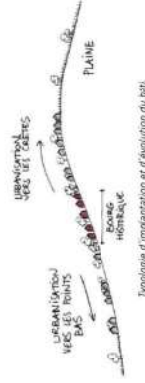
- La plaine ouverte.
- La plaine urbaine.
- Paysage singulier : le canal de Marans à La Rochelle.
- Les marais doux mouillés.



Extrait de la carte des entités paysagères.

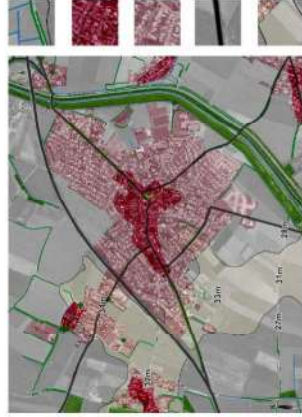
CONSTAT

La ville de Dompierre s'est implantée en plaine à l'abri d'une ligne de crête située à l'ouest. Elle se développe aujourd'hui de façon relativement concentrique. À l'est, les boisements et talutages du canal sont un atout pour l'intégration des lisières urbaines, de même pour certains abords de la RN11. Les nouvelles lisières urbaines au Sud-Ouest de la ville sont par contre en contact direct avec la plaine agricole, avec très peu d'éléments végétaux pouvant les masquer ou les filtrer.



Typologie d'implantation et d'évolution du site.

Ces constructions se rapprochent progressivement de la ligne de crête.



Réseau hydrographique et végétal existant.

Emprise approximative du bâti dans les années 1950.

Enveloppe urbaine actuelle.

Routes nationale et départementales.

Zone comprenant les altitudes les plus hautes de la commune, entre 30 et 35 m : coteaux importants.

OBJECTIFS

- Anticiper la progression de la ville en direction de l'Ouest/Sud-Ouest vers la ligne de crête, tout en réfléchissant à des dispositifs d'intégration paysagère pour cette frange dépourvue aujourd'hui d'éléments végétaux.

- Créer une lisière de qualité entre la ville et le canal de Marans, entre la ville et la RN11, en anticipant le développement de l'enveloppe urbaine dans ces directions.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



Lisière de qualité à préserver. Lisière urbaine considérée comme évolutive.	Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver,
Lisière de qualité à préserver. Lisière urbaine à ne pas franchir.	Corridor écologique pour les espèces des milieux ouverts (seul passage sous la route nationale franchissable pour la faune à préserver).
Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine à ne pas franchir.	Fine coupure d'urbanisation à préserver entre les lieux-dits « la Fromagère » et « les Brandes » : pas de continuité urbaine souhaitée.
Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine considérée comme évolutive. notamment avec le projet d'une ZAC au Sud-Ouest.	Zone de transition paysagère entre la ville et le canal de Marans à La Rochelle à révéler, dans la continuité de ce qui est envisagé pour la ZAC de la Gare.
Lisière en cours d'aménagement / extension urbaine en cours. Lisière urbaine considérée comme évolutive.	Zone de transition paysagère entre la ville et la RN11, plus ou moins « camouflée » derrière un talus planté : espace peu large où espaces construits et non construits pourraient s'entrecroiser pour assurer une certaine qualité de vie aux habitants (écou vis-à-vis de la RN11) et dont les usages pourraient être anticipés (cultures vivrières, vergers, jardins potagers, boisements...).
Ligne de crête importante à prendre en compte dans le cadre du développement de l'enveloppe urbaine dans cette direction : dispositifs d'intégration paysagère à anticiper.	Vues importantes sur la ville. Perceptions visuelles à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines et pour la requalification des franges urbaines dégradées.
Entrées de ville principales actuelles à conforter (A), à révéler (B), ou à anticiper (C).	
Traversée du canal de Marans à La Rochelle par la RN11 à révéler. Limite Sud de la RN11 côté ville devant faire l'objet d'une requalification : vue importante sur la lisière urbaine vouée à se développer.	

FICHE 1 Esnandes

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILLES URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION ET LA VALORISATION DU BÂTI PAYSAGÈRE	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 Mettre en scène le réseau hydrographique	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
--	---	--	---	---	--------------------------	---	---

1.9 / COMMUNE D'ESNANDES
LE BOURG

Entités paysagères concernées :

- La plaine ouverte sur le littoral
- La plaine ouverte.
- Les marais doux desséchés.
- Les marais doux mouillés.
- Les marais maritimes.
- Les falaises.
- Les baies.



Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

Le bourg d'Esnandes, implanté en bordure des marais et étiré le long de l'ancien trait de côte, s'est urbanisé depuis la moitié du ^{XX}^e siècle en direction de la plaine et de ses points hauts. D'un village camouflé en pied de pente, on a évolué vers un bourg étalé et de plus en plus visible depuis le littoral et depuis les axes de communication principaux. L'église Saint-Martin (classée Monument Historique) dont le clocher est visible de très loin, depuis les marais mais aussi depuis la plaine, rappelle cette implantation ancienne.



Typologie d'implantation et d'évolution du bâti.

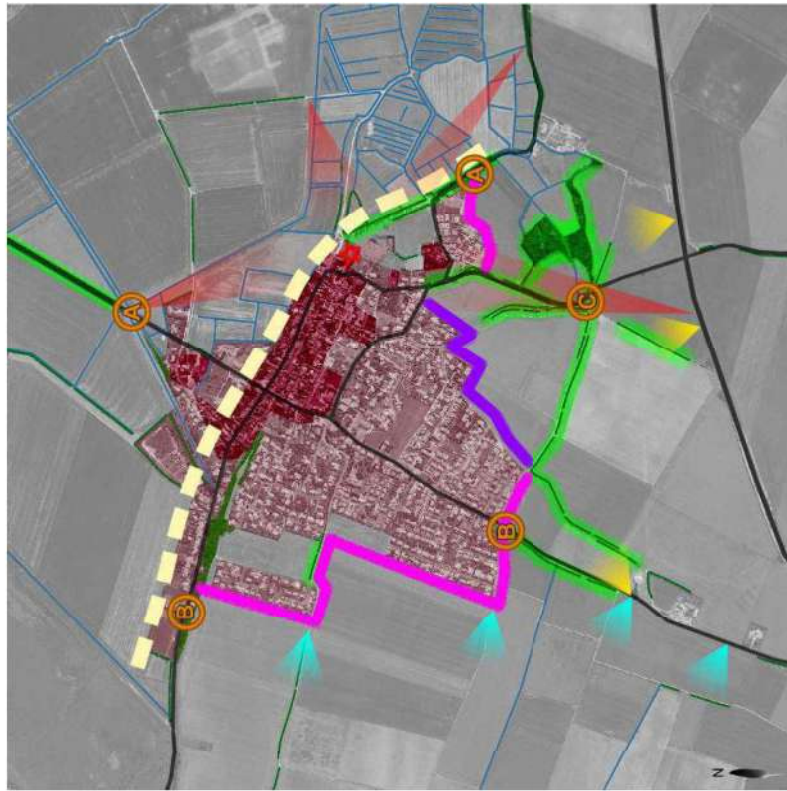


- Réseau hydrographique et végétal existant.
- Emprise approximative du bâti dans les années 1950.
- Enveloppe urbaine actuelle.
- Routes départementales.
- Élément repère : l'église Saint-Martin (classée Monument Historique).
- Zone comprenant les altitudes les plus hautes de la commune.

OBJECTIFS

- Permettre un développement urbain raisonné, en privilégiant les espaces où l'intégration paysagère des lisières urbaines est possible.
- Requalifier l'ensemble des lisières urbaines côté plaine.
- Conserver les vues sur l'église / Prendre en compte les covisibilités avec ce monument historique.
- Respecter les principes de la loi Littoral.
- Conserver les filtres existants / les renforcer si nécessaire.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Limites urbaines à ne pas franchir.

Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine considérée comme évolutive.

Entrées de ville principales actuelles à conforter (A), à révéler (B), ou à anticiper (C).

Patrimoine végétal existant primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, à préserver, sans pour autant masquer la silhouette urbaine et les vues existantes sur le clocher de l'église.

Zone de transition paysagère à prendre en considération : de la plaine vers les marais.

Vues importantes sur les lisières urbaines depuis la RD10 et la RD105, à prendre en compte dans la requalification des franges.

Covisibilités avec le littoral : Perteux breton et Anse de l'Aigulhon.

Covisibilité à préserver vers le clocher de l'église Saint-Martin : prise en compte dans les projets d'aménagement urbain et les hauteurs de plantations.

FICHE 1 Lagord

FICHE 1
LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE
DES ENVIRONNEMENTS
URBAINS

FICHE 2
LA NATURE AUX PORTES
DU CŒUR URBAIN
ET LA VALORISATION
DE L'AGGLOMÉRATION

FICHE 3
L'INTÉGRATION
PAYSAGÈRE DU BÂTI
ET LA VALORISATION
DES PAYSAGES

FICHE 4
AMÉLIORER LA LECTURE
DES PAYSAGES

FICHE 5
METTRE EN SCÈNE
LE RÉSEAU
HYDROGRAPHIQUE

FICHE 6
LA VÉGÉTATION

FICHE 7
PRÉSERVER
LES CONTINUITÉS
ÉCOLOGIQUES MAJEURES

FICHE 8
PRÉSERVER ET
DÉVELOPPER L'ARMATURE
VERTE URBAINE

1.10 / COMMUNE DE LAGORD
LA VILLE

Entités paysagères concernées :

- La plaine urbaine.
- La plaine ouverte sur le littoral.
- La plaine ouverte.



Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

La ville de Lagord, implantée en plaine à l'abri d'une ligne de crête située au Nord-Ouest, s'est urbanisée depuis la moitié du XVIII^{ème} siècle dans toutes les directions, vers les points hauts, les points bas et également vers la ville de La Rochelle, formant aujourd'hui une continuité urbaine avec elle. D'un village implanté à l'abri des vents littoraux, on a évolué vers une ville très étalée où la notion de contexte géographique et paysager est difficilement lisible. La ville joue désormais le rôle de

porte d'entrée de l'agglomération rochelaise, avec des aménagements actuels très qualitatifs.



Réseau hydrographique et végétal existant.

Emprise approximative du bâti dans les années 1950.

Enveloppe urbaine actuelle.

Routes nationales et départementales.

Zone comprenant les altitudes les plus hautes : covisibilités importantes.

OBJECTIFS

1. Stopper la progression du bourg en direction de la plaine ouverte.
2. Rétroagir à la progression du bourg vers l'Ouest tout en conservant des coupures urbaines fragiles, et en travaillant qualitativement les espaces interstitiels avec les bourgs voisins.
3. Conserver une entrée de qualité dans l'agglomération rochelaise.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



- Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine considérée comme évolutive.
- Entrées de ville principales actuelles à conforter (A).
- Entrées du cœur urbain (Avenue du 8 mai 1945 et Avenue du Fief Rose - partie Nord) qui doivent rester de grande qualité, notamment en lien avec les nouveaux aménagements du pôle Atlantech, parc Bas carbone.
- Entrée du cœur urbain (Avenue du Fief Rose - partie Sud) peu qualitative devant faire l'objet d'une requalification.
- Lisières de la rocade (RN237) peu qualitatives ou dégradées devant faire l'objet d'une requalification.

- Patrimoine végétal existant primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.
- 1. Coupure verte d'agglomération à renforcer
Cf. Fiche 2.
- 2. Coupure verte d'agglomération à préserver
Cf. Fiche 2.
- 3. Coupure d'urbanisation à renforcer entre les deux villes de Nieul-sur-Mer et Lagord : pas de continuité urbaine souhaitée.
- Zone de transition paysagère à prendre en considération : de la plaine urbaine à la plaine ouverte.
- Vues importantes sur les lisières urbaines depuis la rocade et depuis la RD104E2 à l'Ouest, à prendre en compte dans la requalification des franges.
- Vue lointaine sur les éléments repères de La Rochelle depuis l'arrivée Nord par la RD105.
- Ouverture visuelle en direction du littoral.

FICHE 1 La Jarne

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVELOPPES URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION DE LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE URBAINE
--	---	--	---	---	--------------------------	---	---

1.11 / COMMUNE DE LA JARNE
LE BOURG

Entités paysagères concernées :

- La plaine ouverte.
- Les marais doux mouillés.
- Les marais doux desséchés.

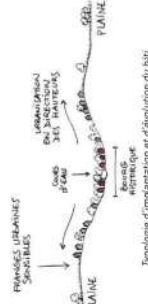


Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

Le bourg de La Jarne, implanté de part et d'autre de l'Otus, s'est considérablement étendu depuis la moitié du XX^{ème} siècle en direction du Sud et de l'Est, vers la plaine et ses points hauts. D'un village tourné vers son cours d'eau et dissimulé grâce à la végétation arborée importante du marais mouillé, on a évolué vers un bourg étalé en direction de la plaine ouverte. Si dans l'ensemble le bourg bénéficie d'un relief favorable pour

limiter des vues lointaines sur ses lisières urbaines, celles-ci restent sensibles par une végétation de plaine très peu présente.

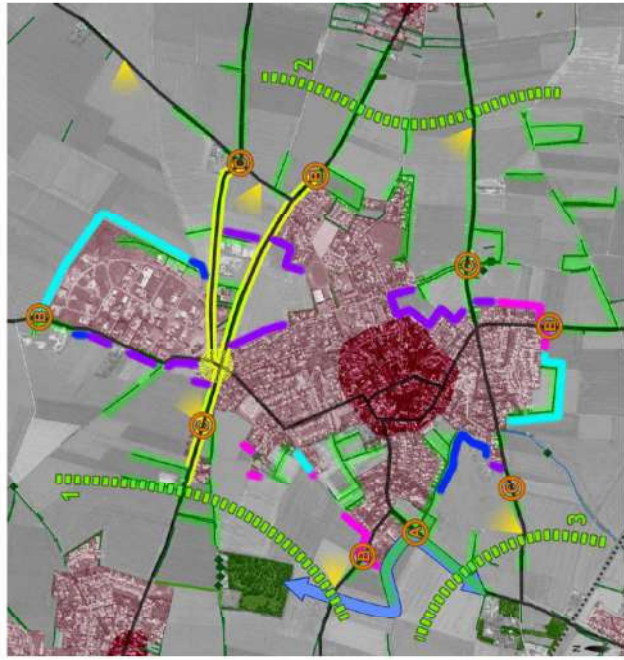


- Réseau hydrographique et végétal existant.
- Emprise approximative du bâti dans les années 1950.
- Enveloppe urbaine actuelle.
- Routes départementales.
- Zone comprenant les altitudes les plus hautes :
covoisibilités importantes.

OBJECTIFS

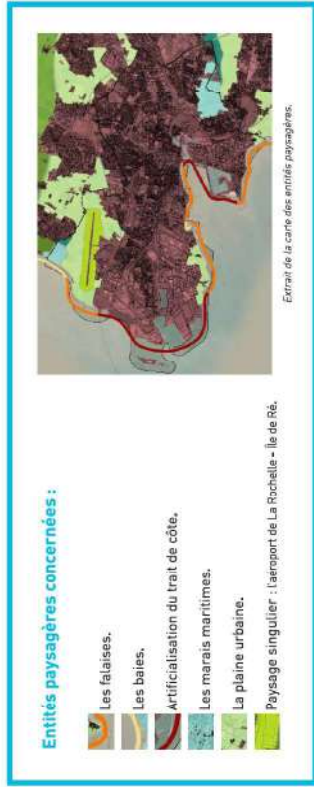
- Conserver/Révéler les liens du bourg avec son ruisseau l'Otus, dans la continuité de ce qui a été fait rue de l'Otus (place du bourg).
- Réfléchir à une urbanisation vers le Nord, non contrainte par les limites communales (La Jarne-Saint-Rogatien), qui permettrait d'équilibrer le bourg autour de son centre et d'imposer l'idée de circulation apaisée sur la rue Nationale (RD939).
- Stopper la progression du bourg en direction de la voie ferrée.
- Stopper la progression du bourg en direction de l'Est pour conserver une coupure urbaine franche avec (Aubépin, et du Sud-Est, où les lisières existantes sont à requalifier.
- Préserver les abords du Château de Buzay.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



- Lisière de qualité ou en cours d'amélioration
(ZA Croix-Fort) à préserver.
Lisière urbaine considérée comme évolutive
sous condition de dispositifs d'intégration
paysagère adaptés.
- Lisière de qualité ou en cours d'amélioration
(ZA Croix-Fort) à préserver.
Lisière urbaine à ne pas franchir.
- Lisière dégradée devant faire l'objet
d'une requalification.
Lisière urbaine à ne pas franchir.
- Lisière dégradée devant faire l'objet
d'une requalification.
Lisière urbaine considérée comme évolutive
sous condition de dispositifs d'intégration
paysagère adaptés.
- Entrées de ville principales actuelles
à conforter (A), à révéler (B), ou à anticiper (C).
- Patrimoine végétal existant, primordial
pour l'intégration paysagère des lisières urbaines
et des entrées de ville / Notion de filtre visuel,
de premier plan végétal à conforter, préserver.
- Corridors écologiques bocagers à préserver
ou à restaurer.
- Coupages d'urbanisations à révéler / renforcer /
préserver :
- mitage bâti entre les deux bourgs de La Jarrie
et Clavette (1) qui rend difficile la lecture
paysagère de cet espace et qui banalise
le passage d'une commune à une autre ;
- pas de continuité urbaine souhaitée,
- préservation du cadre paysager du village
de Puyvieux (2) et de Fief Piballe (3).
- Routes départementales (RD108 et RD 204E1)
dont le statut se rapproche de boulevards
urbains au fur et à mesure du développement
de l'urbanisation sur leurs rives. Routes
aujourd'hui peu qualitatives ou dégradées
devant faire l'objet d'une requalification, y compris
le rond-point stratégique du château d'eau.
- Vues importantes sur le bourg et ses lisières
urbaines depuis les routes départementales.
Grandes perceptions visuelles à prendre
en compte dans le développement éventuel
des enveloppes urbaines et pour la requalification
des franges urbaines dégradées.

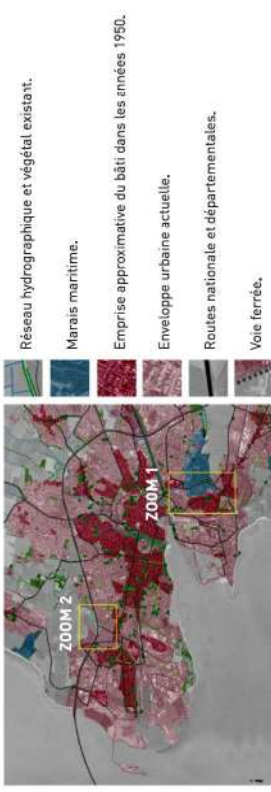
1.13 / COMMUNE DE LA ROCHELLE
LA VILLE



CONSTAT

La ville de La Rochelle est aujourd'hui très étendue, comblant quasiment tout son territoire communal, et la notion de contexte géographique et paysager d'implantation y est peu lisible.

Son implantation ancienne est pourtant liée de près au socle naturel : port abrité au fond de la baie, ville fortifiée dont une partie des remparts s'appuie sur le ruisseau le Lafond (parc Charruyer), village installé



OBJECTIFS

1. Réfléchir finement sur les franges de fin d'urbanisation de la lisière Est de l'asdon, ce qui permettrait une requalification des limites actuelles peu qualitatives, en prenant en compte les sensibilités écologiques, paysagères et historiques liées au marais attenant, et en faisant émerger le site dans une dimension plus large de porte d'entrée de ville de La Rochelle, situé au bout d'une coupure d'urbanisation importante,
2. Reconsidérer l'entrée dans l'agglomération dans le secteur de Laleu/La Pallice depuis la rocade Nord (RN237), en requalifiant les lisières urbaines existantes dégradées, en valorisant la liaison douce existante qui rejoint le littoral, en proposant un aménagement de qualité pour l'aire des gens du voyage.
3. Respecter les principes de la loi Littoral.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



	Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine considérée comme évolutive.		Entrées de ville principales actuelles à conforter (A), à révéler (B), ou à anticiper (C).
	Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine à ne pas franchir.		Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.
	Lisière en cours d'évolution / jeunes plantations à surveiller pour garantir leur développement. Lisière urbaine à ne pas franchir.		Coupure verte d'agglomération à révéler / renforcer entre L'Houmeau et son chapiteau de hameaux à l'Est. Cf. Fiche 2.
	Projet d'extension du camping qui devra faire l'objet de toutes les vigilances en termes d'aménagements et d'insertion paysagère : végétation locale à privilégier, visibilité avec le littoral, présence de la tête du marais...		Perceptions visuelles sur la ville à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines et pour la requalification des franges urbaines dégradées.
			Vues sur les lisières urbaines et visibilités avec le littoral.

FICHE 1 Marsilly

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVIRONNEMENTS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION DES ESPACES	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 Mettre en scène le réseau hydrographique	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'AMÉNAGEMENT URBAINE
---	---	--	---	---	--------------------------	---	--

1.15 / COMMUNE DE MARSILLY
LE BOURG

Entités paysagères concernées :

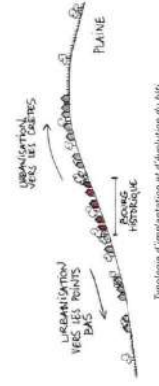
- La plaine ouverte sur le littoral.
- La plaine ouverte.
- Paysage singulier : le Golf de la Prié.
- Les marais maritimes.
- Les marais doux mouillés.
- Les falaises.
- Les baies.



Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

Le bourg ancien de Marsilly s'est adossé à une ligne de crête située à l'Est, et conserve un lien fort avec le littoral à l'Ouest bien qu'en retrait. Le bourg s'étire aujourd'hui dans toutes les directions, notamment vers la côte, où très peu d'éléments végétaux existent. Au Nord et au Sud, la trame végétale, plus importante, est un réel atout pour l'intégration de l'urbanisation, même si certaines portions de haies sont aujourd'hui en mauvais état et n'assurent plus leur rôle paysager. A



l'Est, le talus de la RD105 vient former une limite visuelle et physique importante, permettant une insertion de qualité de la zone d'activité des Beauvoirs.



Réseau hydrographique et végétal existant.

Enprise approximative du bâti dans les années 1950.

Enveloppe urbaine actuelle.

Routes départementales.

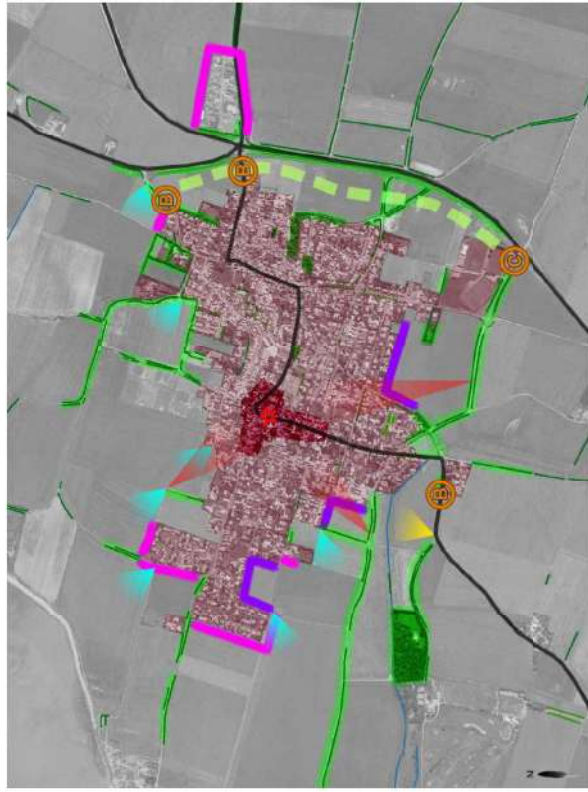
Élément repère : le clocher de l'église de Saint-Pierre (MH).

Zone comprenant les altitudes les plus hautes : visibilités importantes.

OBJECTIFS

1. Stopper la progression du bourg en direction du littoral à l'Ouest.
2. Respecter les principes de la loi Littoral.
3. Prendre en compte les visibilités avec le clocher de l'église, monument historique, dans l'évolution de l'enveloppe urbaine.
4. Renforcer la trame végétale au Sud pour intégrer les éventuels développements urbains.
5. Créer une lisière de qualité à l'Est, entre le bourg et la RD105.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



- Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.**
Lisière urbaine à ne pas franchir.
- Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.**
Lisière urbaine considérée comme évolutive.
- Entrées de ville principales actuelles à révéler (BI), ou à anticiper (CI).**
- Patrimoine végétal existant primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville.**
Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, à préserver, sans pour autant masquer la silhouette urbaine et les vues existantes sur le clocher de l'église.
- Zone de transition paysagère entre le bourg à l'Ouest et la route départementale à l'Est.**
« camouflée » derrière un talus planté : espace peu large dont l'épaisseur non construite doit être conservée pour assurer une certaine qualité de vie aux habitants (recul vis-à-vis de la RD105) et dont les usages pourraient être anticipés (cultures vivrières, vergers, jardins potagers, boisements...).
- Covisibilités avec le littoral : Pertuis breton et Anse de l'Aiguillon.**
- Vues intéressantes vers le clocher de l'église Saint-Pierre - covisibilités de certaines lisières urbaines avec cet élément repère identitaire et monument historique, à prendre en compte dans les projets d'aménagements urbains et les hauteurs de plantations, ainsi que le développement éventuel des enveloppes urbaines et la requalification des franges urbaines dégradées.**

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVELOPPES URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN ET LA VALORISATION DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION ET LA VALORISATION DU BÂTI PAYSAGÈRE	FICHE 4 L'AMÉLIORATION DE LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 Mettre en scène le réseau hydrographique	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
--	--	---	--	---	--------------------------	---	---

FICHE 1 Montroy

1.16 / COMMUNE DE MONTROY
LE BOURG

Entités paysagères concernées :

- La plaine des crêtes.
- La plaine ouverte.



Extrait de la carte des entités paysagères.

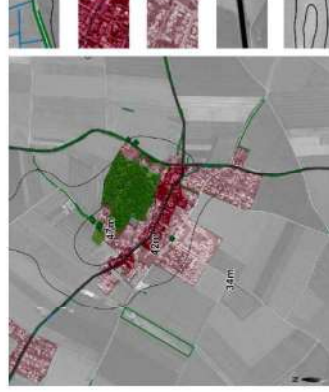
CONSTAT

Montroy est implanté en plaine à l'abri d'une ligne de crête Nord, coiffée d'un grand bois qui renforce cette notion de point haut (altitude 47 m). Village-rue qui s'est progressivement étoffé, le bourg de Montroy se développe aujourd'hui vers le Sud, dans des échelles incomparables avec celle du bourg. Ces extensions s'effectuent en grande covisibilité avec la plaine où aucun élément végétal ne vient masquer ou filtrer cette urbanisation. A l'Ouest, du mitage bâti (habitat



Typologie d'implantation et d'évolution du bâti.

et activité) le long de la RD110E1 a tendance à relier Montroy et Bourgneuf. À l'Est, la lisière urbaine est d'une grande qualité. Au Nord, le bois joue un rôle majeur pour l'identité du bourg.



Réseau hydrographique et végétal existant.

Emprise approximative du bâti dans les années 1950.

Enveloppe urbaine actuelle.

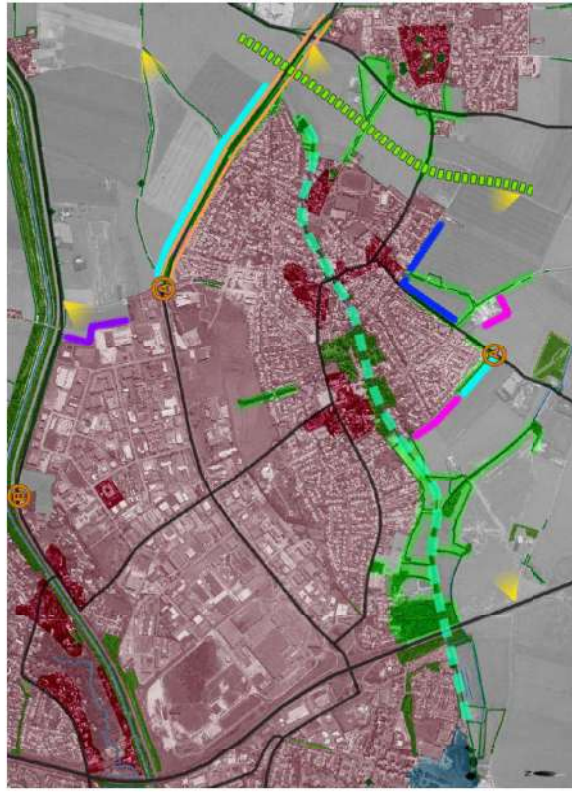
Roues départementales.

Courbes de niveau les plus hautes : covisibilités importantes entre le bourg et sa campagne.

OBJECTIFS

1. Stopper la progression du bourg en direction de la plaine des crêtes au-delà de la limite actuelle.
2. Réfléchir à un dispositif d'intégration paysagère des lisières urbaines Sud, actuelles et à venir, en prenant notamment en compte les covisibilités depuis Clavette.
3. Conserver une coupure d'urbanisation entre Montroy et Bourgneuf.
4. Proposer un développement à l'échelle du bourg, par petites touches.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



-  Lisière de qualité à préserver.
Lisière urbaine considérée comme évolutive.
-  Lisière de qualité à préserver.
Lisière urbaine à ne pas franchir.
-  Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine à ne pas franchir.
-  Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine considérée comme évolutive.
-  Entrées de ville principales actuelles à conforter (A) ou à révéler (B).
-  Entrée de l'agglomération rochelaise (RD108) à révéler, en s'appuyant sur le réseau végétal existant.

-  Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.
-  Vallée de la Moulinette formant un corridor boisé très qualitatif en cœur de ville ou en lisière Sud : bords du cours d'eau et traversées à valoriser.
-  Coupure d'urbanisation à « créer/développer » : aujourd'hui existante par sa non-construction, cette coupure urbaine pourrait être envisagée avec du développement bâti depuis Périgny et depuis Saint-Rogatien, la redessinant et lui redonnant une certaine valeur paysagère par le traitement de ses lisières. Sa largeur et son emplacement pourraient s'appuyer :
 - soit sur l'intégration de la ligne à haute tension sur un axe Nord-Sud, en partie centrale,
 - soit sur la conservation symbolique d'une coupure entre les deux communes, axée sur la limite communale le long de la RD111.
-  Vues importantes sur le bourg depuis le Sud et l'Est. Grande perception visuelle à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines et pour la requalification des franges urbaines dégradées.

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVIRONNEMENTS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION DU CŒUR URBAIN ET LA VALORISATION PAYSAGÈRE DU BÂTI	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
---	---	---	---	---	--------------------------	---	---

FICHE 1 Périgny, PUILBOREAU et Dompierre-sur-Mer

1.19 / COMMUNES DE PÉRIGNY, PUILBOREAU
ET DOMPIERRE-SUR-MER
ROMPSAY, BEAULIEU ET CHAGNOLET

Entités paysagères concernées :

-  La plaine urbaine.
-  La plaine ouverte.
-  Paysage singulier : le canal de Marans à La Rochelle.



Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

Les développements urbains de Rompsay, Beaulieu et Chagnolet sont intimement liés, étant donné leur configuration rapprochée et leur positionnement aux portes de l'agglomération urbaine de La Rochelle.

L'urbanisation actuelle tend à gommer les limites communales, pour autant certaines coupures d'urbanisations restent importantes à préserver :

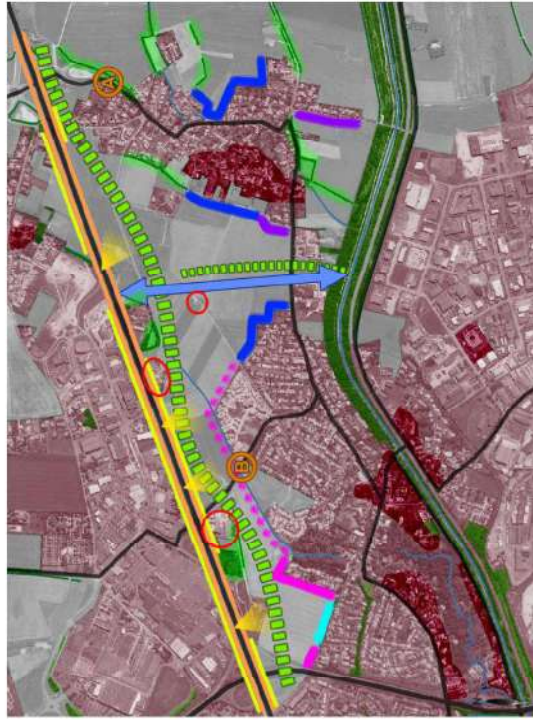


-  Réseau hydrographique et végétal existant.
-  Emprise approximative du bâti dans les années 1950.
-  Enveloppe urbaine actuelle.
-  Routes nationale et départementales.
-  Zone comprenant les altitudes les plus hautes de la commune.

OBJECTIFS

1. Requalifier l'ensemble de l'entrée de l'agglomération rochelaise par la RN11, en marquant l'urbanisation de Beaulieu côté Nord, en stoppant le mitage côté Sud, en envisageant de supprimer certains éléments dégradés, en développant une lisière urbaine de haute qualité sur les limites actuelles de Rompsay.
2. Conserver une coupure d'urbanisation entre Rompsay et Chagnolet, en direction du canal de Marans, tout en anticipant le développement urbain de ce secteur.
3. Envisager un développement de Chagnolet vers l'Est, dans les parties situées en point bas.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



 Lisière de qualité à préserver. Lisière urbaine considérée comme évolutive.	 Lisière de qualité à préserver. Lisière urbaine à ne pas franchir.	 Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine à ne pas franchir.	 Lisière en cours d'aménagement / extension urbaine en cours. Lisière urbaine à ne pas franchir.	 Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine considérée comme évolutive.	 Entrées de ville principales actuelles à conforter (A) ou à révéler (B).	 Entrée du cœur urbain (RN11) à reconstruire dans son intégralité vu son importance.	 Lisières de la RN1 : devant faire l'objet d'une requalification prioritaire : vitrine commerciale dégradée, mitage d'activités côté Sud non qualitatif, abords de la voie donnant un sentiment de délaisés.	 Continuité bocagère à maintenir.
 Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.	 Coupure verte d'agglomération à préserver voir à renforcer par la suppression d'éléments bâtis mités au Sud de la RN11. Lieu stratégique à l'échelle de l'agglomération rochelaise : entrée principale aujourd'hui non qualitative et très « perçue » par tous, habitants et visiteurs. Vu la configuration bâtie actuelle et les difficultés d'une cohabitation agriculture/habitations à cette échelle, il pourrait être envisagé un espace paysager très arboré offrant un cadre de vie à haute valeur ajoutée pour Rompsay et Chagnollet, ainsi qu'un « atout vitrine » pour la zone commerciale de Beaulieu. Cf. Fiche 2.	 Mitage d'activités côté Sud de la RN11, non qualitatifs. Éléments perturbateurs pour la lecture de l'entrée de l'agglomération rochelaise. Envisager à long terme un « retour à la nature » de ces lieux (=démolition).	 Coupure d'urbanisation à « créer/développer » : aujourd'hui existante par sa non-construction, cette coupure urbaine pourrait être envisagée avec du développement bâti depuis Rompsay et depuis Chagnollet, la redessinant et lui redonnant une certaine valeur paysagère par le traitement de ses lisières.	 Grande perception visuelle à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines et pour la requalification des franges urbaines dégradées.				

1.20 / COMMUNE DE PUILBOREAU
LA VILLE

Entités paysagères concernées :

- La plaine urbaine.
- La plaine ouverte.



Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

La ville de Pailloreau, implantée en plaine à l'abri d'une ligne de crête située au Nord-Est, s'est urbanisée depuis la moitié du XX^{ème} siècle dans toutes les directions, vers les points hauts et les points bas, en restant relativement concentrée autour de son centre-ville. Cet équilibre est quelque peu déstabilisé par la présence de la grande zone commerciale de Beaulieu au Sud, qui a tendance aujourd'hui à attirer la ville vers elle. Elle



fait d'ailleurs de même à l'Est avec son extension vers la Motte, composée d'anciens hameaux et de fermes agglomérés au fil du temps.



- Réseau hydrographique et végétal existant.
- Emprise approximative du bâti dans les années 1950.
- Enveloppe urbaine actuelle.
- Routes nationales et départementales.
- Zone comprenant les altitudes les plus hautes / ligne de crête : covisibilités importantes.

OBJECTIFS

- Stopper la progression du bourg en direction du Nord-Est : zone de points hauts et de covisibilités sensibles.
- Rétécher dans un premier temps à la progression du bourg dans les espaces interstitiels où l'activité agricole sera de plus en plus difficile à conserver.
- Préserver la coupure urbaine entre la ville et La Tourtilière, entre la ville et La Motte : anticiper à long terme la création d'un espace interstitiel de qualité entre ces différents éléments.
- Conserver une coupure urbaine, bien que fine, entre La Tourtilière et l'Anglade (La Motte).
- Conserver la lisière urbaine Sud-Ouest de Pailloreau (côté Lagord), en valorisant la présence du fossé qui alimente le ruisseau du Lafond en aval.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



 Lisière de qualité à préserver. Lisière urbaine à ne pas franchir.	 Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine à ne pas franchir.	 Lisière récente aménagée avec qualité (plantations) mais où le développement de la végétation reste à surveiller. Lisière urbaine à ne pas franchir.	 Lisière de qualité à préserver. Lisière urbaine considérée comme évolutive.	 Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine considérée comme évolutive.	 Grandes « dents creuses » dont les pourtours (habitat et activités) ne sont pas toujours de qualité et dont l'urbanisation permettrait une requalification globale.	 Entrées de ville principales actuelles à conforter (A).	 Entrée du cœur urbain (rue du Fief de la Mare) qui doit rester de grande qualité, notamment en lien avec les nouveaux aménagements du groupe hospitalier côté Sud.
 Patrimoine végétal existant primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à combler, préserver, Corridor bocager à créer.	 Coupages d'urbanisation à préserver, à renforcer, à anticiper : 1. entre Pullyboreau et Saint-Christophe, attention aux petits éléments de mitage qui viennent s'insérer dans cet espace (exemple de la Tourtilière). 2. entre la ville et La Tourtilière, entre la ville et La Motte : espace de respiration paysagère important à l'échelle de la commune, qui peut devenir un interstice primordial à long terme, 3. entre la Tourtilière et l'Anglade (La Motte), bien que fine coupure, elle permet une mise en valeur des contours très arborés de la Tourtilière : pas de continuité urbaine souhaitée.	 Fossé alimentant le ruisseau de Lafond à révéler, à valoriser : rôle paysager et écologique.	 Espace de gestion des eaux pluviales qui offre aujourd'hui une image dégradée, une sensation de délaissé, bien qu'accueillant une importante biodiversité.	 Vues importantes sur les lisières urbaines à prendre en compte dans la requalification des franges.			

1.21 / COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE
LE BOURG

Entités paysagères concernées :

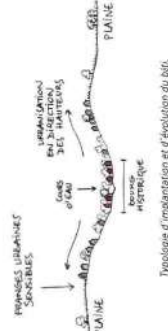
- Les marais doux mouillés.
- La plaine vallonnée boisée.
- La plaine ouverte.
- La plaine des crêtes.



Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

Le bourg de Saint-Christophe s'est installé à proximité d'un cours d'eau, le Saint-Christophe, se dissimulant grâce au relief en creux et à la végétation arborée importante du marais mouillé. S'étirant dans un premier temps le long de la vallée et des rues, l'urbanisation progresse aujourd'hui vers les points hauts et loin des zones de développement initial. Si certaines parties à l'Est bénéficient d'un réseau de haies et de bois idéal pour s'intégrer dans le paysage de plaine, il n'en est pas de même côté Sud où les nouvelles opérations sont beaucoup plus visibles, notamment depuis la RD108, et l'ont perdue l'image intimiste du bourg.



Typologie d'implantation et d'évolution du bâti.

pas de même côté Sud où les nouvelles opérations sont beaucoup plus visibles, notamment depuis la RD108, et l'ont perdue l'image intimiste du bourg.



Réseau hydrographique et végétal existant.

Emprise approximative du bâti dans les années 1950.

Enveloppe urbaine actuelle.

Routes départementales.

Zone comprenant les altitudes les plus hautes : coteaux importants.

OBJECTIFS

1. Conserver les liens du bourg avec sa vallée.
2. Stopper la progression du bourg en direction du Sud vers les points hauts.
3. Ne pas autoriser de développement au Nord vers les points hauts.
4. Réfléchir à un dispositif d'intégration paysagère des lisières urbaines Sud, actuelles et à venir, en prenant notamment en compte les vues lointaines depuis la RD108.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



- Lisière de qualité à préserver.
Lisière urbaine à ne pas franchir.
- Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine à ne pas franchir.
- Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine considérée comme évolutive.
- Entrées de ville principales actuelles à conforter (A), à révéler (B), ou à anticiper (C).
- Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.
- Vallée du Saint-Christophe formant un corridor boisé très qualitatif au Nord du bourg : bords du cours d'eau et traversées à valoriser.
- Fines coupures d'urbanisation à préserver : liens visuels et physiques entre les marais mouillés, vallée du Saint-Christophe et la plaine vallonnée boisée. Transversalité à conserver grâce aux parcelles non bâties.
- Vues importantes sur le bourg depuis le Sud : RD108, RD112, Chemin Vert. Perceptions visuelles à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines et pour la requalification des franges urbaines dégradées.

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVELOPPES URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION DE LA PLAINES	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 Mettre en scène le réseau hydrographique	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
--	---	--	---	---	--------------------------	---	---

FICHE 1 Saint-Médard-d'Aunis

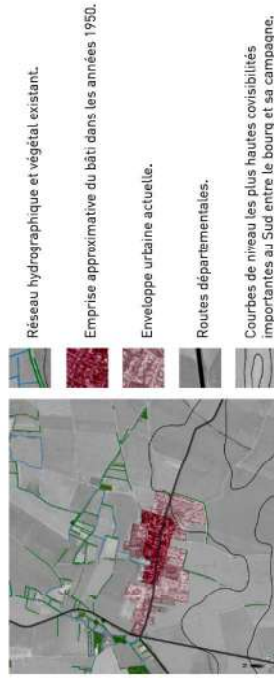
1.22 / COMMUNE DE SAINT-MÉDARD-D'AUNIS
LE BOURG



CONSTAT

Le bourg de Saint-Médard-d'Aunis s'est implanté à mi-hauteur, bénéficiant à la fois de la plaine et des marais doux. Le marais mouillé au Nord et à l'Ouest du bourg, associé au cours d'eau du Machet, marque les prémices du marais poitevin. Le réseau arboré associé permet une bonne intégration des lisières urbaines, qui se développent de ce côté de façon encore limitée. L'urbanisation actuelle se fait également côté plaine, vers le Sud. Le maillage bocager est ici beaucoup moins présent, et les lisières urbaines se retrouvent rapidement en confrontation directe avec la plaine agricole.

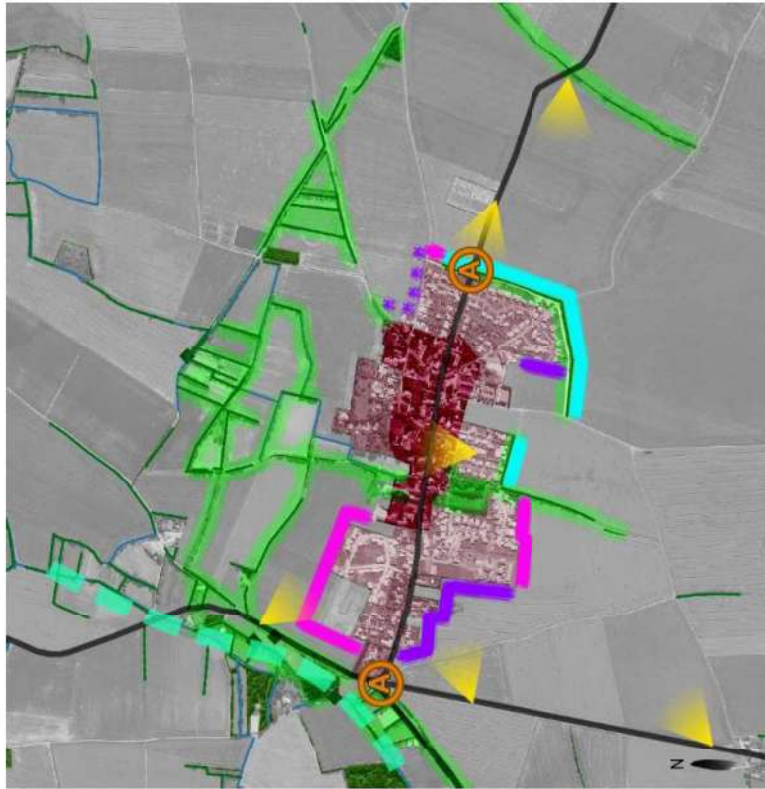
Des plantations récentes le long d'un chemin agricole permettent d'offrir des lisières Est et Sud-Est de qualité, bons exemples à reproduire. La commune est traversée par un corridor de biodiversité, le long d'un fossé, pénétration qu'il faut préserver et mettre en valeur.



OBJECTIFS

1. Conserver/Reinforcer les liens du bourg avec la vallée du Machet et ses marais mouillés, en préservant la trame végétale.
2. Réfléchir finement sur l'urbanisation en direction des marais mouillés au Nord, qui pourrait bénéficier d'un contexte paysager favorable et qualitatif.
3. Réfléchir à une progression du bourg en direction du Sud vers les points hauts, de manière raisonnée, tout en continuant le travail engagé sur les dispositifs d'intégration paysagère des lisières urbaines et l'intégration du fossé vers le parc de la Mairie par le chemin de Manigau.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



Lisière de qualité à préserver.
Lisière urbaine à ne pas franchir.

Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine à ne pas franchir.

Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine considérée comme évolutive.

Lisière en cours d'aménagement / extension urbaine en cours.
Lisière urbaine considérée comme évolutive.

Entrées de ville principales actuelles à contourner (A).

Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à contourner, à préserver, notamment le long du chemin de Manigau (corridor végétal Nord-Sud à travers le bourg).

Vallée du Machet formant un corridor boisé très qualitatif à l'Ouest du bourg : bords du cours d'eau et traversées à valoriser.

Vues importantes sur le bourg depuis les routes principales : RD109, RD110E2. Perceptions visuelles à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines et pour la requalification des franges urbaines dégradées.

1.23 / COMMUNE DE SAINT-ROGATIEN
LE BOURG

Entités paysagères concernées :

- Les marais doux mouillés.
- La plaine ouverte.
- La plaine des crêtes.
- La plaine urbaine.



Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

Le bourg de Saint-Rogatien s'est implanté en plaine sous forme de village compact, à l'abri d'une ligne de crête située à l'Est et à l'intersection de plusieurs routes. Il s'est développé fortement dans toutes les directions à l'exception de l'Ouest, limite communale avec Périgny. Au Nord, le réseau de haies bocagères existant est un atout, tandis que les nouvelles lisières urbaines à l'Est



et au Sud du bourg sont en contact direct avec la plaine agricole, avec très peu d'éléments végétaux pouvant masquer ou filtrer cette urbanisation étendue.



Réseau hydrographique et végétal existant.

Environnement approximative du bâti dans les années 1950.

Enveloppe urbaine actuelle.

Routes départementales.

Zone comprenant les altitudes les plus hautes : coteaux importants.

OBJECTIFS

1. Stopper la progression du bourg en direction du Sud et de l'Est, vers les points hauts.
2. Rétrograder à un dispositif d'intégration paysagère des lisières urbaines Sud et Est.
3. Utiliser les atouts végétaux existants pour développer les lisières urbaines Nord et Ouest.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER

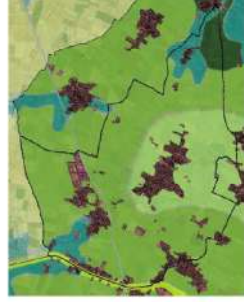


 Lisière de qualité à préserver, bénéficiant d'une situation « en creux » qui la rend moins perceptible. Lisière urbaine à ne pas franchir.	 Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine à ne pas franchir.	 Lisière Nord de la RD108 peu qualitative devant faire l'objet d'une requalification : vue proche sur les abords dégradés de la déchetterie.
 Lisière en cours d'aménagement / extension urbaine en cours. Lisière urbaine à ne pas franchir.	 Coupure d'urbanisation à « créer/développer » : aujourd'hui existante par sa non-construction, cette coupure urbaine pourrait être envisagée avec du développement bâti depuis Périgny et depuis Saint-Rogatien, la redessinant par le traitement de ses lisières. Sa largeur et son emplacement pourraient s'appuyer : - soit sur l'intégration de la ligne à haute tension sur un axe Nord-Sud, en partie centrale, - soit sur la conservation symbolique d'une coupure entre les deux communes, avec sur la limite communale le long de la RD111.	 Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.
 Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine considérée comme évolutive.	 Entrées de ville principales actuelles à conforter (AI), à révéler (BI), ou à anticiper (CI).	 Coupure d'urbanisation à « créer/développer » : aujourd'hui existante par sa non-construction, cette coupure urbaine pourrait être envisagée avec du développement bâti depuis Périgny et depuis Saint-Rogatien, la redessinant par le traitement de ses lisières. Sa largeur et son emplacement pourraient s'appuyer : - soit sur l'intégration de la ligne à haute tension sur un axe Nord-Sud, en partie centrale, - soit sur la conservation symbolique d'une coupure entre les deux communes, avec sur la limite communale le long de la RD111.
 Entrée du cœur urbain (RD108) à révéler, en s'appuyant sur le réseau de haies bocagères existant.	 Vues importantes sur le bourg depuis le Sud et l'Est. Grande perception visuelle à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines et pour la requalification des franges urbaines dégradées.	 Coupure d'urbanisation à « créer/développer » : aujourd'hui existante par sa non-construction, cette coupure urbaine pourrait être envisagée avec du développement bâti depuis Périgny et depuis Saint-Rogatien, la redessinant par le traitement de ses lisières. Sa largeur et son emplacement pourraient s'appuyer : - soit sur l'intégration de la ligne à haute tension sur un axe Nord-Sud, en partie centrale, - soit sur la conservation symbolique d'une coupure entre les deux communes, avec sur la limite communale le long de la RD111.

1.24 / COMMUNE DE SAINTE-SOULLE
LE BOURG

Entités paysagères concernées :

- La plaine des crêtes.
- La plaine ouverte.
- La plaine vallonnée boisée.
- Les marais doux mouillés.
- Paysage singulier : le canal de Maram à La Rochelle.

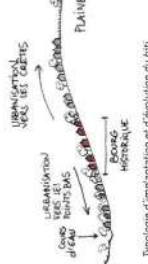


Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

Issu du regroupement de plusieurs villages et hameaux, Sainte-Soulle est implantée en plaine à l'abri d'une ligne de crête située à l'Est, et longe également la rive gauche de la Courante, cours d'eau qui prend sa source en cœur de bourg. Depuis les années 1950, l'urbanisation s'effectue de façon relativement équilibrée, en suivant les axes de communication principaux. L'environnement très boisé du bourg permet une bonne intégration des lisières urbaines dans le paysage de

plaine, mais certaines opérations situées à l'Est, implantées sur la ligne de crête, ne bénéficient pas du même contexte arboré.



Typologie d'implantation et d'évolution du bâti.



Réseau hydrographique et végétal existant.

Enprise approximative du bâti dans les années 1950.

Enveloppe urbaine actuelle.

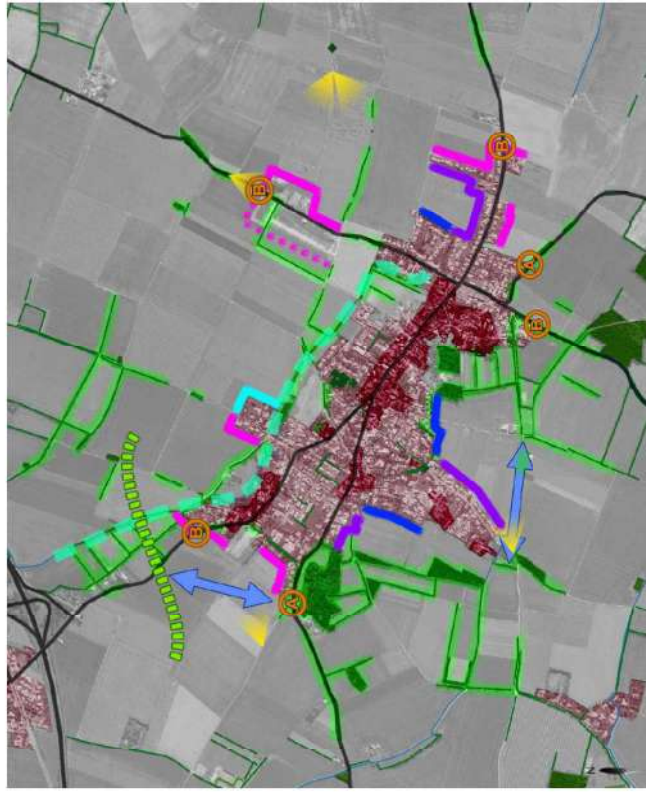
Routes départementales.

Zone comprenant les altitudes les plus hautes : coteaux importants.

OBJECTIFS

1. Limiter l'urbanisation sur la rive droite de la Courante, qui aujourd'hui forme une limite naturelle intéressante.
2. Rétroagir finement sur l'urbanisation en direction du Sud qui permettrait d'équilibrer le bourg autour de son centre, où l'aménagement de la lisière urbaine est sensible puisque située en point haut, mais où le réseau arboré (bois, haies) représente un atout à conserver impérativement pour l'intégration des nouvelles lisières urbaines.
3. Stopper l'urbanisation vers l'Ouest en direction d'Usseau pour préserver une large coupure urbaine entre le deux entités.
4. Envisager un développement urbain très limité vers l'Est, pour reconstituer un espace urbain de qualité.
5. Reconsidérer le développement de la zone d'activités du Radar, implanté en zone visuelle sensible.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



Lisière de qualité à préserver.
Lisière urbaine à ne pas franchir.

Lisière de qualité à préserver.
Lisière urbaine considérée comme évolutive.

Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine à ne pas franchir.

Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine considérée comme évolutive mais très sensible.

Lisière en cours d'aménagement / Aménagement de la zone d'activités du Radar.
Lisière urbaine à ne pas franchir.

Entrées de ville principales actuelles à contourner (A) ou à révéler (B).

Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à contourner, préserver.

Continuité bocagère à restaurer.

Coupure d'urbanisation à révéler / renforcer : attention aux petits éléments de mitage qui viennent s'insérer entre Sainte-Soulle et Usseau.

Vallée de la Courante formant un corridor boisé très qualitatif sur la lisière Nord et jusqu'en cœur de bourg : bords du cours d'eau et traversées à valoriser.

Vues importantes sur le bourg et ses lisières urbaines. Grandes perceptions visuelles à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines et pour la requalification des franges urbaines dégradées.

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVELOPPES URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION PAYSAGÈRE DU BÂTI	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE URBAINE
--	---	---	--	---	--------------------------	---	---

FICHE 1 Sainte-Soulle

1.25 / COMMUNE DE SAINTE-SOULLE
LES VILLAGES D'USSEAU ET DU RAGUENAUD



CONSTAT

Le développement d'Usseau et du Raguenaud est fortement lié à la proximité de grands axes routiers (RN11 et RD137). Le bâti s'est notamment implanté le long des voies, jusque dans les années 70. Ensuite, ne se sont concentrées près des liaisons routières que les activités dépendantes du trafic. De là est née la zone d'activités du Fier des Prises située à l'est du Raguenaud. Les

habitations quant à elles se sont plutôt implantées au Nord des hameaux afin de ne pas subir les nuisances liées à un trafic routier de plus en plus soutenu. La progression de l'urbanisation entre les deux hameaux tend à les amener à ne faire qu'un. La zone évolue aujourd'hui fortement avec l'extension du parc d'activités Atlanparc, englobant la zone du Fier des Prises.



OBJECTIFS

1. Limiter l'urbanisation en direction du Nord-Ouest, pour préserver le secteur des marais mouillés.
 2. Prolonger le développement de la zone d'activités Atlanparc avec la même exigence de qualité paysagère et architecturale, en veillant à prendre en compte les coteaux sur la zone étant donné sa situation en point haut.
 3. Reconsidérer les aménagements de la RD137 dans sa partie urbaine (boulevard de Saint-Georges), à requalifier dans son ensemble, pour valoriser l'idée d'une circulation apaisée malgré
- le trafic conséquent, révéler les axes Est-Ouest au départ de ce boulevard, et marquer l'entrée du hameau du Raguenaud au Nord.
4. Favoriser le maintien d'une identité propre aux deux hameaux, en conservant au mieux dans le cadre d'une urbanisation les motifs végétaux existants : arbres isolés, haies, potagers, vignes...
 5. Conserver/Révéler les liens des hameaux avec le ruisseau de la Courante.

5. Retrouver une forme de bourg plus compacte.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



- Lisière de qualité à préserver.**
Lisière urbaine à ne pas franchir;
- Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.**
Lisière urbaine à ne pas franchir;
- Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.**
Lisière urbaine considérée comme évolutive.
- Lisière en cours d'aménagement / extension urbaine en cours.** Lisière urbaine considérée comme évolutive.
- Entrées de ville principales actuelles à conforter (A), à révéler (B), ou à anticiper (C).**
- Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.**
- Zone de transition paysagère entre le bourg à l'Ouest et la route départementale à l'Est, « camouflée » derrière un talus planté : espace plus ou moins large dont une épaisseur non construite pourrait être conservée pour assurer une certaine qualité de vie aux habitants (recul vis-à-vis de la RD9) et dont les usages pourraient être anticipés (cultures vivrières, vergers, jardins potagers, boisements... ?).**
- Coupeure d'urbanisation entre Saint-Xandre, Le Payaud et Purboreau à préserver, à renforcer : Attention aux petits éléments de mitage qui viennent s'insérer dans cet espace (exemple de la Tourtilière, le bois de la Tourtilière).**
- Coupeure d'urbanisation très fine entre Saint-Xandre et Romagné à préserver : pas de continuité urbaine souhaitée.**
- Vues importantes sur le bourg depuis les axes de communication. Grandes perceptions visuelles à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines et pour la requalification des franges urbaines dégradées.**

1.28 / COMMUNE DE SALLES-SUR-MER
LE BOURG



CONSTAT

Le bourg de Salles-sur-Mer s'est installé à proximité d'un cours d'eau, le Panzay, se dissimulant grâce au relief en creux et à la végétation arborée importante du marais mouillé. S'étirant dans un premier temps le long de la vallée, l'urbanisation progresse aujourd'hui sous forme de lotissements vers les points hauts, au Nord et au Sud, de part et d'autre de la vallée. Le réseau de haies et de bois se raréfiant dans le paysage



- Réseau hydrographique et végétal existant.**
- Emprise approximative du bâti dans les années 1950.**
- Enveloppe urbaine actuelle.**
- Routes départementales.**
- Points hauts de la commune, de part et d'autre de la vallée du Panzay : visibilité importantes.**

OBJECTIFS

1. Conserver les liens du bourg avec sa vallée.
2. Préserver les abords des châteaux : patrimoine particulier de la commune et de l'agglomération à privilégier par rapport au développement urbain.
3. Stopper la progression du bourg en direction du Sud et du Nord vers les points hauts.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



 Lisière de qualité à préserver. Lisière urbaine considérée comme évolutive.	 Linière de haie à créer (corridor écologique).
 Lisière de qualité à préserver. Lisière urbaine à ne pas franchir.	 Château du Roulet (1), Château de Cramahé (2), Château de l'Herbaudière (3) : éléments patrimoniaux dont les abords méritent une mise en valeur.
 Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine à ne pas franchir.	 Ligne de crête dont le franchissement n'est pas souhaitable dans le cadre du développement de l'enveloppe urbaine.
 Lisière en cours d'aménagement / extension urbaine en cours. Lisière urbaine à ne pas franchir.	 Vallée du Panzay / ornaient un corridor boisé très qualitatif en cœur de bourg : bords du cours d'eau et traversées à valoriser. Accessibilité vers le cours d'eau aujourd'hui limitée qui serait à retrouver/améliorer.
 Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine considérée comme évolutive.	 Coupure d'urbanisation fine entre Salles-sur-Mer et Mortagne La Jeune à préserver, à renforcer : pas de continuité urbaine souhaitée.
 Entrées de ville principales actuelles à conforter (A), à révéler (B), ou à anticiper (C).	 Perceptions visuelles limitées sur les lisières urbaines du fait de la configuration de la commune et des nombreuses haies qui bordent les voies.
 Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.	 Vues à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines et pour la requalification des franges urbaines dégradées.

1.29 / COMMUNE DE THAIRÉ
LE BOURG

Entités paysagères concernées :

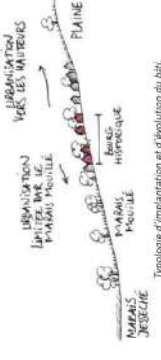
- La plaine ouverte sur le marais et le littoral.
- La plaine ouverte.
- Les marais doux mouillés.
- Les marais doux desséchés.



Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

Le bourg de Thairé s'est implanté à mi-hauteur, bénéficiant à la fois de la plaine et des marais doux. Le marais mouillé au Sud du bourg forme la transition avec le marais desséché en contrebas. Le réseau arboré associé permet une très bonne intégration des lisières urbaines, qui se sont développées de ce côté de façon limitée. L'urbanisation actuelle se fait plutôt côté plaine, vers l'Est, l'Ouest et le Nord. Le maillage bocager est là aussi encore bien présent, mais progressivement l'urbanisation dépasse ces lisières arborées pour se retrouver en confrontation directe avec la plaine agricole. Certaines extensions récentes sont trop visibles et disproportionnées. Le clocher de l'église est un élément repère important dans le paysage, marquant le centre historique de Thairé depuis les paysages alentours.



Typologie d'implantation et d'évolution du bâti.



- Réseau hydrographique et végétal existant.
- Emprise approximative du bâti dans les années 1950.
- Enveloppe urbaine actuelle.
- Routes départementales.
- Élément repère : le clocher de l'église de Notre-Dame de l'Assomption (classé Monument Historique)
- Zone comprenant les altitudes les plus hautes : coteaux importants

OBJECTIFS

- Conserv. la trame végétale qui entoure le bourg, pour préserver la qualité des lisières urbaines.
- Réfléchir finement sur une éventuelle densification au Sud, pour conserver les liens entre le marais mouillé et le bourg par les espaces non bâtis (prés, potagers, chemins).
- Limiter l'urbanisation vers l'Est, où l'intégration des lisières urbaines est difficile.
- S'appuyer sur la trame bocagère existante pour délimiter l'extension de l'enveloppe urbaine vers le Nord.
- Conserv. les vues sur le clocher de l'église Monument Historique.
- Redonner un aspect compact au bourg.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER

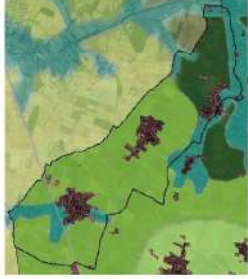


- Lisière de qualité formée de haies bocagères à préserver.
Lisière urbaine à ne pas franchir.
- Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine à ne pas franchir.
- Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine considérée comme évolutive.
- Entrées de ville principales actuelles à conforter (A), à révéler (B), ou à anticiper (C).
- Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de l'itinéraire de premier plan végétal à conforter, préserver.
- Liens parfois très fins entre les marais mouillés et le bourg à préserver. Transversalité à conserver à travers les parcelles non bâties, les rues et chemins...
- Zone de transition paysagère à prendre en considération : de la plaine vers les marais.
- Vues intéressantes vers le clocher de l'église Notre-Dame de l'Assomption : covisibilités entre les lisières urbaines et les entrées de villes avec cet élément repère identitaire et monument historique, à prendre en compte dans les projets d'aménagements urbains et les hauteurs de plantations, ainsi que le développement éventuel des enveloppes urbaines et la requalification des franges urbaines dégradées.
- Élément repère : le clocher de l'église de Notre-Dame de l'Assomption (classé Monument Historique).

1.30 / COMMUNE DE VÉRINES
LE BOURG

Entités paysagères concernées :

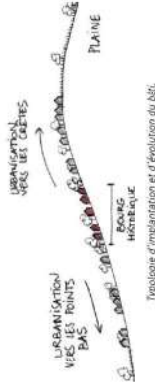
- La plaine ouverte.
- La plaine vallonnée boisée.
- Les marais doux mouillés.



Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

Le bourg de Vélines s'est implanté en plaine sous forme de village compact, à proximité d'une ligne de crête située à l'Ouest et à la croisée des axes de circulation (RD112 et RD109). Le réseau de haies est plutôt bien présent, ce qui permet un bon accompagnement des lisières urbaines anciennes. Mais les nouvelles constructions réalisées en extension de cette enveloppe ancienne sont parfois mal intégrées : en point haut,



sans végétation filtrante. À noter que des plantations récentes au Nord-Est ont été réalisées dans le cadre d'un lotissement, bon exemple d'accompagnement de l'urbanisation à développer.



- Réseau hydrographique et végétal existant.
- Emprise approximative du bâti dans les années 1950.
- Enveloppe urbaine actuelle.
- Routes départementales.
- Zone comprenant les altitudes les plus hautes : covisibilités importantes entre le bourg et sa campagne.

OBJECTIFS

1. Stopper l'urbanisation sur les altitudes les plus hautes, en considérant les vues lointaines depuis et sur le bourg, sans pour autant élargir le bourg vers les points bas.
2. Stopper l'étalement Est-Ouest le long de la RD112.
3. Rééquilibrer le bourg autour de son centre en urbanisant vers le Sud en s'appuyant sur la trame arborée existante et en la densifiant fortement.
4. Préserver la coupure d'urbanisation entre Vélines et Saint-Coux (commune de Sainte-Soulle).

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



Lisière de qualité à préserver.
Lisière urbaine considérée comme évolutive, pour équilibrer le développement du bourg, mais très sensible.

Lisière de qualité à préserver.
Lisière urbaine à ne pas franchir.

Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine à ne pas franchir.

Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine considérée comme évolutive mais très sensible.

Entrées de ville principales actuelles à conforter (A), à révéler (B).

Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.

Coupe d'urbanisation à révéler / renforcer entre Verines et Saint-Couix (commune de Sainte-Soulle) : préserver les vues depuis Verines et le réseau végétal qui en forme le premier plan, poitevin.

Vues panoramiques et lointaines depuis le bourg :
- vers le Sud / Sud-Ouest sur le territoire de l'agglomération rochelaise, jusqu'au littoral, vers le Nord / Nord-Est en direction du marais poitevin.

Grandes perceptions visuelles à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines et pour la requalification des franges urbaines dégradées, car elles induisent une forte visibilité du bourg depuis ses alentours.

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILLES URBAINES

FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN ET LA VALORISATION DE L'AGGLOMÉRATION

FICHE 3 L'INTÉGRATION ET LA VALORISATION PAYSAGÈRE DU BÂTI

FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES

FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

FICHE 6 LA VÉGÉTATION

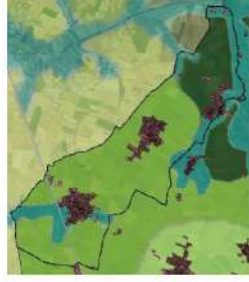
FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES

FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE

1.31 / COMMUNE DE VÉRINES LE VILLAGE DE LOIRÉ

Entités paysagères concernées :

- La plaine ouverte,
- La plaine vallonnée boisée,
- Les marais doux mouillés.



Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

Loiré s'est implanté en bordure de la Chenaude qui s'écoule du Sud vers le Nord. Elle est accompagnée d'un réseau de fossés et de végétaux très qualitatifs pour le village. Bordé par la RN11 au Nord, qui délimite clairement la limite d'urbanisation possible et rompt la continuité du marais, Loiré est une porte d'entrée importante pour la commune de Verines. Le centre ancien, compact, s'est étendu progressivement en direction de la route nationale, et vers les points hauts

au Sud et à l'Est. De nombreux jardins potagers restent présents en cœur de village, offrant une ambiance paysagère de qualité.



- Réseau hydrographique et végétal existant.
- Emprise approximative du bâti dans les années 1950.
- Enveloppe urbaine actuelle.
- Routes nationale et départementales.
- Élément repère : le silo.

Zone comprenant les altitudes les plus hautes autour du village :
coteaux importants.

OBJECTIFS

1. Limiter l'urbanisation en direction du Nord et du Sud, pour préserver le secteur des marais mouillés.
2. Conserver/Révéler les liens du village avec son ruisseau.
3. Favoriser le maintien d'une identité propre au village, en conservant les motifs paysagers existants : fossés, arbres isolés, haies, potagers, vergers....
4. Éviter un aménagement trop routier de la RD112, à la fois axe important de desserte de Verines mais aussi axe urbain qui doit participer à la vie de village et non être vécu comme une coupure.
5. Requalifier les abords de la RN11 côté village.
6. Requalifier les abords du silo, élément repère omniprésent dont les abords, très visibles depuis la RN11 et la RD112, offrent un aspect dégradé.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



	Lisière de qualité à préserver. Lisière urbaine considérée comme évolutive, pour équilibrer le développement du village, mais sensible.		Lisière Sud de la RNT1 peu qualitative devant faire l'objet d'une requalification pour valoriser le village de Loiré.
	Lisière de qualité à préserver. Lisière urbaine à ne pas franchir.		Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.
	Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine à ne pas franchir.		Linéaire de haie à préserver et à conforter.
	Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification. Lisière urbaine considérée comme évolutive.		Ruisseau de la Chenaude - bords du cours d'eau (fossés) et traversées à valoriser, dans la continuité des aménagements de la rue des Prés Guérins.
	Entrées de ville principales actuelles à conforter (AI), à révéler (BI).		Zone de maraichage / potagers / vergers à préserver en lien avec la mise en valeur des marais mouillés.
	Entrée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle à révéler.		

1.32 / COMMUNE D'YVES
LE BOURG

Entités paysagères concernées :

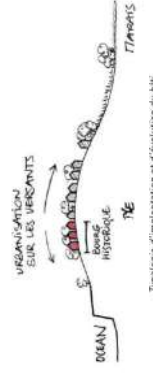
- Les marais doux desséchés.
- Les marais maritimes.
- La plaine ouverte sur le marais et le littoral.
- Les falaises.
- Les baies.



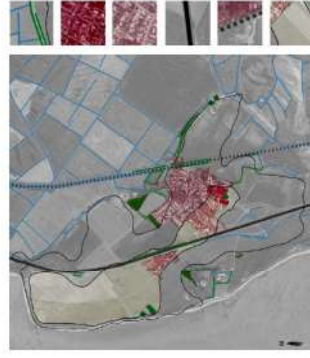
Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

Le bourg d'Yves, implanté sur une ancienne île, offre une situation de proximité avec l'océan et avec le marais. Il se retrouve aujourd'hui délimité par la RD137 à l'Ouest et la voie ferrée à l'Est, ces deux grandes infrastructures privant d'un lien direct avec le milieu naturel. Le développement d'Yves est relativement limité compte-tenu de son environnement littoral et naturel. Récemment, deux opérations immobilières menées au Nord-Ouest du bourg ont montré l'impact visuel important que



peuvent engendrer des constructions sur les points les plus hauts de l'île, en covisibilité avec l'océan, et à proximité de l'axe routier très fréquenté.



Réseau hydrographique et végétal existant.

Emprise approximative du bâti dans les années 1950.

Enveloppe urbaine actuelle.

Route départementale.

Voie ferrée.

Zone comprenant les altitudes les plus hautes : covisibilités importantes.

OBJECTIFS

1. Stopper la progression du bourg en direction du littoral à l'Ouest.
2. Respecter les principes de la loi Littoral.
3. Renforcer la trame végétale au Sud-Est et au Nord pour intégrer les éventuels développements urbains.
4. Aménager les abords de la voie ferrée comme espace de transition entre la ville et le marais, et comme limite à l'urbanisation future.
5. Créer une lisière de qualité de part et d'autre de la RD137, vitrine du bourg offrant aujourd'hui une image peu qualitative.
6. Valoriser l'espace de l'échangeur routier, porte d'entrée d'Yves, aujourd'hui sans qualité paysagère.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



Lisière de qualité à préserver.
Lisière urbaine à ne pas franchir.

Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine à ne pas franchir.

Échangeur routier à requalifier, porte d'entrée du territoire d'Yves e; du territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, ouvrant sur le bourg à l'Est mais aussi sur le sentier du littoral à l'Ouest.

Lisières de la RD137 peu qualitatives ou dégradées devant faire l'objet d'une requalification :
- restaurant « roulier »,
- le Fief des Vignes, détaché du bourg par la RD137.

Voie ferrée dont la coupure physique pourrait servir de zone d'arrêt à l'urbanisation et dont les abords requalifiés permettraient de former une zone de transition ville/marais de qualité.

Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.

Vues importantes sur le bourg depuis la RD137, à prendre en compte dans le développement éventuel des enveloppes urbaines.

FICHE 1
LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE
DES ENVISAGES
URBAINES

FICHE 2
LA NATURE AUX PORTES
DU CŒUR URBAIN
DE L'AGGLOMÉRATION

FICHE 3
L'INTÉGRATION
ET LA VALORISATION
DU BÂTI
PAYSAGÈRE

FICHE 4
AMÉLIORER LA LECTURE
DES PAYSAGES

FICHE 5
MÉTIER EN SCÈNE
LE RÉSEAU
HYDROGRAPHIQUE

FICHE 6
LA VÉGÉTATION

FICHE 7
PRÉSERVER
LES CONTINUITÉS
ÉCOLOGIQUES MAJEURES

FICHE 8
PRÉSERVER ET
DÉVELOPPER L'ARMATURE
VERTE URBAINE

1.33 / COMMUNE D'YVES LES VILLAGES DE VOUTRON ET DU MAROUILLET

Entités paysagères concernées :

- Les marais doux desséchés.
- Les marais maritimes.
- La plaine ouverte sur le marais et le littoral.
- Les falaises.
- Les balles.



Extrait de la carte des entités paysagères.

CONSTAT

Voutron, tout comme le bourg d'Yves, s'est implanté sur une ancienne île. Ce village agricole dense offre une situation privilégiée, dominant les marais qui l'entourent. Il est accompagné d'un cadre végétal intéressant, dont les haies et les boisements forment le lien entre île et marais. Actuellement, le village s'étire vers le Sud sous forme d'opération individuelle d'habitat le long des rues, ou de petite opération collective.

Le Marouillet est quant à lui un village relativement récent puisque développé à partir de la fin du XIX^{ème} siècle

avec la construction de la Mairie et de l'école à l'Ouest du Château du Passage, le long de la route impériale. À la deuxième moitié du XX^{ème} siècle sont venus s'implanter un lotissement au Sud et des maisons au Nord le long de la route désormais apaisée avec la création de la RD137 (années 1990). Le village ne présente ainsi pas de structure urbaine particulière et son paysage est fortement impacté par la RD137 qui le surplombe. Il accueille néanmoins le « centre administratif » et les équipements de la commune.



Réseau hydrographique et végétal existant.

Marais maritime.

Emprise approximative du bâti dans les années 1950.

Enveloppe urbaine actuelle.

Routes départementales.

Voie ferrée.

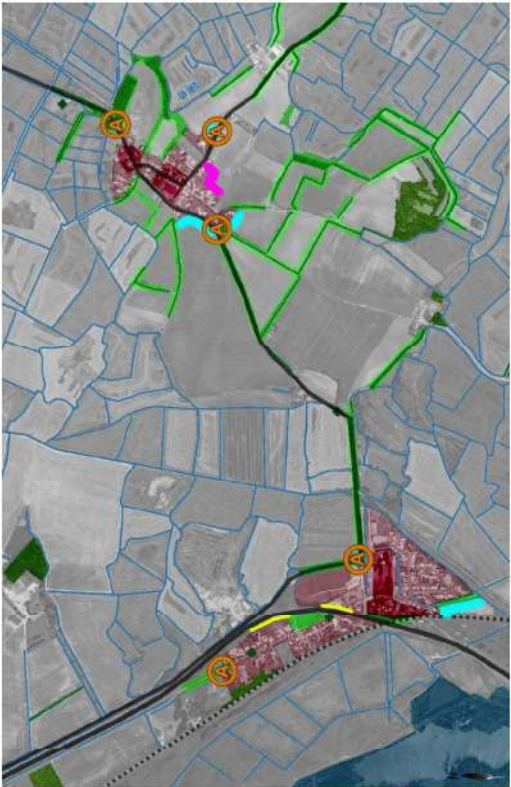
Zone comprenant les altitudes les plus hautes :
coteaux importants.

OBJECTIFS

1. Envisager l'évolution de ces villages en s'appuyant sur les trames végétales existantes.
2. Conserver / Renforcer la végétation qui entoure les villages pour garantir leur intégration dans le paysage naturel.
3. Stopper l'urbanisation linéaire par opération individuelle le long des rues, pour ne plus étirer les villages.

4. Respecter les principes de la loi Littoral pour Le Marouillet.
5. Requalifier les lisières dégradées de part et d'autre de la RD137 au niveau du Marouillet.

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE À ENVISAGER D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



Lisière de qualité à préserver.
Lisière urbaine à ne pas franchir.



Lisière dégradée devant faire l'objet d'une requalification.
Lisière urbaine à ne pas franchir.



Entrées de ville principales actuelles à conforter (A).



Lisières de la RD137 peu qualitatives ou dégradées devant faire l'objet d'une requalification.



Patrimoine végétal existant, primordial pour l'intégration paysagère des lisières urbaines et des entrées de ville / Notion de filtre visuel, de premier plan végétal à conforter, préserver.



FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVELOPPES URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION DU BÂTI PAYSAGÈRE ET LA VALORISATION DU BÂTI	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
--	---	---	---	---	--------------------------	---	---

FICHE 2 La nature aux portes du cœur urbain de l'agglomération

FICHE 2 La nature aux portes du cœur urbain de l'agglomération

CONSTAT

Une coupure verte d'agglomération n'est pas constituée de « rien », mais au contraire composée d'espaces agricoles, naturels, de bâti isolé, de bois, ce haies... Cet espace maintient la séparation entre deux zones d'urbanisation, et facilite la lecture des paysages urbains, offrant une identité à chaque entité, voire à chaque commune, grâce aux lisières urbaines et aux entrées de ville qui se détachent de l'environnement non bâti,

Dans un environnement très urbain comme celui de La Rochelle et ses communes voisines de L'Houmeau, Lagard, Puiboreau, Périgny, Aytré et Angoulins, les coupures vertes sont rares et sont d'autant plus importantes qu'elles peuvent avoir tendance à disparaître (pression urbaine). Elles permettent de garder un lien entre la ville et son territoire « naturel », de conserver des espaces de perméabilité des sols mais aussi visuelle, d'offrir des respirations à la densité urbaine,



Coupures vertes.



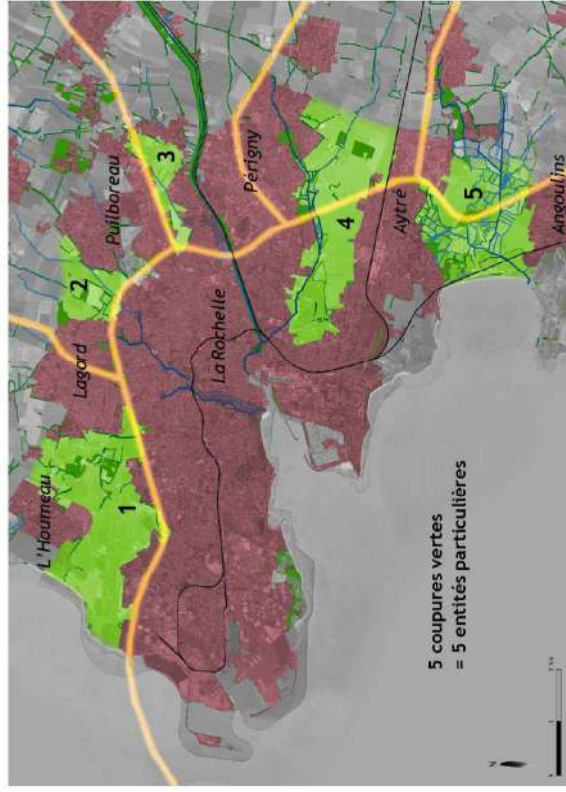
Infrastructures routières principales.



Hydrographie et végétation existante.



Voie ferrée.



5 coupures vertes
= 5 entités particulières

OBJECTIFS

- Révéler les particularités des 5 coupures vertes naturelles et/ou agricoles du cœur urbain ;
- conserver les liens visuels et/ou physiques qui permettent de mettre en relation l'arrière-pays avec le littoral, notamment par la trame verte et bleue ;
- maintenir et renforcer les coupures vertes entre chaque commune ;

- anticiper l'évolution agricole de ces espaces intersticiels ;
- faire des préconisations sur la création de nouveaux parcs publics (Parc naturel de la baie d'Aytré, Parc de Tasdon) ;
- s'appuyer sur ces coupures vertes pour requalifier les abords de la rocade de La Rochelle et les entrées du « cœur urbain » (Cf. Partie 3.2).

CARACTÉRISTIQUES DES INTERSTICES

1. ENTRE L'HOUSEAU, LAGORD ET LA ROCHELLE

Entre L'Houseau et La Rochelle, l'espace est concerné par la loi Littoral à plusieurs titres : coupure d'urbanisation, espace proche du rivage et espace naturel remarquable (marais et tute de Pampin). Entre L'Houseau et Lagord, l'espace est mité de bâti (hameaux, habitat isolé) accompagné de boisements qui renforcent l'aspect morcelé de la coupure verte et rendent difficile sa lecture. Le projet de contournement par le Nord de la voie ferrée devra prendre en compte cette situation particulière. (Cf. Partie 1.14).

2. ENTRE LAGORD ET PUILBOREAU (Cf. Partie 1.10)

C'est une coupure verte essentiellement agricole, très visible depuis la rocade, et offrant les caractéristiques du paysage de plaine, avec des parcelles cultivées de grandes tailles, des haies, des chemins. Traversée par un fossé qui forme l'amerce du ruisseau Le Lafond, le lien à l'océan est conservé par cette trame bleue dont le passage « sous la rocade » devrait faire l'objet d'une mise en valeur. Cette coupure verte est favorable à la valorisation de liens doux Est/Ouest entre Lagord et Puilboreau.

3. ENTRE PUILBOREAU, PÉRIGNY ET LA ROCHELLE (Cf. Partie 1.19)

Cet espace relativement étroit est bordé au Nord par la RN11. Les parcelles sont de plus en plus réduites par l'urbanisation mais restent toutefois cultivées. Cette coupure verte est une des entrées principales du cœur urbain, où les usages se confrontent (image actuelle perçue) : habitat, trafic important, façade commerciale, agriculture, gestion des eaux pluviales... Vu la configuration bâtie actuelle et les difficultés d'une cohabitation agriculture/habitats à cette échelle, il pourrait être envisagé un espace paysager très arboré offrant un cadre de vie à haute valeur ajoutée pour Rompsay et Chagnolet, ainsi qu'un « atout vitrine » pour la zone commerciale de Beaulieu.

4. ENTRE PÉRIGNY, AYTRÉ ET LA ROCHELLE (Cf. Partie 1.2)

C'est une grande coupure agricole et naturelle qui pénètre jusqu'au cœur de la ville de La Rochelle, et qui est importante pour sa qualité visuelle (percée depuis Périgny vers La Rochelle), pour sa respiration intercommunale (entre Aytré et La Rochelle), pour la préservation du cadre environnemental (le marais de Tasdon et la vallée de la Moulinette = réservoirs de biodiversité / cœurs de nature), pour la lecture paysagère de l'agglomération rochelaise (plaine urbaine).

Des projets urbains depuis Aytré se dessinent, ne mettant pas en cause l'agriculture qui devrait rester prédominante. Néanmoins cette dernière sera amenée à évoluer, en lien avec la proximité de la Moulinette.

5. ENTRE AYTRÉ ET ANGOULINS

Cet espace est concerné par la loi Littoral à plusieurs titres : coupure d'urbanisation, espace proche du rivage et espace naturel remarquable (marais). Constitué en majorité de marais doux, de multiples usages y existent (cent'e équestre, camping, plage, stationnement, voie ferrée, rocade et RD137, agriculture) et le site connaît une mutation côté littoral suite à la tempête Xynthia. En lien avec le plan d'eau des Gaiotes et « la promenade du marais doux », le projet de Parc naturel de la Baie d'Aytré vient s'inscrire dans cette évolution, qui tend vers une renaturation des lieux.

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVIRONNEMENTS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
---	---	---	---	---	--------------------------	---	---

FICHE 3 L'intégration paysagère du bâti

3.1 / COMMENT BIEN AMÉNAGER UNE LISIÈRE URBAINE ?

CONSTAT

Les franges des bourgs et des villes ont évolué rapidement ces 20 dernières années avec l'apogée de l'urbanisme de loisir. Cette évolution urbaine a rarement été accompagnée d'une prise en compte de la perception depuis la campagne de la nouvelle lisière urbaine ainsi créée. Dans le même temps, l'agriculture traditionnelle

a évolué vers une agriculture intensive qui a souvent fait table rase des éléments paysagers identitaires qui pouvaient la composer (haies, arbres isolés).

Aujourd'hui, le rapport de la ville/du bourg à son paysage est transformé, devenant bien souvent stérile, sans lien, sans identité, sans usage.



En lien avec la **Fiche 1**, on peut quantifier approximativement les lisières urbaines concernées sur le territoire :

- Environ 37 kms linéaires ont été recensés en tant que lisières urbaines dégradées « définitives » ;
- environ 25 kms linéaires ont été recensés en tant que lisières urbaines dégradées « évolutives ».



OBJECTIFS

- Requalifier les lisières urbaines dites « dégradées », qui ont un impact fort sur le paysage ;
- aménager la lisière urbaine dans le cadre des opérations d'aménagement de nouveaux quartiers ;
- développer/aménager l'épaisseur interstitielle entre ville et terres agricoles ;
- retrouver des liens visuels et physiques entre espace bâti et non bâti ;

- anticiper l'évolution de l'enveloppe urbaine ;
- articuler l'agriculture et le développement résidentiel ;
- ne pas créer de cadre de vie artificiel mais envisager un espace agricole vivant et productif : cultures vivrières, prés, vergers, jardins potagers, haies, fossés, bosquets..., à développer en lien étroit avec les agriculteurs.

PRINCIPES D'ÉVOLUTION N°1 - REQUALIFICATION OU CRÉATION D'UNE LISIÈRE

AMÉNAGEMENTS

- Plantations en lisière sous forme de haies de différentes natures selon l'effet souhaité : haie épaisse multistrates « écran », haie arbustive basse avec arbres laissant passer le regard, haie arbustive haute filtrant les vues...

- plantation d'arbres isolés de façon ponctuelle dans les champs ;
- création de chemins ruraux en lien avec les haies, connectés à la ville, associés éventuellement à des fossés.

BESOINS POUR SA MISE EN ŒUVRE

Requalification d'une lisière : foncier à maîtriser par la

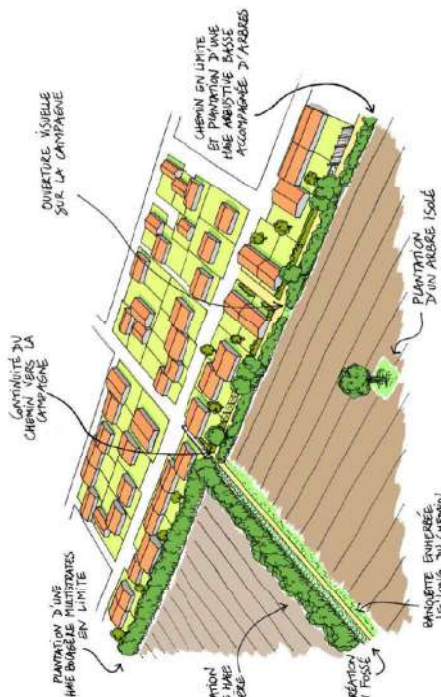
collectivité OU partenariat avec l'agriculteur OU aide financière à la plantation et à l'entretien par l'agriculteur. Création d'une lisière dans le cadre d'un nouveau projet : les aménagements doivent prioritairement être inclus dans la zone urbaine ou à urbaniser afin de ne pas empiéter sur l'espace agricole.

ATOUS À SA MISE EN ŒUVRE

- Impact paysager et environnemental intéressant ;
- cadre de vie amélioré.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Et si on valorisait les produits issus de la taille (filière bois énergie, paillage, chauffage...) ? ;
- et s'on associait les habitants à la gestion de la haie ?.



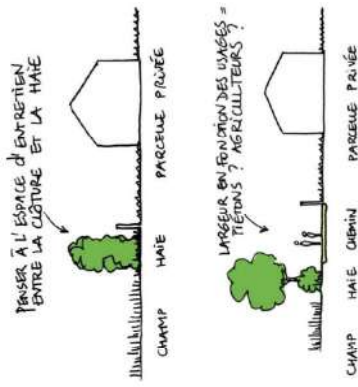
Selon le type de projet de requalification de la lisière, la largeur minimale à réserver aux aménagements varie.

- Dans le cadre d'une plantation de haie, dont tout ou partie aura une hauteur supérieure à 2 m (haie haute ou haie basse avec arbres) :

- > il s'agira de prévoir une bande de 4 m minimum permettant la plantation des sujets à 2 m de la limite parcellaire (respect du code civil et entretien), la plantation sur deux lignes espacées de 60 cm, et la protection de la lisière vis-à-vis du champ sur au moins 1,40 m. [cf. Partie 6.3] ;

- dans le cadre d'un chemin complet d'une haie :

- > la largeur du chemin dépendra de son usage, à savoir 1,30 m pour un usage piéton, 2 à 3 m pour un usage pions et vélos, jusqu'à 6 m pour un usage agricole,
- > la largeur de la haie pourra reprendre les dimensions évoquées ci-dessus (4 m minimum).



FICHE 3 L'intégration et la valorisation paysagère du bâti

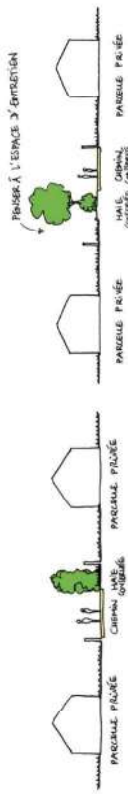
AMÉNAGEMENTS

- Conserver/recréer/s'appuyer sur des éléments identitaires du paysage rural pour offrir un développement urbain harmonieux et riche : haies, verges, jardins potagers... nouveaux espaces publics partagés à l'échelle de l'opération ;

- proposer des aménagements qui ont une fonction, un rôle au-delà d'un esthétisme (trame verte et bleue, gestion des eaux pluviales, cadre de vie...) ;
- mêler, à l'habitat, une agriculture vivrière et respectueuse de l'environnement, pour ne pas cloisonner les usages ;
- continuer à créer des liens physiques et visuels avec la campagne.

POUR ALLER PLUS LOIN

Et si les habitants pouvaient directement accéder à la production (marché ultra-local) ?

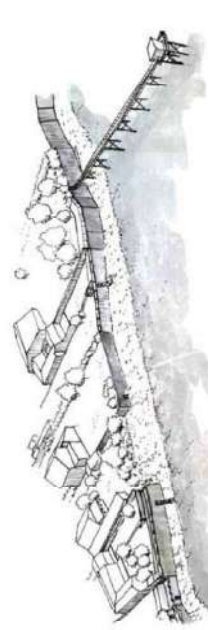


CAS PARTICULIER DES LISIÈRES URBAINES LITTORALES

AMÉNAGEMENTS
Réfléchir à une action d'ensemble, pour créer des éléments cohérents entre eux et les plus intégrés possibles.
Utiliser des matériaux de qualité, des couleurs adaptés ou utiliser le végétal pour atteindre cette harmonie d'ensemble.

PRÉCONSEILS - URBANISME ET PAYSAGE

LES MURS DU FRONT DE MER



Etat actuel du front de mer : murs de digue hétéroclites autant dans leur matériaux que dans leur masse et leur couleur

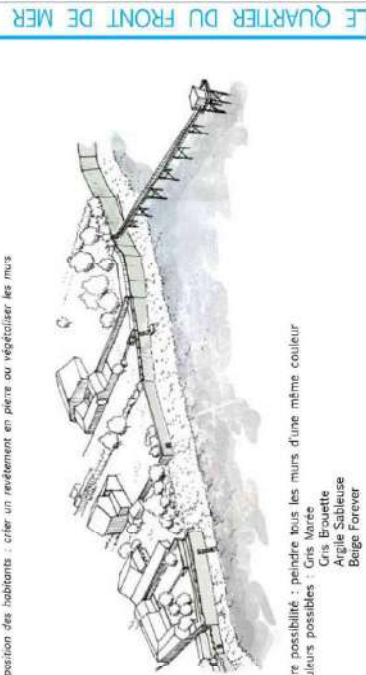


Proposition des habitants : créer un revêtement en pierre ou végétaliser les murs



Autre possibilité : peindre tous les murs d'une même couleur
Couleurs possibles : Gris Vazée
Gris Bouette
Argile Sableuse
Beige Foréver

LE QUARTIER DU FRONT DE MER



Extrait des fiches conseil de la Charte Architecturale et Paysagère d'Angoulins / 2016 Jean BOISSAY - Alize MEURIS - Les DUBREUILH.

FICHE 3 L'intégration et la valorisation paysagère du bâti

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVIRONNEMENTS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION ET LA VALORISATION DU BÂTI PAYSAGÈRE	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
---	---	--	---	---	--------------------------	---	---

3.2 / COMMENT BIEN AMÉNAGER UNE ENTRÉE DE VILLE ?

CONSTAT

Aujourd'hui, la banalisation des entrées de ville est souvent constatée. Peu considérées car en marge de la ville, délaissées car dépeçonnées régulièrement avec le développement urbain extensif, elles font pourtant partie des espaces les plus empruntés au quotidien et sont la première image de la ville donnée à voir au

conducteur, piéton ou cycliste. Elles doivent permettre d'identifier l'arrivée dans une entité urbaine, mais aussi de révéler un certain dynamisme local et un attachement à la qualité du cadre de vie.
La notion d'entrée de ville est intimement liée à celle de lisière urbaine.

OBJECTIFS

- Requalifier les entrées de ville, en ayant une approche liée à leur « statut » ;
 - » entrées du cœur urbain (noyau urbain aggloméré autour de La Rochelle),
 - » entrées dans les villes et bourgs par les routes départementales, dites « entrées urbaines »,
 - » entrées dans les villes et bourgs par les voies secondaires et les chemins, dites « entrées rurales » ;
- développer les liens entre la ville et les espaces naturels et agricoles qui l'entourent ;
- valoriser l'entité paysagère dans laquelle se situe l'entrée pour proposer un aménagement adapté et intégré ;
- révéler l'identité de la ville par un aménagement singulier de ses entrées, sans tomber dans l'anecdote ou le symbolique.

ENTRÉES DU CŒUR URBAIN - UN TRAVAIL À PLUSIEURS ÉCHELLES

Ces entrées très fréquentées et très urbaines doivent faire l'objet :

- d'un travail linéaire* avec prise en compte de l'axe routier en amont et en aval du point d'entrée,
- d'un travail ponctuel** pour marquer chaque entrée de ville en tant que telle, notamment lorsque la continuité urbaine a tendance à se faire disparaître,
- d'un travail spécifique pour la rocade, à la fois linéaire* et ponctuel**.



Indice a : Entrées à conforter.
Indice b : Entrées à révéler.

* « travail linéaire » : réflexion et aménagements à prévoir sur une portion de voie conséquente, prenant en compte les lisières de celle-ci.
** « travail ponctuel » : réflexion et aménagements qui se concentrent en un point particulier, telle une porte d'entrée.

ENTRÉES URBAINES - PLUSIEURS SCÉNARIOS POUR LEUR REQUALIFICATION

ÉTAT ACTUEL

Une entrée sans caractère particulier, sans identité, banale.



SCÉNARIO 1 :

Une entrée au caractère végétal dominant, avec un bâti camouflé par les haies bocagères et donc très peu perceptible depuis la route. Un resserrement des espaces et des vues pour marquer l'arrivée en ville.



SCÉNARIO 2 :

Une entrée tissant des liens ville/campagne par les plantations, les cheminements. La végétation est dense mais laisse filer les regards pour une perception filtrée de la lisière urbaine.



SCÉNARIO 3 :

Une entrée requalifiée par l'extension de l'urbanisation. La lisière urbaine est avancée, le nouveau bâti à l'alignement vient resserrer les vues et cadrer la voie dès l'entrée, la limite ville/campagne est végétalisée sans masquer le bâti.



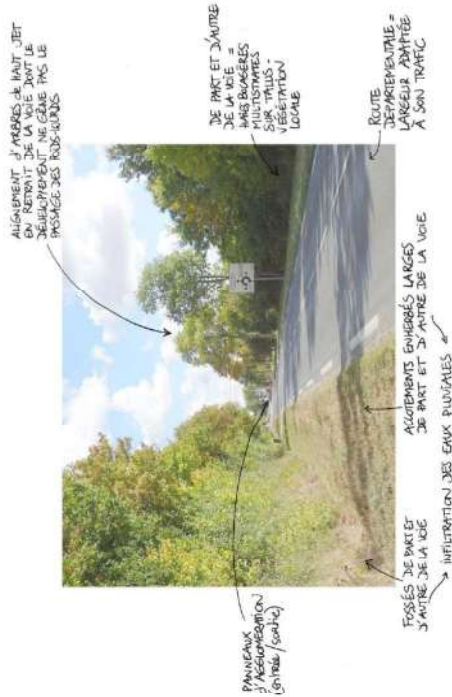
FICHE 3 L'intégration et la valorisation paysagère du bâti

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILUPPÉS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION DU BÂTI ET LA VALORISATION DES PAYSAGES	FICHE 4 L'AMÉLIORATION DE LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 MÉTIER EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAIN
--	---	---	--	---	--------------------------	---	--

ENTRÉES URBAINES - LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS À LEUR QUALITÉ

Certaines entrées urbaines ont subi peu de transformations récentes et possèdent des éléments paysagers de qualité dont le maintien est important :

- haies bocagères, alignement d'arbres ;
- accotements enherbés ;
- talus, fossés.



ENTRÉES RURALES - LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS À LEUR QUALITÉ

Souvent peu transformées, elles ont pour la plupart conservé des atouts qu'il s'agit de préserver et de valoriser :

- haies bocagères ;
- accotements enherbés ;
- talus, fossés ;
- chaussée simple, peu large et sans bordures.



FICHE 3 L'intégration et la valorisation paysagère du bâti

FICHE 1 LA MAINTIENNE PAYSAGÈRE DES ENVIRONNEMENTS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION DU PAYSAGE	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 MÉTIER EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
---	---	---	---	---	--------------------------	---	---

3.3 / L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ZONES D'ACTIVITÉS

CONSTAT

Les zones d'activités artisanales, commerciales, tertiaires et industrielles ont souvent pour conséquence une difficulté d'intégration dans le paysage étant donné le gabarit important de certains bâtiments, la présence nécessaire de zones de stockage / dépôt / livraison, le « besoin d'être vu », et la particularité d'être souvent situées en points hauts.

Plusieurs typologies de zones d'activités émergent du territoire, les impacts sur le paysage ne sont alors pas les mêmes :

- les zones artisanales peu étendues, incluses dans le tissu urbain ou en périphérie, et présentant un petit parcellaire et des bâtiments de taille moyenne ;

- les grandes zones artisanales, tertiaires et industrielles, rattachées au tissu urbain de la ville ou du bourg, situées en périphérie à proximité des grands axes de circulation, présentant un parcellaire mixte (petites, moyennes et grandes parcelles) ;
- les grandes zones commerciales de l'agglomération, liées au tissu urbain de la ville, situées en périphérie à proximité des grands axes de circulation ;
- les zones artisanales, tertiaires et industrielles entièrement déconnectées du tissu urbain ;
- les zones d'activité conchylicole, ces particuliers situés sur la bande littorale, plus ou moins connectés au tissu urbain.



« Une zone d'activités existante peut être vieillissante dans sa forme mais encore dynamique dans son activité. La requalification est alors le moyen d'harmoniser l'attractivité économique et la qualité de l'image ». CAUE44.

OBJECTIFS

- Proposer des solutions adaptées à chaque typologie de zones d'activités ;
- tendre vers des zones d'activités à haute qualité paysagère, reflet d'un dynamisme local et d'une attention portée à l'image du territoire ;
- réfléchir à l'impact paysager lors de la création ou

l'extension de zones d'activités : situation par rapport au relief, aux voies de circulation, notions de visibilité, etc. ;

- envisager la transformation de certaines de ces zones d'activités en véritables quartiers d'activités, c'est-à-dire créer ou recréer un véritable lieu de vie pour tous,

LES PETITES ZONES ARTISANALES INCLUSES DANS LE TISSU URBAIN OU EN PÉRIPHÉRIE

- Ne pas créer de rupture de qualité avec la ville/le bourg ;
- intégrer l'activité dans son contexte (quartier d'habitat, islière urbaine), l'associer à son environnement ;

traitement des clôtures, insertion du bâti (architecture, volumes, couleurs), intégration des espaces « dégradés » de stockage.

LES GRANDES ZONES ARTISANALES, TERTIAIRES ET INDUSTRIELLES

- Travailler le lien urbain/rural de ces zones sur les parties en islière, pour éviter la sensation de rupture : continuités végétales, clôtures de qualité (voir pas de clôtures) ;
- travailler le lien avec la ville ou le bourg : inter-

connexions entre les lieux / cheminements, aménagements paysagers... ;

- offrir une image de qualité depuis les axes de circulation principaux (entrées de ville, RDs/RNs qui longent ou traversent ces zones).

LES GRANDES ZONES COMMERCIALES

- Zones situées le long d'axes très circulés, entrées de l'agglomération rochelaise ultra sensibles, très dégradées aujourd'hui, impact négatif à enrayer de façon prioritaire.
- Trouver un équilibre entre le besoin d'être vu depuis la route et l'intégration paysagère : gestion des clôtures, des enseignes (tailles, couleurs), des publicités... ;

- tendre vers une qualité architecturale, en insistant sur les parties « arrières » des bâtiments, qui sont aujourd'hui les parties les plus vues depuis la route. Réintroduire le végétal aujourd'hui quasi inexistant : lisières urbaines sans lien avec leur environnement paysager.

LES ZONES ARTISANALES, TERTIAIRES ET INDUSTRIELLES DÉCONNECTÉES

- Intégration dans le contexte paysager essentielle, ce qui ne veut pas dire camouflage complet.
- Proposer des espaces plus ouverts sur l'extérieur : clôtures non obligatoires, lien avec le paysage ;
 - l'élément végétal doit être prédominant : gestion des stationnements arborés, trame bocagère à conserver si existante ou à créer, accompagnement des voies (alignements ou haies) ;
 - qualité des clôtures en lien avec l'environnement rural : utilisation du bois, couleurs grisées des grillages,

- pas de couleurs vives, pas d'extravagances mais de la sobriété ;
- proposer des enseignes et une signalétique adaptées au contexte naturel et agricole : matériaux, couleurs, dimensions... ;
- gestion des eaux pluviales de façon aérienne : fossés, noues, bassin de rétentions paysagers (sans clôtures, pertes douces, enherbés) pour l'espace public et l'espace privé (cf. Partie 5.4).

LES ZONES CONCHYLICOLES (CF. PARTIE 3.4)

Requalification paysagère, urbaine et architecturale de ces zones à enjeu touristique fort et au développement contraignant (loi Littoral, risques de submersion, dégâts

suite à Xynthia, besoins d'adaptation / d'agrandissement des locaux pour pérenniser l'activité).

FICHE 3 L'intégration et la valorisation paysagère du bâti

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVIRONNEMENTS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION DU BÂTI ET LA VALORISATION PAYSAGÈRE DU BÂTI	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 Mettre en scène le paysage HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAIN
---	---	--	---	--	--------------------------	---	--

3.4 / REVITALISER LES ZONES CONCHYLICOLES

CONSTAT

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle comprend 7 sites conchylicoles possédant des structures variées mais réunis par des codes paysagers communs. Aujourd'hui, l'activité conchylicole subit de nombreuses menaces sur ses éléments constitutifs, qu'ils soient mobiles tels que le coquillage ou l'eau, ou immobiliers tels que l'espace littoral ou les équipements professionnels. Cela entraîne une évolution des paysages associés : abandon de certains espaces, industrialisation ou encore modification du lien visuel avec l'océan.



- Zones conchylicoles à paysages de marais.
- Villages conchylicoles.
- Zones conchylicoles, entre village et marais.

OBJECTIFS

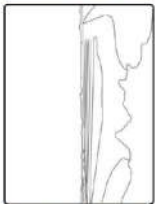
- Éviter la banalisation des paysages conchylicoles.
- conserver et valoriser les codes paysagers propres aux espaces conchylicoles ;
- mettre en œuvre des projets à l'échelle territoriale permettant la mise en valeur de l'unité dans la diversité de ces paysages ;
- valoriser les patrimoines écologiques, culturels, productifs et paysagers liés à l'activité ;
- adapter les typologies de requalification en fonction des enjeux propres à chaque site ;
- éviter une certaine muséification de l'activité.

ORGANISER DES VISITES D'EXPLOITATIONS VALORISANT LES PATRIMOINES ASSOCIÉS

- En faisant collaborer ostréiculteurs, naturalistes, paysagistes et professionnels du tourisme, ces visites seraient l'occasion de :
- valoriser le travail des conchyliculteurs en expliquant leurs impacts positifs sur les paysages ainsi que sur les qualités écologiques des espaces conchylicoles ;
 - mettre en évidence les interactions entre patrimoine écologique, culturel, productif et paysager ;
 - retracer l'histoire géologique et culturelle du territoire pour expliquer l'implantation de l'activité ;
 - détailler la structure paysagère propre au site ainsi que les motifs et textures caractéristiques des espaces conchylicoles dans leur ensemble.
- Il s'agira d'adapter le discours à chacun des sites.

CRÉER UN RÉSEAU DE PANNEAUX POUR METTRE EN VALEUR LA DIVERSITÉ DES STRUCTURES PAYSAGÈRES DES ESPACES CONCHYLICOLES

L'idée est de mettre en scène la structure paysagère propre à chaque site conchylicole en guidant le regard du passant grâce à des panneaux transparents mettant

 Paysage de l'emplacement du panneau.	 Panneau transparent représentant la structure paysagère du lieu.	 Puis superposition du panneau avec son paysage associé.
 Village ostréicole dense, nombreuses lignes brisées perceptibles.	 Marais à claires, lignes horizontales créées par l'alignement des claires ainsi que par l'ouverture du marais, cabanes à la lisière.	

FICHE 3 L'intégration et la valorisation paysagère du bâti

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVIRONNEMENTS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION ET LA VALORISATION PAYSAGÈRE DU BÂTI	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES ÉCOTOPIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
---	---	---	--	---	--------------------------	---	---

ÉDITER UN GUIDE DES BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT

Pour éviter la banalisation des paysages conchylicoles bâtis, il s'agit d'accompagner les professionnels dans l'aménagement de leur espace de travail tout en conservant les codes paysagers propres aux sites conchylicoles rochelais potentiellement attractifs pour les touristes.

Le guide pourrait ainsi détailler pour les bâtiments et pour une bonne lisibilité, le guide devra utiliser au maximum des graphismes, dessins et photos références,



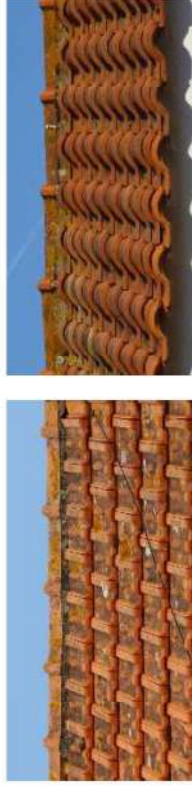
Géométries des cabanes.



Fenêtres à petits toits.



Couleurs des ouvertures.



Type de toitures.



Extrait de palette végétale.

Type de clôture.

À ESNANDES, UN SENTIER LITTORAL PERMETTANT UN POINT DE VUE PARTICULIER SUR LE SITE CONCHYLICOLE DE LA PRÉE DE SION ET SES ALENTOURS

Pour qualifier le site, il faudrait tout d'abord réinvestir les cabanes qui ne sont plus utilisées et peuvent amener un certain aspect dégradé. Ensuite, il serait intéressant de valoriser les vues offertes par le sentier littoral. Sa position atypique sur le haut de la digue permet de

surplomber et de faire le lien entre la baie de l'Aiguillon, la plaine, les cabanes conchylicoles ainsi que les marais associés. Les aménagements de ce sentier devront se faire en lien avec ceux réalisés sur la Pointe Saint-Clément et au niveau des carrelôts.

LE PORT DE LA PELLE À MARSILLY, UNE ÉVOLUTION VERS LE LOISIR DÉJÀ EN MARCHÉ

En s'appuyant sur la présence du sentier littoral le long du site ainsi que l'existence d'espaces de vente directe, une requalification équilibrée du site de Marsilly permettrait d'allier activité conchylicole et tourisme. L'intérêt serait de proposer une offre touristique différente de ce qui existe sur d'autres territoires conchylicoles en invitant des artistes pour réinvestir les espaces bâtis en arrêt d'activité et tirer parti des volumes et ambiances existants : Street-art dont l'anamorphose, expositions, œuvres d'art éphémère... Il ne s'agit pas ici de créer des ateliers d'artistes mais de travailler sur l'enveloppe extérieure des bâtiments. En effet, vu les enjeux de la loi Littoral, seules les activités nécessitant la proximité immédiate de l'eau pourront être autorisées à s'implanter.

LE CAS PARTICULIER DES EXPLOITATIONS ABANDONNÉES DE LAUZIÈRES

Pour la requalification du site, il conviendra de prendre en compte son emplacement à l'interface directe entre ville et marais, ainsi que l'évolution de l'ostréiculture rendant les cabanes inadaptées à un usage professionnel. La requalification du site devra avoir pour objectif de le faire revivre toute l'année par et pour les habitants :

LE PETIT SITE OSTRÉICOLE DE LA MARÉCHALE À LA ROCHELLE SITUÉ SUR LA FALNAISE

Ce site, constitué de seulement deux exploitations et dépourvu de marais, est le seul de l'agglomération à être positionné en haut des falaises calcaires. Cette localisation permet des points de vue dominants sur

l'Anse de Pampin, et à l'arrière-plan sur le Port du Plomb et la Pointe de la Pelle. Dans le cadre d'une valorisation paysagère, il serait intéressant de mettre en évidence ces points de vue.

SUR LE SITE DE GODECHAUD À AYTRÉ, UN ÉQUILIBRE À TROUVER ENTRE MÉMOIRE ET REQUALIFICATION

Le site ostréicole d'Aytré a subi d'importants dégâts durant la tempête Xynthia de 2010. Certaines cabanes qui ont été fortement touchées existent toujours et confèrent au site un aspect dégradé rendant nécessaire

une certaine requalification paysagère. Celle-ci devra permettre de conserver l'activité tout en s'inscrivant dans le projet de parc naturel de la baie d'Aytré.

UNE DÉCOUVERTE DE L'HISTOIRE ET DU PAYSAGE OSTRÉICOLE ANGOULINOIS

Bien que le site de la Pointe du Chay à Angoulins soit pourvu d'un chemin ostréicole public, les visiteurs sont peu incités à y accéder. La mise en place d'une boucle au sein du marais ainsi que d'une signalétique associée permettrait aux visiteurs de découvrir cet espace depuis l'intérieur. Le circuit serait également l'occasion d'expliquer l'histoire du marais et du parcours de l'eau au

sein des différents types de bassins : d'abord salicole, son évolution vers l'ostréiculture a permis de conserver l'ossature ancienne correspondant à l'exploitation du set. Par ailleurs, la fréquentation liée à cette boucle amènerait de potentiels clients aux ostréiculteurs, ce qui leur permettrait de valoriser leur production,

LE SITE DES BOUCHOLEURS, ENTRE VILLE ET ESPACE NATUREL

Composé de deux zones conchylicoles à la structure régulière et séparées par une route, le site des Boucholeurs fait le lien entre le village des Boucholeurs à l'Ouest et la réserve naturelle du marais d'Yves à l'Est. Cette situation permet d'amener au sentier littoral attenant une certaine fréquentation, rendant alors important l'aspect qualitatif des cabanes. Certaines d'entre elles qui sont largement dégradées devraient être détruites ou requaifées.

Afin de proposer une variété de circuits aux nombreux promeneurs, une réflexion pourrait être portée à leur habitation avec les professionnels au sein des deux sites ostréicoles. Les chemins existants pourraient être davantage ouverts au public, permettant ainsi la découverte de ces espaces ainsi qu'un échange entre conchyliculteurs et promeneurs.

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVELOPPES URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DE L'AGGLOMÉRATION DU CŒUR URBAIN	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 Mettre en scène le réseau hydrographique	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'AMÉNAGEMENT VERTÉ URBAINE
--	---	---	---	---	--------------------------	---	--

4.1 / LES PAYSAGES SENSIBLES À PRÉSERVER

CONSTAT

L'espace agro-naturel forme la composante majeure du territoire. C'est un espace vivant, façonné principalement par l'activité agricole, et parfois soumis à la pression urbaine.

En dehors des espaces littoraux, les paysages de plaine et de marais du territoire sont souvent déconsidérés, mal perçus mal aimés. Et pourtant, ils offrent des qua-

lités visuelles intéressantes, variant selon le relief, la densité du réseau végétal, les covisibilités avec le bâti...

Si ces espaces agricoles et naturels doivent pouvoir accueillir les bâtiments et les équipements nécessaires à leur développement, une réflexion d'intégration sur ces éléments bâtis futurs ou existants doit toutefois être menée pour préserver ces paysages sensibles.

OBJECTIFS

- Considérer comme l'un des enjeux prioritaires la préservation des paysages sensibles déterminés ci-après dans toute approche liée à l'urbanisation : implantation, hauteur et qualité architecturale des bâtiments isolés liés à l'activité agricole (ferme, hangar, silo...) et des équipements divers (poste électrique, station

de pompage, station d'épuration, aire d'accueil des gens du voyage, belvédère...);
- porter un regard particulier sur les lisières urbaines qui forment les limites de ces paysages sensibles, pour conserver leurs qualités ou pour les requalifier quand celles-ci sont dégradées (Cf. **Fiches 1**).

FICHE 4 Améliorer la lecture des paysages

CRITÈRES DE DÉTERMINATION DES PAYSAGES SENSIBLES

Les paysages sensibles cartographiés ci-après sont la résultante d'au moins deux critères combinés de la liste ci-dessous.

Ainsi ces espaces peuvent être concernés par :

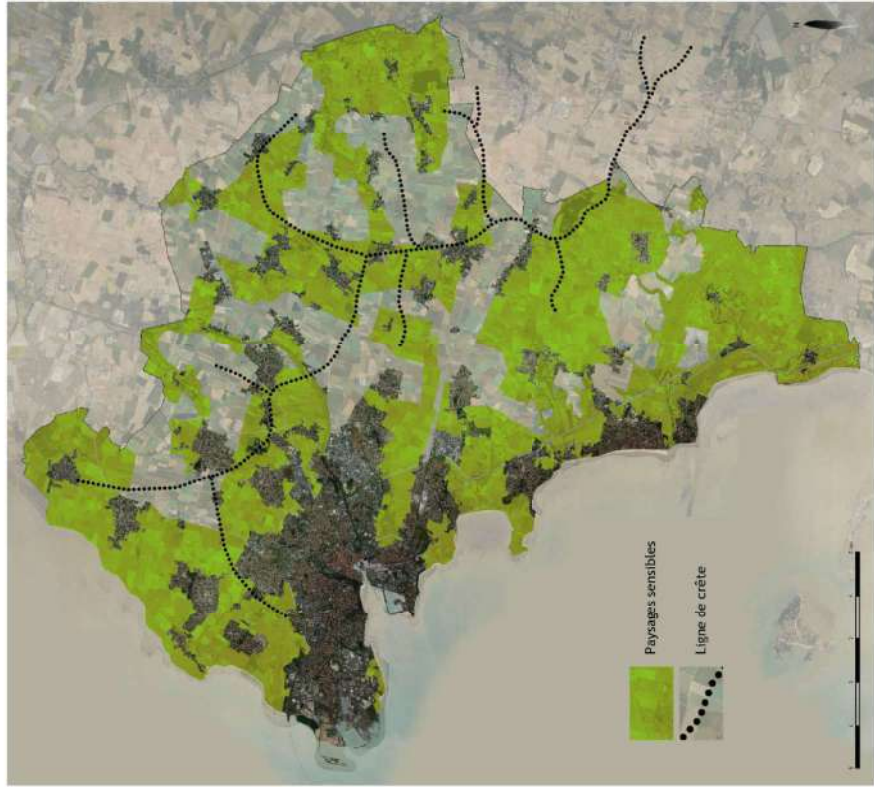
- une vue lointaine, un point de vue remarquable ;
- une ligne de crête offrant de nombreuses covisibilités ;
- une route de crête avec panorama continu (points de vue multiples) ;
- les abords d'une route « vitrine » du territoire, c'est-à-dire une route principale très fréquentée et ouverte sur le paysage ;
- un réservoir de biodiversité, une zone humide ;
- un périmètre de protection d'un monument historique qui forme un élément repère dans le paysage ;
- une coupure d'urbanisation importante pour la lecture des paysages ;
- une coupure verte d'agglomération autour de La Rochelle (paysage de la plaine urbaine), une entrée du cœur urbain (Cf. **Fiche 2**) ;

- une entrée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;
- un patrimoine végétal dense au cœur de la plaine ouverte, ou sur les pourtours des enveloppes urbaines, ou en continuité d'un réservoir de biodiversité ;
- des covisibilités avec le littoral ;
- les espaces proches du rivage (loi Littoral) ;
- un relief singulier et patrimonial : colline d'Angoule, anciennes îles d'Yves et de Voutron ;
- un paysage banalisé, abîmé, qu'on ne veut pas voir empirer (urbanisation anarchique, lisières urbaines dégradées, patrimoine végétal appauvri...).

La détermination de la sensibilité d'un paysage peut donc être liée :

- à ses valeurs esthétiques, écologiques et patrimoniales ;
- à sa participation à la compréhension spatiale du territoire ;
- à la pression que ce paysage peut ou pourrait subir.

CARTOGRAPHIE DES PAYSAGES SENSIBLES À PRÉSERVER



FICHE 1 LA MAINTIENS PAYSAGÈRE DES ENVIRONNEMENTS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 Mettre en scène le réseau hydrographique	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
--	---	---	---	---	--------------------------	---	---

FICHE 4 Améliorer la lecture des paysages

QUELS MOYENS POUR PRÉSERVER CES PAYSAGES SENSIBLES ?

Les paysages sensibles ne sont pas inconstructibles, mais tout projet bâti situé dans ces espaces doit tenir compte des exigences ci-après pour limiter leur impact visuel et l'effet de mitage.

Les exigences suivantes concernent tout projet en dehors des enveloppes urbaines :

- l'implantation de la construction dans les espaces en creux sera privilégiée, à l'exception des équipements nécessitant une situation en point haut (antenne relais, éolienne...). Ces derniers devront toutefois proposer une implantation judicieuse au regard des lignes de crête (Cf. Cartographie des paysages sensibles) et des points de vue à maintenir (Cf. Partie 4.2) ;
- la construction devra être réalisée au plus près du sol naturel en réduisant le plus possible les mouvements de terrain ;
- la construction s'accrochera à des éléments bâtis et/ou végétaux déjà présents (sauf si sa nature impose des contraintes incompatibles avec ce principe, évoque notamment) ;
- la forme du bâtiment ou de l'équipement sera la plus simple possible. Dans le cadre d'un bâtiment agricole, le bâtiment pourra être traité avec des éléments de tailles différentes et être éventuellement divisé en plusieurs volumes selon sa fonctionnalité et ses contraintes propres ;
- toute nouvelle construction doit être accompagnée de plantations, sauf si les éléments existants en place sont suffisants : en limite de parcelle et si possible sur la parcelle elle-même. Une palette végétale locale et adaptée au milieu est vivement conseillée (Cf. Partie 6.7). La plantation de conifères (sauf en arbre isolé à caractère patrimonial type pin parasol, etc.) est forte-

ment déconseillée. La hauteur adulte des végétaux se rapprochera de la hauteur maximale du bâtiment (hors sursis) pour offrir un rapport d'échelle cohérent. Les limites végétales ne seront pas forcément opaques : elles joueront un rôle de filtre, d'accompagnement du bâti, et non d'occultation ;

- les matériaux et les couleurs choisis seront le plus neutre possible, adaptés au contexte paysager : pierre calcaire, enduits de teinte similaire, bois de teinte naturelle (bois gris par le temps), tuiles en terre cuite, toiles gris clair ou gris foncé... ;
- les clôtures grillagées seront accompagnées de végétation et leur couleur sera de préférence neutre : gris clair, gris foncé, couleur acier. Les teintes vives (bleu, rouge, jaune) et le blanc sont fortement déconseillés. Quel que soit le dispositif adopté, il devra laisser la libre circulation de la petite faune (maille de 10 x 10 cm à répartir) ;
- les revêtements imperméables de sols autour de la construction seront à limiter au strict nécessaire. Ils prendront en compte les usages et besoins réels, et leur temporalité (notion d'aménagement réversible). Les revêtements en terre-pierre seront appréciés. Les limites des enveloppes urbaines, autrement dit les lisières urbaines, actuelles ou futures, situées au contact des paysages sensibles ou incluses dans ces espaces, feront l'objet de propositions de qualité pour une intégration réussie vis-à-vis de leur environnement proche et lointain. Les espaces naturels et agricoles doivent être repositionnés au cœur des réflexions urbaines, le regard doit être inversé : il s'agit désormais de percevoir les lisières depuis le paysage agro-naturel et non depuis l'enveloppe urbaine (Cf. Fiches 1).

CARTOGRAPHIE DES POINTS DE VUE REMARQUABLES À MAINTENIR



QUELS MOYENS POUR MAINTENIR LE CARACTÈRE REMARQUABLE DE CES VUES ?

Les prescriptions de la **partie 4.1** s'appliquent à toute construction qui viendrait s'implanter dans les panoramas offerts par les points de vue.

Toutefois, en s'appuyant sur la notion de covisibilité, cette construction devra utiliser tous les moyens décrits dans la **partie 4.1** pour limiter son impact depuis le territoire du panorama concerné.

FICHE 4 Améliorer la lecture des paysages

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILUPPÉS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
--	---	--	---	--	-----------------------	--	--

4.2 / LES POINTS DE VUE REMARQUABLES À MAINTENIR

CONSTAT

Le relief est peu accentué (amplitude maximale de 51 mètres), mais ses nombreuses ondulations permettent de profiter de panoramas avec souvent des horizons lointains, notamment en direction de l'océan. Les points de vue remarquables forment un réseau

de perceptions qui accompagnent la découverte des paysages. Associés à un réseau de cheminements doux, ils deviennent un atout à leur découverte, à leur connaissance, à leur compréhension.

OBJECTIFS

- Prendre en compte les points de vue remarquables déterminés ci-après dans toute approche liée à l'urbanisation, pour éviter toute construction qui porterait atteinte à la qualité de la vue ;
- s'appuyer sur ces vues remarquables pour former des coupures vertes qualitatives et pérennes, sans mitage bâti qui viendrait perturber la lecture du paysage agro-naturel.

LISTE DES POINTS DE VUE REMARQUABLES

N°	LIEU DU POINT DE VUE	ALTITUDE DU POINT DE VUE	ORIENTATION DE LA VUE	COMMUNES CONCERNÉES (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)
A	Les Ancenis - RD104E3 Commune de Marsilly	17 m	0 N-O	Ennandes / Marsilly
B	La Chiron Bonnet - Lauzières Commune de Nieul-sur-Mer	16 m	E S-E	La Rochelle / Marsilly / Nieul-sur-Mer / Puilboreau / Saint-Xandre
C	La Moulin Ragot - RD104 Commune de Nieul-sur-Mer	23 m	E N-E	Ligond / Marsilly / Nieul-sur-Mer / Saint-Xandre
D	Bel-Air / Pointe de Quille - Blockhaus Commune de La Rochelle	18 m	E / S-E N-E	La Rochelle
E	La Moulin Blanc - Chemin des Chirons Commune de Vérines	38 m	O / N-O S-O	Vérines / Sainte-Soulle / Montroy / Marsilly / La Rochelle
F	La Fief des Mottes Commune de Sainte-Soulle	41 m	N N-E	Sainte-Soulle / Vèrines
G	Moque-Panier - Chemin du Chatelet Commune de Bourgneuf	28 m	0 N-O	Bourgneuf / Dompiere-sur-Mer / La Rochelle / Sainte-Soulle
H	Beauvais Commune de Périgny	17 m	0 S-O	Atré / La Rochelle / Périgny
I	La Barbette - Pointe du Chay Commune d'Angoulins	10 m	N	Angoulins / Ayré / La Rochelle
J	Fef Chante-Grue Commune de Croix-Chapeau	35 m	0 N-O	Atré / Clavette / Croix-Chapeau / La Jarne / La Jarrie / La Rochelle / Périgny / Saint-Rogatien / Salles-sur-Mer
K	La Moulin de la Garde Commune de Croix-Chapeau	47 m	0	Atré / Châteaillon-Plage / Croix-Chapeau / La Jarne / La Rochelle / Périgny / Saint-Vivien / Salles-sur-Mer / Thairé / Yves
L	Forte Peite - Rue de Thairé - RD110 Commune de Croix-Chapeau	47 m	S S-O	Châteaillon-Plage / Saint-Vivien / Thairé / Yves
M	Les champs des Grues - RD205 Commune de Thairé	35 m	S S-O	Châteaillon-Plage / Saint-Vivien / Thairé / Yves
N	Levue de Mouillepieds - Belvédère Commune d'Yves	3 m	S-O	Châteaillon-Plage / Yves
O	Colline d'Angoute Commune de Châteaillon-Plage	15 m	N	Châteaillon-Plage / Saint-Vivien / Salles-sur-Mer
P	Pointe du Rocher Commune d'Yves	15 m	N	Châteaillon-Plage / La Rochelle / Yves

LES ÉLÉMENTS REPÈRES À VALORISER



FICHE 4 Améliorer la lecture des paysages

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILUPPÉS URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE PAYSAGE HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'AMBIANCE URBAINE
--	---	---	---	--	--------------------------	---	---

4.3 / LES ÉLÉMENTS REPÈRES À VALORISER

CONSTAT

Atouts dans les perceptions visuelles, les éléments repères permettent de s'orienter et de comprendre l'environnement dans lequel on se situe. Ils sont sou-

vent mal appréhendés, et ne présentent pas toujours la qualité esthétique et architecturale que l'on pourrait en espérer étant donné leur impact visuel.

OBJECTIFS

- Porter une attention particulière à l'architecture des éléments repères : couleurs, matériaux, formes ;
- dans le cas des éléments isolés dans le territoire

naturel et agricole, ne pas oublier l'intégration pour les perceptions proches de ces éléments visibles de loin : notion de premier plan, de deuxième plan.

LISTE DES ÉLÉMENTS REPÈRES À VALORISER

COMMUNE	ÉLÉMENTS REPÈRES	COMMUNE	ÉLÉMENTS REPÈRES
Angoulême	Antenne relais Moulin de la Pierre au Sud-Est Moulin situé au Nord	Marsilly	Église Saint-Pierre (MH) Château d'eau Tour de la Richardière
Aytré	Château d'eau d'Alstom Château d'eau Les Termis Château d'eau Le Pré Carré	Montroy	Moulin - Fief du Moulin Antenne relais Bois de Montroy
Bourgneuf	Église Sainte-Catherine Château d'eau	Nieuil-sur-Mer	Chapelle de Lauzières Antenne relais Puits de la Role
Clavette	Château d'eau Silos situés au Nord-Ouest	Périgny	Antenne relais
Châtaillon-Plage	Antenne relais	Puiboreau	Château d'eau Église Saint-Louis Immeuble Moulin des Justices
Dompiere-sur-Mer	Moulin de Chichillon Château d'eau Église Saint-Pierre Silos situés le long du Canal	Saint-Christophe	Moulin du Frêne
Esnandes	Église Saint-Martin (MH)	Saint-Médard-d'Aunis	Silos Croix Fort Moulin Silos vers le Manigau
Lagerd	Antenne relais	Sainte-Soulle	Château d'eau
La Jarrrie	Moulin vers Puy Giland Église Sainte-Madeleine Fabrique La Providence	Saint-Vivien	Château d'eau Silo
La Rochelle	Immeuble Bongraine Chaudière Villeneuve-les-Salines Gare SNCF La Rochelle (MH) Tour de la Lanterne (MH) Église Notre-Dame-de-Cougnès Châteaux d'eau vers Cognéors Église Saint-André-et-Sainte-Jeanne-d'Arc (MH) Immeubles Mireuil Silos La Pallice Tours cimetière Pont de l'île de Ré Tour aéroport Immeuble Moulin des Justices	Saint-Xandre	Tour Hertzienne Château d'eau Antenne relais
		Sallais-sur-Mer	Église Notre-Dame-de-l'Assomption (MH) Silo Château d'eau
		Thairé	Église Notre-Dame-de-l'Assomption (MH) Silo Château d'eau
		Vérnes	Église Notre-Dame-de-l'Assomption Silo Site du Lézard - Belvédère

5.1 / LES ENTRÉES SUR LE TERRITOIRE

CONSTAT

Le passage d'une route sur un cours d'eau, un ruisseau ou un canal même s'il est peu visible, peut marquer un événement important dans l'entrée du territoire de l'agglomération. Cette traversée devient alors symbolique et mérite une attention particulière.

Ainsi, trois routes départementales situées au Nord-Est pénètrent sur le territoire en traversant les ruisseaux du Traquenard et du Virson.

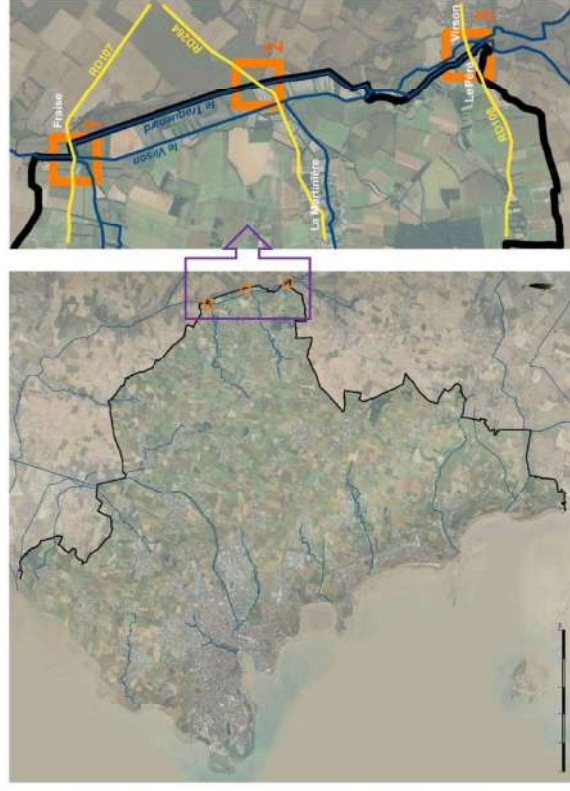
OBJECTIFS

Révèler ces trois entrées par des aménagements simples en concordance avec le contexte rural et l'environnement paysager l'entité paysagère des marais

mouillés : entretien de la végétation, choix des garde-corps, des revêtements du sol, signalétique...

FICHE 5 Mettre en scène le réseau hydrographique

FICHE 5 Mettre en scène le réseau hydrographique



5.3 / LES RUISSEAUX, LES CANAUX, LES FOSSÉS EN MILIEU URBAIN

CONSTAT

Si le territoire n'accueille pas de fleuve ou de rivière, les ruisseaux et canaux sont bien présents et souvent source d'implantation humaine. Ainsi de nombreux

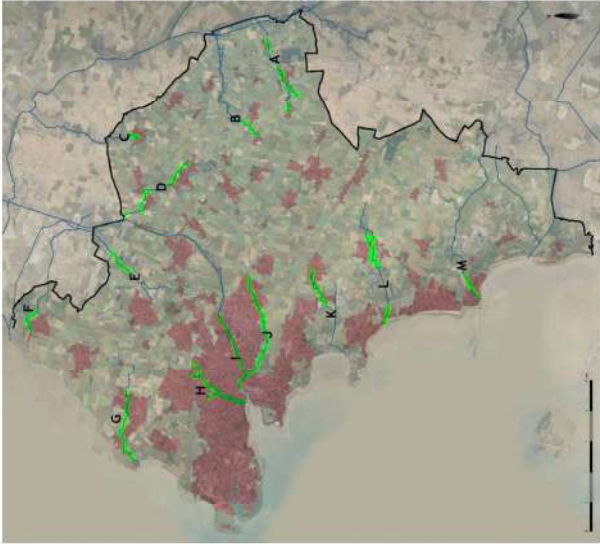
bourgs, villes, villages sont traversés ou longés par l'eau, tout au cadre de vie mais qui bien souvent n'est pas mis en valeur.

OBJECTIFS

- Valcriser les ouvrages de traversée, en choisissant une typologie particulière à chaque ruisseau ou canal pour l'identifier tout le long de son parcours (couleurs, matériaux et styles des garde-corps...);
- proposer une signalétique pour signaler les traversées ;

- informer sur la présence et l'importance des éléments hydrographiques en ville, auprès des riverains propriétaires privés, et créer des règles en faveur de leur entretien : gestion équilibrée de la végétation, maintien des berges, recul du bâti et des clôtures, limitation des intrants... ;
- signaler les passages à faune.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



- A. Le Saint-Christophe.
- B. Le Machet.
- C. La Chenaude.
- D. La Courante.
- E. Le Chenu.
- F. Le canal Antichar.
- G. Le G6.
- H. Le Lafond et le Fétilly.
- I. Le canal de Marans à La Rochelle.
- J. Canal de la Moulinette.
- K. L'Otus.
- L. Le Panzay.
- M. Le canal de Port Punay.

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVIRONNEMENTS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION DE L'ESPACE	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
---	---	--	---	---	--------------------------	---	---

6.1 / PLANTER UN ARBRE DANS LES RÈGLES DE L'ART



OBJECTIF

Planter de façon à avoir un développement pérenne de l'arbre.

PLANTATION

Bien planter commence par bien choisir son plant **(Cf. Partie 6.2)**. Ainsi, un arbre fléchi, c'est-à-dire avec un bourgeon terminal et une ramification équilibrée de la tige, permettra d'obtenir une bonne reprise et un port naturel. Les arbres à racines nues et en motte doivent être plantés durant la période de repos végétatif soit de mi-novembre à mi-mars. Les arbres en conteneurs peuvent quant à eux être plantés durant toute l'année. Les jours de gel, de neige et de sécheresse sont à éviter. De même, il ne faut pas planter dans un sol détrempé. Avant la plantation, il faut nettoyer le sol de ses déchets et des adventices, puis le décompacter lorsqu'il est bien sec. Lors de la réalisation de la fosse de plantation (d'1 m³ minimum), il est nécessaire de veiller à ne pas

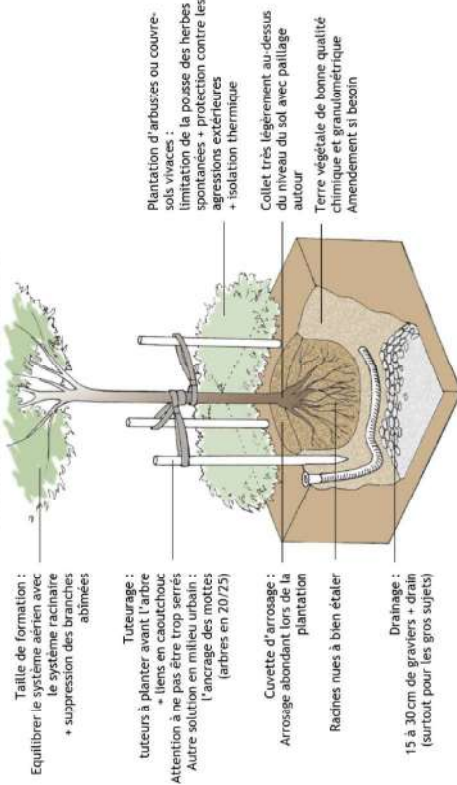
mélanger les horizons du sol ni de lisser les parois, ce qui rendrait plus difficile le développement racinaire. Le volume de la fosse est variable suivant la qualité du sol et la taille de l'arbre, pouvant aller jusqu'à une dizaine de m³.

Dans le cas d'arbres à racines nues, il est nécessaire de tremper les racines dans un pralin - mélange d'eau, de terre argileuse et de bouse de vache - apportant des hormones de croissance. Cela permet de nourrir les racines et d'éviter leur dessèchement.

L'arbre doit être placé dans la fosse de manière à ne pas enfoncer le collet, et être maintenu par un système de tuteurage déterminé en fonction de la taille de l'arbre, des vents dominants, etc.

FICHE 4 La Végétation

Schéma de principe de plantation d'arbre



ENTRETIEN

Entretien des premières années :

- arrosages réguliers durant la première année puis plus espacés, sans omettre la période automnale suivant un été sec. Il faut privilégier les arrosages abondants et espacés humidifiant la terre en profondeur aux arrosages fréquents mais moins importants. En effet, l'eau resterait en surface et cela inciterait les racines

- à y rester, ce qui fragiliserait l'arbre en diminuant son ancrage et sa résistance à la sécheresse ;
- désherbage : éviter la débroussailluse risquant de blesser le tronc et de limiter la croissance de l'arbre ;
- vérifier que les liens des tuteurs ne serrent pas le tronc. Enlever le système au bout de 3 ans ;
- suivi phytosanitaire régulier.

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVYLOPPES URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION ET LA VALORISATION PAYSAGÈRE DU BÂTI	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
--	--	---	---	---	--------------------------	---	---

FICHE 6 La Végétation

6.2 / LES ARBRES EN VILLE
OU COMMENT ASSURER LEUR PÉRENNITÉ

OBJECTIF

Planter de façon à avoir un développement pérenne de l'arbre en milieu urbain.

CONSTAT

En milieu urbain, les arbres peuvent subir des conditions inadaptées à leur bon développement : tassement des sols et imperméabilité des revêtements, manque d'espace souterrain pour un enracinement correct, manque d'eau et de matière organique, pollution (air,

eau, sol), proximité des façades d'immeuble, interventions et travaux VRD publics... En outre, ils font parfois l'objet de tailles importantes par manque de place ou par souci esthétique.

CHOIX DES VÉGÉTAUX

L'essence doit être choisie en fonction :

- des conditions locales du climat, de l'exposition et du sol ;
- de l'espace disponible, permettant à l'arbre de s'inscrire « naturellement » ;
- de sa taille adulte, son port, son système racinaire, son type de feuillage (persistant, caduc, dense, léger, coloré...), et éventuellement sa floraison ;
- de la disponibilité de lots homogènes, pour la plantation en alignement ;
- de sa résistance aux embruns salés, pour les plantations sur le littoral ;
- des possibilités d'entretien et de suivi.

Il est conseillé de privilégier l'approvisionnement auprès d'une pépinière locale, voire régionale, proposant des végétaux bien adaptés au contexte environnemental local. Les sujets seront de préférence cultivés en pleine terre, ce qui augmentera la probabilité d'une meilleure reprise des végétaux. Pour les sujets de force importante (20/25, 25/30 et plus) il est préférable d'exiger un certain nombre de transplantations pendant sa culture, en fonction de l'essence. Ce procédé favorise le développement du système racinaire et permet une meilleure reprise suivant la plantation.

La diversification du choix des essences, que ce soit pour les sujets isolés ou en alignement, permet de créer des ambiances et des points de repère, de renforcer l'identité des lieux et de hiérarchiser la voirie.

À éviter, les essences d'arbre pouvant provoquer des désagréments, voir des dégâts conséquents (ne s'applique pas aux forêts de production) :

- les espèces ayant un système racinaire puissant pouvant endommager les revêtements de surface (système superficiel) ou des réseaux souterrains et fondations, dont notamment :

Feuillus :

Eucalyptus
Frênes
Nimosa d'hiver
Mûrier à papier
Feuilliers

Conifères :

Chênes
Cyprés chauve
Pins
Thuja géant

Sophora du Japon
Tilleuls

La plantation de certaines essences (Chêne, Sophora, Tilleul) peut néanmoins être envisagée dans une fosse adéquate (mélange terre/pierre), et en privilégiant ces revêtements de surface perméables ;

- la chute de fruits salissants pour les circulations et voitures en stationnement (Mûrier), lourds (Marronnier des Indes), ou à odeur nauséabonde (forme femelle du Ginkgo) ;

- la présence d'épines blessantes (Févier d'Amérique, si espèce type ; lui préférer le cultivar « inermis ») ;

- les espèces drageonnantes (Merisier, Noisetier...) ;
- les espèces exotiques envahissantes (**Cf. Partie 6.8**) ;
- les espèces réputées allergisantes (bouleau, cyprès...) ou toxiques (Cyprès faux ébénier).

Il est également conseillé d'éviter des essences connues pour avoir une reprise délicate, ainsi que celles dont on connaît un risque épidémiologique non traité (« Chalarose » des frênes, « Graphiose » des omes...), sauf à utiliser les cultivars résistants.

PLANTATION

En termes d'emplacements, il est préférable que les arbres soient implantés suffisamment loin des façades, pour apporter un ombrage sans pour autant bloquer la vue, et de la voirie, pour ne pas gêner la circulation des véhicules. En alignement, ils seront plantés avec un écartement en fonction de leur taille adulte.

Il existe plusieurs méthodes de plantation, plus ou moins techniques, à choisir en fonction des contraintes :

- en pleine terre, facile à réaliser et peu coûteux, avec éventuellement la mise en place de guide-racines en géotextile ou plaque en périphérie de la fosse pour protéger les structures souterraines à proximité ;
- dans une fosse remplie d'un mélange terre-pierre (1/3 terre végétale pour 2/3 pierre calibre 50/80), d'un volume de 9-10 m³ minimum, avec un apport de terre végétale autour de la motte : moyennement coûteux. Le mélange est compactable sans risque d'endommager les racines de l'arbre, et a une bonne

porance sous voirie. Néanmoins le milieu est pauvre en matière organique, et asséchant ;

- dans une fosse entourée de dalles de répartition en béton armé reposant sur un support, laissant 1 m² environ pour la plantation. Assez coûteuse, cette technique offre une protection contre le compactage du sol, mais l'imperméabilise ;
- dans des caissons rigides modulaires enterrés puis remplis de terre végétale, de mise en œuvre très technique et coûteuse. La structure fournit un espace souterrain important pour l'enracinement, permettant une bonne régulation de l'excès d'eau de pluie, et support de grandes charges.

La distance de plantation entre deux arbres dépend des essences sélectionnées et de l'ambiance désirée. Dans tous les cas, elle doit permettre le bon développement des arbres sur le long terme.

FICHE 6 La Végétation

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILOPPÉS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION DES ESPACES	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 Mettre en scène le réseau hydrographique	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'AMBIANCE VERTE URBAINE
---	---	--	---	---	--------------------------	---	---

6.3 / QUELLE HAIE POUR QUEL EFFET ?

OBJECTIF

Planter de façon à avoir un développement pérenne et harmonieux de la haie.

TYPES DE HAIE

Le choix de haie doit être adapté à la surface et à l'usage du terrain à délimiter, qu'il soit public ou privé, et sa composition végétale choisie en fonction de l'effet final souhaité.

HAIE TAILLÉE

D'aspect plutôt urbain – un alignement régulier d'arbustes plantés sur une ou deux lignes, taillé sur trois faces. Composée souvent d'une seule essence, généralement à feuillage persistant, elle peut néanmoins être réalisée avec un mélange d'essences locales⁽¹⁾ acceptant une taille stricte une ou plusieurs fois par an. Du fait de sa densité et du choix de végétaux plutôt persistants et/ou marcescents⁽²⁾, la haie taillée fournit une délimitation nette, sécurisante car difficilement franchissable, et plus ou moins occultante en fonction de sa hauteur.

HAIE LIBRE

Généralement composée d'un mélange d'essences arbustives locales et horticoles de hauteurs différentes, apportant au fil des saisons une variété de fleurs, de feuillages, d'écorces colorées et de fruits, décoratifs ou comestibles. Les arbustes peuvent être plantés en alignement régulier ou sous forme de massif de profondeur variable, de préférence sans répétition d'un module ou séquence afin d'obtenir un effet plus naturel. Ces haies filtrent plus ou moins la vue en fonction de la saison et la hauteur de la végétation. La délimitation de l'espace est plus floue.

CHOIX DES VÉGÉTAUX

À feuillage persistant : les feuilles restent présentes même en saison hivernale et l'aspect général de l'arbre ou de l'arbuste change peu au cours de l'année, surtout si la haie est taillée.

À feuillage caduc : les feuilles tombent en hiver donnant à l'arbre ou l'arbuste un aspect changeant au fil des mois.

HAIE BRISE-VENT

Composée exclusivement d'essences locales plantées généralement en quinconce sur deux rangées, d'aspect variable en fonction de sa taille, qui sera choisie en fonction de la hauteur de protection souhaitée :

- petite : de 3 à 5 m de hauteur, composée d'un mélange d'arbustes persistants et caducs, et densifiée sur les côtés par des tailles régulières ;
- moyenne : de 5 à 10 m de hauteur, comprenant un niveau de végétation arbustive, et un niveau supérieur d'arbres recépés ;
- grande : jusqu'à 15-20 m de hauteur, similaire à la précédente, avec l'addition d'arbres de haut jet.

BANDE BOISÉE

Semblable en composition à deux lignes parallèles d'une haie brise-vent, avec des arbustes, des arbres ou grands arbustes recépés et des arbres tiges. Faisant office de protection contre le vent et le froid autour des exploitations agricoles, loissements, zones industrielles ou terrains de sport, la bande boisée peut également être implantée de part et d'autre d'une limite séparative. Ces deux dernières structures sont plutôt adaptées aux grandes surfaces et au milieu rural. Outre leur rôle protecteur, elles peuvent également être utilisées pour masquer les vues peu esthétiques (constructions industrielles, déchetteries...).

Des variations de ces structures de base peuvent être adaptées en fonction du lieu et de l'effet souhaité. On peut par exemple réaliser une haie basse taillée ponctuelle d'arbres tiges de petite taille (à fleurs, fruitiers...).

À feuillage marcescent : les feuilles desséchées restent sur l'arbuste pendant l'hiver, conservant un degré d'opacité à la haie.

À baies, pour les corridors écologiques, la nourriture des oiseaux, etc.

(1) Cf. Partie 6.7

(2) Se dit d'un arbre conservant ses feuilles mortes sur une grande partie de l'hiver jusqu'à la repousse de printemps (exemple : jeunes individus de Chênes, Châliagiers, Charmes, etc.).

RÈGLES DE PLANTATION

Les plantations sur les espaces privatifs doivent respecter certaines règles en vigueur :

- les haies de hauteur inférieure à 2 m peuvent être implantées à 0,50 m minimum de la limite privative, leur hauteur doit être contenue si nécessaire par des interventions de taille ;



FICHE 6 La Végétation

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILOPPÉS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 MÉTIER EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'AMBIENTE VERTÉ URBAIN
---	--	--	--	---	--------------------------	---	--

6.4 / LES PLANTES GRIMPANTES EN VILLE

OBJECTIF

Planter et semer de façon à avoir un développement optimal du végétal grimpant.

CHOIX DU VÉGÉTAL

Les plantes grimpantes permettent d'apporter de la verdure en milieu urbain, parfois sur des surfaces importantes mais avec un minimum d'emprise au sol. Les supports possibles sont très variés : murs, câblages, treillis, portiques, pergolas, pylônes...

Le choix du végétal doit être fait en fonction de l'implantation et de son orientation, de la surface à couvrir, du type de support et des possibilités d'entretien.

Les plantes grimpantes peuvent être classées selon le moyen par lequel elles couvrent leur support :

- à ventouses : ne nécessitent pas de support spécifique, se fixant toutes seules sur des surfaces mêmes lisses, mais peuvent occasionner des dégâts. Exemple : Vigne vierge (*Parthenocissus* spp.)^[3] ;
- à racines-crampons : semblables aux précédentes. Exemple : *Hortensia grimpant* (*Hydrangea petiolaris*), *Lierre* (*Hedera helix*), *Bignone* (*Campsis radicans*) ;
- à tiges volubiles : nécessitent des supports tels des câbles tendus ou des grilles à larges mailles au-

teur desquels les tiges peuvent s'enrouler en spirale. Exemple : *Chèvrefeuille* (*Lonicera* spp.), *Glycine* (*Wisteria* spp.) ;

- à vrilles ou à pétioles volubiles : les vrilles ou feuilles placées le long de la tige s'enroulent autour de leur support - treillis ou fillet, avec un maillage en fonction du végétal choisi. Exemple : *Clématite* (*Clematis* spp.), *Vigne* (*Vitis* spp.) ;
- parfois munies de poils, d'épines ou de pousses latérales permettant une certaine prise sur leur support, ces plantes nécessitent d'être palissées (attachées à l'aide de liens). Exemple : *Rosier grimpant* (*Rosa* spp.), *Jasmin d'hiver* (*Jasminum nudiflorum*).

Certaines plantes à forte volubilité (ex. *Glycine*) ont besoin de supports renforcés pour éviter des déformations. Il faut également prendre en compte le poids de la végétation, qui peut être doublé, voir triplé par temps de pluie ou de neige, et sa prise au vent.

PLANTATION

Les plantes grimpantes, disponibles en conteneur, peuvent en théorie être plantées toute l'année, mais une plantation à l'automne permet une meilleure reprise. La motte sera débarrassée du conteneur puis trempée dans l'eau, et les racines seront démaillées délicatement en cas de chignonage. La motte sera placée dans un trou de plantation pratiqué au pied du support, en l'inclinant légèrement vers celui-ci. Le trou

sera ensuite rebouché avec un mélange approprié (généralement de la terre végétale additionnée de terreau et d'engrais). Pour terminer, le pied sera arrosé puis protégé avec un paillage. Il est parfois nécessaire de guider la plante vers son support par moyen de tiges de bambou. Certaines essences, comme les *Clématites*, préfèrent avoir leur pied à l'ombre.

ENTRETIEN

Outre les apports en eau et en substances nutritives, la plupart des plantes grimpantes ont besoin d'une ou deux interventions de taille par an, variables selon l'essence :

- une taille générale afin de freiner la croissance des essences vigoureuses ;
- un rabattage partiel ou total du vieux bois afin de rajouter des essences ayant besoin d'un recépage ;
- une taille plus soignée des pousses afin d'améliorer la floraison, voire la fructification ;
- un nettoyage afin de supprimer les fleurs fanées, bois mort etc.

Les plantes à floraison printanière seront taillées juste après la floraison et celles à floraison estivale le seront en hiver, ceci afin de favoriser la prochaine floraison. L'intervention de palissage permet de guider les plantes le nécessaire sur leur support et d'orienter les tiges dans un but précis. Par exemple, le palissage horizontal des rosiers permet d'améliorer leur floraison.

Les plantes grimpantes herbacées ne nécessitent pas de taille, sauf en cas de pousse trop vigoureuse, mais doivent en général être renouvelées chaque année.

[3] Attention au caractère envahissant de certaines Vignes vierges et notamment *Parthenocissus quinquefolia* ou *Parthenocissus vitacea* qui seront à éviter - Cf. Partie 6.8.

6.5 / LES PLANTATIONS SUR DALLE (PARKINGS SOUTERRAINS - TOITURES)

OBJECTIF

Végétaliser les surfaces minérales « stériles ».
Avantages : isolation thermique (économies d'énergie) et acoustique, régulation des eaux de pluie, absorption

de la pollution atmosphérique, création d'écosystèmes améliorant la biodiversité, etc.

STRUCTURE / MISE EN ŒUVRE

Les plantations sur dalle sont faites dans des conditions particulières à fortes contraintes, et peuvent représenter un coût important en termes de réalisation et d'entretien. Une contrainte majeure est le poids maximum à saturation d'eau au m² pouvant être supporté par la structure bâtie.

Dans tous les cas, il est nécessaire de mettre en place un système d'étanchéité et de protection, incluant une barrière anti-racines, pour éviter toute détérioration du support.

Sur cette base est posée une couche drainante permettant l'évacuation de l'excédent d'eau de pluie ou d'arrosage. Pour les surfaces à pente nulle, cette couche peut également être munie de réservoirs d'eau gérés par un

TYPE DE VÉGÉTALISATION

EXTENSIVE

Substrat de type terreau minéral de faible épaisseur régulière (de 4 à 20 cm), poids léger et coût raisonnable, nécessitant peu ou pas d'entretien après installation. Pour plantations de type herbacées, avec un choix de végétaux restreint. Peut convenir également pour les toitures en pente.

INTENSIVE

Substrat d'épaisseur plus importante (de 20 à 100 cm, voire ponctuellement 200 cm), donc plus lourd et coûteux, et plus exigeant en ce qui concerne l'entretien, et

notamment l'arrosage. Selon l'épaisseur, peut convenir à la plantation d'une palette de végétaux plus importante comprenant des arbres, arbustes et arbres. L'épaisseur du substrat peut être régulière, ou variée avec des moutures ou des zones délimitées par des murs « en L ». Au-delà de 40 à 50 cm, il est préférable de remplacer une partie de la terre végétale par un substrat minéral léger.

Dans le cas des parkings souterrains, la végétalisation peut être réalisée en surface ou localisée dans de grandes jardinières à l'aplomb de puits de lumière.



FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVIRENNES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION DES PAYSAGES	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
--	---	---	---	---	--------------------------	---	---

PLANTATIONS / CHOIX DE VÉGÉTAUX

EXTENSIVE

Un aspect naturel de « tapis » ou de pelouse est obtenu avec des végétaux de faible hauteur - sédums, mousses, graminées¹⁾ - habituellement appliqués en plaques ou rouleaux pré-cultivés. Pour un aspect de prairie naturelle, des graminées et autres herbacées vivaces de hauteur plus importante (jusqu'à 30 cm) peuvent être ajoutées, en petites mottes ou en semis de graines germées, ainsi que des bulbeuses.

SEMI-INTENSIVE

La végétalisation est constituée d'une végétation plus variée de vivaces, graminées et bulbeuses à laquelle peuvent s'ajouter des plantes semi-ligneuses et petits

INTENSIVE

L'éventail de végétaux étant plus important, le choix se fera en fonction de l'épaisseur et de la superficie du substrat disponible pour le développement racinaire des arbres et arbustes, et de l'exposition (ensoleillement, vents...). Les végétaux de grande taille nécessiteront la mise en place de systèmes d'ancrage de motte, ou d'habillage.

Schéma de principe de plantation sur dalle

petits arbres <10m



FICHE 6 La Végétation

(1) Attention au caractère envahissant de certaines graminées et notamment certains Panicum qui seront à éviter - Cf. Partie 6.8.

6.6 / L'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION

(ARBRES, ARBRES TÊTARDS, HAIES BOUAGÈRES)

OBJECTIF

Promouvoir les motifs paysagers en les respectant lors de l'entretien dans l'optique de les pérenniser.

LES ARBRES : FORMATION ET ENTRETIEN

L'élagage des arbres est à réaliser de préférence pendant la période de repos végétatif. Hors de cette période, on ne taillera que les pelles branches.

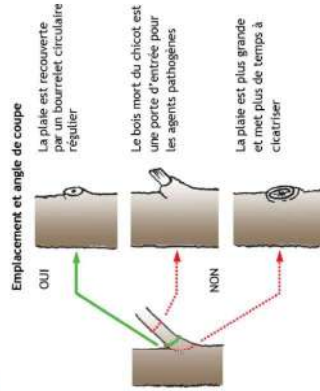
LES ARBRES : MÉTHODE

Cette opération nécessite certaines précautions. Ainsi, on limitera un maximum les coupes de branches d'un diamètre supérieur à 5 cm. En effet, on risque d'obtenir des plaies trop importantes difficiles à cicatriser et d'affaiblir la résistance de l'arbre aux agressions, notamment celles des pathogènes. Ensuite, il faut veiller à couper au bon endroit et selon le bon angle. Enfin, il faut que les outils de taille soient propres et régulièrement désinfectés afin de ne pas transmettre d'agents pathogènes.

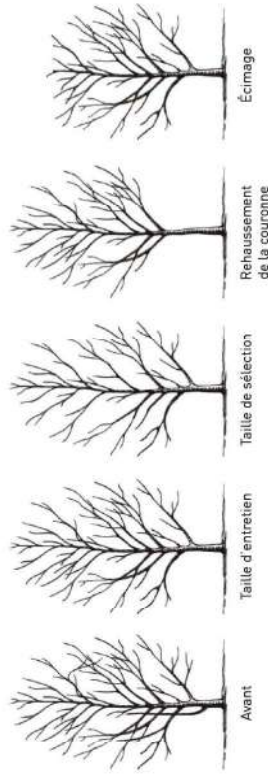
Les jeunes arbres supportent mieux les coupes que les sujets matures qui ont moins d'énergie pour se défendre. Pour ces derniers, l'élagage se limite normalement à la suppression des branches mortes ou dangereuses.

Plusieurs types de tailles existent visant des objectifs différents :

- taille d'entretien : coupe de branches mortes ou malades ;
- taille de sélection : éclaircit l'arbre tout en conservant sa forme et son volume. Suppression des branches d'un diamètre raisonnable ;



- rehaussement de la couronne : coupe des branches inférieures de l'arbre, notamment dans le but de dégager les voies de circulation ;
- écimage : réduction de la hauteur de l'arbre, notamment pour dégager les lignes aériennes (taille évitée en choisissant des essences ayant une hauteur adaptée), Rééquilibrage de l'ensemble de la silhouette de l'arbre.



LES ARBRES : STRUCTURES PARTICULIÈRES

ALIGNEMENTS D'ARBRES

Les interventions pratiquées visent à créer un ensemble harmonieux, que ce soit sur les arbres au port libre ou pour les formes plus architecturées tels les rideaux, les marquises et les arbres palissés.

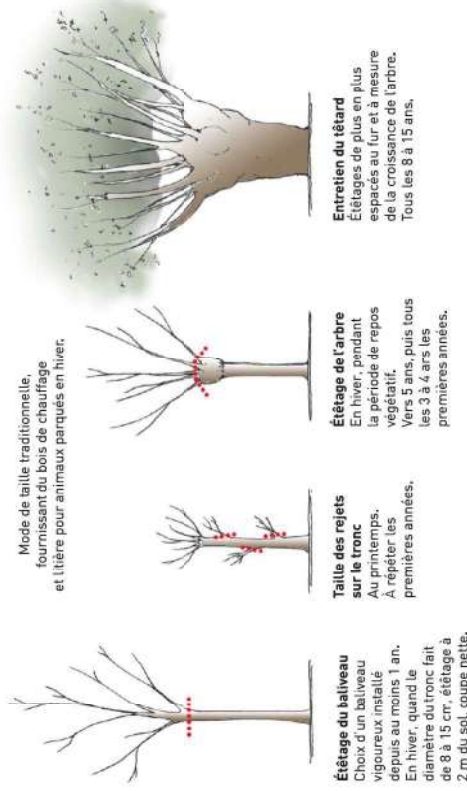
Au sein d'un alignement existant, si un arbre meurt, il peut être remplacé individuellement. Cela permet de ne pas rompre la structure paysagère. Il faudra veiller à entretenir le sujet durant ses premières années. Néanmoins, effectuer des plantations de régénération sur l'ensemble d'un alignement vieillissant permet un développement plus pérenne des sujets. En effet,

dans ce cas, les plants ne subissent pas l'ombre des arbres déjà bien implantés. Lors de la plantation, les sujets doivent être espacés les uns des autres selon un intervalle dépendant du développement de l'essence.

BOISEMENTS EN MILIEU URBAIN

On prêtera encore plus d'attention aux dates d'intervention dans les bosquets et petits bois que pour les arbres isolés ou en alignement, en évitant les périodes de nidification des oiseaux et des chauves-souris (printemps-été).

LES ARBRES TÊTARDS : FORMATION ET ENTRETIEN



LES ARBRES TÊTARDS : FRÉQUENCE

Une fois le têtard formé, la fréquence d'étiage dépend de la vitesse de croissance de l'essence. Plus cette vitesse est importante, plus la taille sera fréquente. Ainsi, les tranches coupées n'auront jamais un diamètre supérieur à 15 cm. Au-delà, la coupe risque de

créer une section trop grande et donc trop difficile à cicatriser. Ne pas couper fragilise également l'arbre, car les branches trop grosses risquent de céder sous leur poids et de déséquilibrer la tête de l'arbre.

LES ARBRES TÊTARDS : MÉTHODE

Lors des étiages, les branches doivent être toutes coupées proprement au ras de la tête, sans en enlever de morceaux, ce qui risquerait de provoquer des plaies trop importantes et de rendre plus difficile la cicatrisation. Dans ce même but, les coupes doivent être réalisées perpendiculairement à l'axe de la branche afin d'obtenir

une section ronde et non ovale, ce qui augmenterait la surface de coupe.

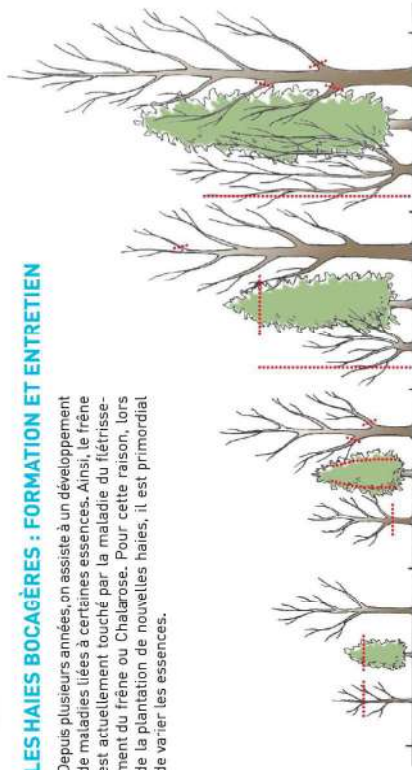
Loque les branches sont grosses, il faut les couper en plusieurs fois afin de ne pas trop déséquilibrer l'arbre en créant de forts points de tension.

LES ARBRES TÊTARDS : OUTILS

Une tronçonneuse à petit calibre est maniable et permet de couper assez précisément les branches de l'arbre têtard.

LES HAIES BOCAGÈRES : FORMATION ET ENTRETIEN

Depuis plusieurs années, on assiste à un développement de maladies liées à certaines essences. Ainsi, le frêne est actuellement touché par la maladie du flétrissement du frêne ou Chalarose. Pour cette raison, lors de la plantation de nouvelles haies, il est primordial de varier les essences.



Année de plantation

Ne rien tailler, sauf les plantations tardives (ne jamais tailler les arbres de haut-jet).

N+1 HIVER

Arbustes : récolter à 10 cm du sol.
Arbustes persistants : raccourcir.
Arbres de haut-jet : sélectionner le brin le plus vigoureux.

N+2 HIVER

Arbustes : tailler les 3 côtés.
Arbustes persistants : tailler sur le dessus.
Arbres de haut-jet : débouffonner pour ne garder que l'axe central.

N+3 ETÉ

Arbres de haut-jet : élaguer pour obtenir 1/4 sans brancher.
HIVER
Arbustes : tailler latéralement.

LES HAIES BOCAGÈRES : FRÉQUENCE

Après les tailles de formation des premières années, l'entretien sera réalisé tous les 4 à 5 ans. Les arbres à haut-jet seront remontés à 2 mètres du sol et les arbustes, seront taillés sur les côtés et moins fréquemment sur la face supérieure.

LES HAIES BOCAGÈRES : MÉTHODES ET OUTILS

L'entretien des haies peut se faire manuellement ou mécaniquement avec des outils adaptés à un tracteur. Manuellement, plusieurs outils peuvent être utilisés en fonction de la taille des branches : le ciseau à haie ou le taille-haie pour les branches jusqu'à 2 cm ; le croissant pour les branches entre 2 et 4 cm ; et enfin la tronçonneuse pour les branches faisant jusqu'à 10 cm. Cette dernière permet donc de tailler les haies non entretenues depuis des années mais aussi d'entretenir les parties latérales des haies hautes.

Si on utilise des outils mécaniques, plusieurs précautions sont à prendre pour éviter le déchiquetage et la laceration des branches, qui conduisent à terme à une dégradation de la haie, voire sa mort. Ainsi, la machine ne doit pas être trop appuyée sur les faces latérales pour ne pas toucher les branches maîtresses de la haie ; et sur la partie supérieure, elle ne doit pas toucher les bourrelets, traces

Un entretien plus fréquent n'est pas nécessaire et risque même de fragiliser la haie. De plus, cela permet de gagner en temps d'entretien.

des tailles antérieures réalisées. Par ailleurs, la vitesse d'avancement du tracteur doit être faible, avec une vitesse rampante de moins de 1 km/h.

Enfin, il est primordial de bien choisir l'outil en fonction de la dimension des branches à couper. La faucheuse épareuse (ou débroussailluse à rotor) n'est à utiliser que pour la taille de branches de diamètre inférieur à 1 cm correspondant aux pousses de l'année. Pour des diamètres compris entre 1 et 3 cm, le lamier à couteaux peut être utilisé. Le lamier à scies circulaires permet lui d'assurer une coupe franche des branches entre 3 et 10 cm. Il est utilisé pour la taille des haies hautes non entretenues depuis des années et pour les tailles régulières tous les 3 à 5 ans. Enfin, la tailleuse à barre de coupe à sections ou sécateur hydraulique, permet de réaliser des coupes asséchantes sur des ronces et des jeunes branches, que sur des branches jusqu'à 10 cm de diamètre.

6.7 / LES PALETTES VÉGÉTALES DES PROJETS : EN PAYSAGE DE PLAINE, DE MARAIS, LITTORAL, HORS CŒURS URBAINS

OBJECTIFS

Choisir des essences adaptées au milieu pour leur permettre un développement optimal et une intégration au paysage. Veiller à diversifier au maximum les essences. Travailler sur l'ensemble des trois strates végétales.

LISTE D'ESPÈCES LIGNEUSES À PRIVILÉGIER POUR LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET NOTAMMENT DE PLANTATION DE HAIES, D'ARBRES, D'ALIGNEMENTS, ETC.

Cette liste ne concerne pas les bois et forêts de production.

ESPÈCE NOM VERNACULAIRE - NOM SCIENTIFIQUE	SUBSTRAT PRÉFÉRENTIEL	PLAINES	MARAIS DOUX	MARAIS SAUMÂTRES	LITTORAL
ARBRES > 20 M					
Chêne pédonculé - <i>Quercus robur</i>	-	X	X		
Chêne sessile - <i>Quercus petraea</i>	-	X			
Frêne commun - <i>Fraxinus excelsior</i> <i>(risque lié à la chalarose. L'essence ne doit pas être majoritaire)</i>	-	X	X		
Merisier - <i>Prunus avium</i>	-	X	X		
Peuplier grisard - <i>Populus canescens</i>	-		X		
Peuplier tremble - <i>Populus tremula</i>	-		X		
Saulé blanc - <i>Salix alba</i>	-		X	X	
ARBRES 15-20 M					
Aune glutineux - <i>Alnus glutinosa</i>	-		X		
Charme - <i>Carpinus betulus</i>	-	X			
Frêne à feuilles étroites - <i>Fraxinus angustifolia</i> <i>(risque lié à la chalarose. L'essence ne doit pas être majoritaire)</i>	-	X	X		
Pin maritime - <i>Pinus pinaster</i>	Non calcaire			X	X
Tilleul à grandes feuilles - <i>Tilia platyphyllos</i>	-	X			
Tilleul à petites feuilles - <i>Tilia cordata</i>	-	X			
ARBRES 10-15 M					
Alisier terminal - <i>Sorbus torminalis</i>	-	X			
Chêne pubescent - <i>Quercus pubescens</i>	Calcaire	X			
Chêne vert - <i>Quercus ilex</i>	Calcaire	X		X	X
Cornier - <i>Sorbus domestica</i>	Calcaire	X			
Érable champêtre - <i>Acer campestre</i>	-	X			
Érable de Montpellier - <i>Acer monspessulanum</i>	Calcaire	X			
Noyer commun - <i>Juglans regia</i>	-	X			
Orme champêtre - <i>Ulmus minor</i>	-	X	X		
Poirier commun - <i>Pyrus communis</i>	-		X		

FICHE 6 La Végétation

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILOPPÉS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION PAYSAGÈRE DU BÂTI	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
---	---	---	--	---	--------------------------	---	---

6.8 / LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



OBJECTIFS

Établir les essences à éviter lors des opérations d'aménagement et notamment lors des plantations de haies, alignements, massifs, toitures, etc.

DÉFINITION DES PLANTES EXOTIQUES « ENVAHISSANTES »

Si la très grande majorité des plantes horticoles ne peuvent acquies un avantage compétitif dans un ter-
ritoire nouveau et devenir localement dominantes dans
le risque, dans certaines conditions, de devenir enva-
hissante avec des impacts négatifs sur l'environnement.
Les plantes exotiques envahissantes, dites plantes
locales et/ou le fonctionnement des écosystèmes, la
santé, les activités économiques.

LES BONS GESTES

- Éviter d'acheter ou de cueillir ces végétaux, de les planter ou de les introduire dans les jardins, espaces publics et milieux naturels ;
- Éviter de faciliter leur propagation en les coupant ou en les arrachant sans précaution l'isque de bouturage, dissémination de graines...]
- ne pas tenter de les supprimer par l'application d'un herbicide, surtout dans ou à proximité d'une zone humide (cours d'eau ou étendue d'eau, fossé...).

LISTE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES À ÉVITER DANS LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Une liste hiérarchisée des PEE de Nouvelle Aquitaine a été publiée en 2023.

Elle est accessible ici : <https://obv-na.fr/actualite/11827>.

NOM VERNACULAIRE - NOM SCIENTIFIQUE - En gras : les espèces encore trouvées dans la commune et particulièrement problématiques ; en rouge : des espèces végétales mais particulièrement problématiques.	MILIEU PRÉFÉRENTIEL D'INSTALLATION			
	PLAINES	MARAIS DOUX	MARAIS SAUMÂTRES	LITTORAL
ARBRES				
Statut « avérée »				
Alantins, Faux-vernis du Japon - <i>Allanthurus altissimu</i>	X			
Érable négundo - <i>Acer negundo</i>		X	X	X
Robinier faux-acacia - <i>Robinia pseudacacia</i>	X	X	X	
Statut « potentielle »				
Chêne rouge - <i>Quercus rubra</i>	X			
Statut « à surveiller »				
Mimosa argente - <i>Acacia dealbata</i>		X	X	
Pierocierier l'heilles de hène - <i>Pterocarya fraxinifolia</i>	X			

ESPÈCE NOM VERNACULAIRE - NOM SCIENTIFIQUE	SUBSTRAT PRÉFÉRÉNTIEL	PLAINES	MARAIS DOUX	MARAIS SAUMÂTRES	LITTORAL
Saule cendré - <i>Salix cinerea</i>	-		X		
Saule roux-cendré - <i>Salix atrocinerea</i>	-		X		
ARBRES < 10 M					
Abricotier commun - <i>Prunus armeniaca</i>	-	X			
Amandier - <i>Prunus dulcis</i>	Calcaire	X			
Cognassier - <i>Cydonia oblonga</i>	-	X			
Figulier - <i>Ficus carica</i>	-	X			
Pêcher commun - <i>Prunus persica</i>	-	X			
Pommier sauvage - <i>Malus sylvestris</i>	-	X			
Prunier commun - <i>Prunus domestica</i> L.	Calcaire	X	X		
Saule marsault - <i>Salix caprea</i>	-	X			
Saule osier, saule des vauviers - <i>Salix viminalis</i>	-		X		
Tamaris de France - <i>Tamarix gallica</i>	-		X	X	X
ARBUSTES					
Ajonc d'Europe - <i>Ulex europaeus</i>	Acide	X			
Arbousier - <i>Arbutus unedo</i>	-				X
Aubépine - <i>Crataegus monogyna</i> (Accord nécessaire auprès de la Service de la Protection des Végétaux avant plantation)	-	X	X	X	
Aubépine lisse - <i>Crataegus laevigata</i>	-	X	X		
Bois de Sainte-Lucie - <i>Prunus mahaleb</i>	Calcaire	X			
Bourdaine - <i>Frangula alnus</i>	Acide	X	X		
Camérisier à balai - <i>Lonitara xylosteum</i>	-	X	X		
Corneiller mâle - <i>Cornus mas</i>	-	X	X		
Corneiller sanguin - <i>Cornus sanguinea</i>	-	X	X		X
Daphné laurée - <i>Daphne laureola</i> *	Calcaire	X			
Eglantier - <i>Rosa canina</i>	-	X			
Filaire - <i>Phytolaea media</i>	-	X	X		X
Fragin - <i>Ruscus aculeatus</i>	-	X	X		
Fusain d'Europe - <i>Euonymus europaeus</i>	-	X	X		X
Genévrier commun - <i>Juniperus communis</i>	-	X			
Genêt à balais - <i>Cytisus scoparius</i>	Acide	X			
Houx - <i>Ilex aquifolium</i>	Acide	X			
Lilas commun - <i>Syringa vulgaris</i>	-	X			
Néflier - <i>Crataegus germanica</i>	-	X			
Nerprun alatern - <i>Rhamnus alaternus</i>	-	X			X
Nerprun purgatif - <i>Rhamnus cathartica</i>	-	X			
Noisetier - <i>Corylus avellana</i>	-	X			
Rosier des champs - <i>Rosa arvensis</i> et spp.	-	X			
Prunellier - <i>Prunus spinosa</i>	-	X	X		X
Sureau noir - <i>Sambucus nigra</i>	-	X	X		

Les arbres et arbustes du territoire sont principalement des saules et tilleuls. Malgré tout, la plupart des feuillus
platanes et des frênes, et dans une moindre mesure des
peuvent être conduits en l'état.

* Espèce figurant sur la Liste Rouge de la Faune menacée en Poitou-Charentes (SBOC 1998).

NOM VERNACULAIRE - NOM SCIENTIFIQUE - En gras : les espèces encore trouvées dans le commerce et particulièrement problématiques ; - en rouge : les espèces réglementées mais particulièrement problématiques.	MILIEU PRÉFÉRENTIEL D'INSTALLATION		
	ARBUSTES	PLAINES	MARAIS DOUX
Statut « avérée »			
Séneçon en arbre - <i>Baccharis halimifolia</i>			x
Statut « potentielle »			
Lyciet commun - <i>Lycium barbarum</i>			x
Yucca - <i>Yucca glauca</i>			x
Statut « à surveiller »			
Arbre à papillon - <i>Buddleia davidii</i>	x	x	
Cerisier tardif, Cerisier noir - <i>Prunus serotina</i>	x		
Cotonneasters - <i>Cotoneaster</i> spp.	x		
Faux nérpa - <i>Amygdalus fruticosa</i>	x		
Laurier-cerise - <i>Prunus laurocerasus</i>	x		
Mahonia à feuilles de houx - <i>Berberis aquifolium</i>	x	x	x
Olivier de Bohême - <i>Elaeagnus angustifolia</i>	x		
Rhododendron de la mer Noire - <i>Rhododendron ponticum</i>	x		
Souris à Nervosa - <i>Rhus typhina</i>	x		
Symphorine blanche - <i>Symphoricarpos albus</i>	x		
Viorne lili - <i>Viburnum lilius</i>	x		
HERBACÉES			
Statut « avérée »			
Aster américains - <i>Symphoricarpos</i> spp., <i>Aster</i> spp.	x		
Balsamine de l'Himalaya - <i>Impatiens glandulifera</i>	x		x
Borra du Caucase - <i>Heracleum mantegazzianum</i>	x		
Herbe de la Pampa - <i>Cortaderia selloana</i>	x		
Renouée de Bohême - <i>Reynoutria x bohemica</i>	x	x	
Renouée de Sakhaline - <i>Reynoutria sachalinensis</i>	x	x	
Renouée du Japon - <i>Reynoutria japonica</i>	x	x	
Solidage géant - <i>Solidago gigantea</i>	x	x	
Statut « potentielle »			
Bambous - <i>Bambusoideae</i> (incl. <i>Phyllostachys</i> , <i>Pseudosasa</i> , <i>Sasa</i> , <i>Arundinaria</i> , <i>Semiarundinaria</i>)	x	x	
Statut « à surveiller »			
Balsamine à petites fleurs - <i>Impatiens parviflora</i>	x	x	
Balsamine de Balthazar - <i>Impatiens balzou</i>	x	x	
Balsamine du Cap - <i>Impatiens capensis</i>	x	x	
Griffe de sercière - <i>Carpobrotus acinaciformis</i>			x
Griffe de sercière - <i>Carpobrotus edulis</i>			x
Hémicallie fauve - <i>Hemerocallis fulva</i>	x	x	
Mirelle laciniée - <i>Solanum laciniatum</i>			x
Onagre bisannuelle - <i>Oenothera biennis</i>	x	x	
Panic capillaire - <i>Panicum capillare</i>	x	x	
Panic des rizières - <i>Panicum dichotomiflorum</i>	x	x	
Raisa d'Amérique - <i>Phytolacca americana</i>	x		
HERBACÉES AQUATIQUES			
Statut « à surveiller »			
Hydrocotyle à feuilles de renouée - <i>Hydrocotyle ranunculoides</i>		x	x
Leptille d'eau à turions - <i>Lemna turionifera</i>		x	x
Myriophylle à feuilles variables - <i>Myriophyllum heterophyllum</i>		x	x
Sagittaire à feuilles larges - <i>Sagittaria latifolia</i>		x	
Vanille d'eau - <i>Aponogeton distachyos</i>		x	

FICHE 6

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILUPPES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION ET LA VALORISATION DU BÂTI PAYSAGÈRE DU BÂTI	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 Mettre en scène le réseau hydrographique	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
--	---	--	---	---	--------------------------	---	---

NOM VERNACULAIRE - NOM SCIENTIFIQUE - En gras : les espèces encore trouvées dans le commerce et particulièrement problématiques ; - en rouge : les espèces réglementées mais particulièrement problématiques.	MILIEU PRÉFÉRENTIEL D'INSTALLATION		
	PLAINES	MARAIS DOUX	MARAIS SAUMÂTRES
Statut « avérée »			
Azolla fusse filicula - <i>Azolla filiculoides</i>		x	x
Crassula de Helms - <i>Crassula helmsii</i>		x	x
Egérie dense - <i>Egeria densa</i>		x	x
Elodée de Nuttall - <i>Elodea nuttallii</i>		x	x
Grand lagouraphon - <i>Lagouraphon major</i>		x	x
Leptille d'eau minuscule - <i>Lemna minuta</i>		x	x
Myriophylle du Brésil - <i>Myriophyllum aquaticum</i>		x	x
Jussie - <i>Ludwigia grandiflora</i>		x	x
Jussie - <i>Ludwigia peploides</i>		x	x
Statut « potentielle »			
Elodée du Canada - <i>Elodea canadensis</i>		x	
Statut « avérée »			
Vigne-vierge commune - <i>Parthenocissus inserta</i>	x	x	
LIANES			

Nota : seules les essences commercialisées exotiques et envahissantes sont listées ci-avant.

FICHE 7
Préserver les continuités
écologiques majeures

FICHE 7 Préserver les continuités écologiques majeures



7.1 / ASSURER LA PRÉSERVATION DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

OBJECTIF

Préserver les espaces du territoire les plus riches en biodiversité en fonction de leurs spécificités.

RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ASSOCIÉS AUX MILIEUX BOCAGERS & BOISÉS

Zones de refuge et d'alimentation pour la grande et la petite faune, les espaces boisés sont fragmentés à l'échelle de l'agglomération. Les espaces forestiers représentent des potentialités d'accueil importantes pour la faune.



Boisement de Bourgneuf (Botape).

Une forêt morte excessive et un enrênement important peuvent limiter la diversité biologique.

Les connexions entre espaces boisés via des haies sont un gage de viabilité à long terme des populations en place. **Une gestion durable et raisonnée des coupes et un entretien régulier et équilibré** peuvent permettre de concilier la production forestière et le maintien de la biodiversité.

À titre d'exemple, il est préférable que les coupes, abattages, entretien soient réalisés **hors des périodes de nidification de l'avifaune**, soit entre les mois de novembre et mars. Le maintien de bois morts permet d'accueillir davantage de biodiversité.

Les espaces bocagers ont été façonnés par l'action de l'homme. L'entretien avec des outils type lamier est à privilégier, une intervention tous les 2 à 3 ans permettant aux arbres de fructifier est suffisante.

Un entretien hors des périodes de reproduction des espèces inféodées à ces milieux est garant de sa pérennité. Il est donc recommandé d'éviter les interventions entre les mois de février et septembre. Une haie est fonctionnelle lorsque les trois strates arborées, arbustives et herbacées sont maintenues. Le maintien des vieux arbres tardifs permet également d'agir en faveur de la biodiversité.

→ Pour aller plus loin Cf. Partie 6.6.

FICHE 7 Préserver les continuités écologiques majeures

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILUPPÉS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
---	--	---	--	---	--------------------------	---	---



RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ASSOCIÉS AUX MILIEUX AQUATIQUES

Les vallées présentent un intérêt écologique important.

Les zones humides, ripisylves et bocages associés au cours d'eau créent des mosaïques de milieux favorables à l'accueil de la biodiversité. Le rôle fonctionnel du réseau hydrographique est primordial dans l'alimentation des marais.

Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques pour les espèces strictement aquatiques mais également corridors écologiques pour les espèces terrestres lorsque les berges sont boisées, les cours d'eau jouent un rôle fondamental dans les réseaux écologiques.

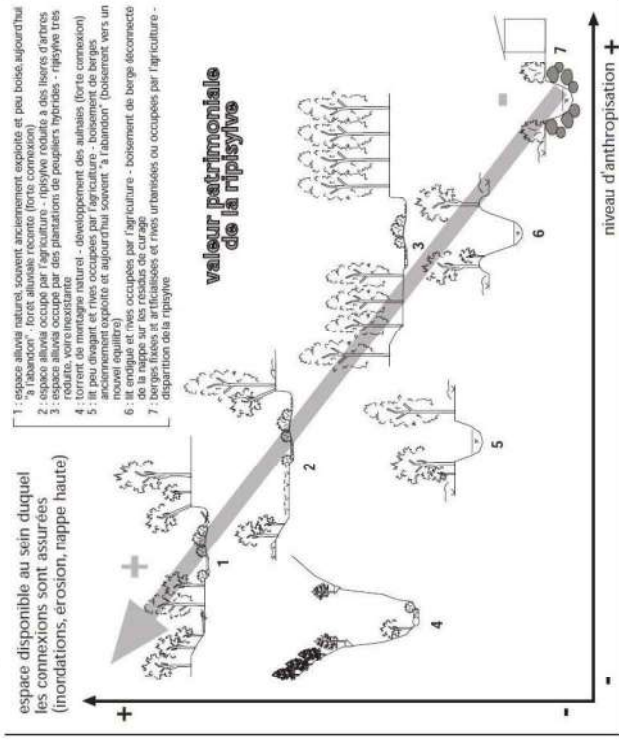
Les pollutions d'ordre chimique ou organique, la modification de la morphologie des cours d'eau, la détérioration des berges et de leur végétation sont autant d'éléments qui peuvent profondément dégrader ces milieux remarquables.

Leur préservation nécessite :

- le maintien d'un espace pour l'expression de la ripisylve (le plus grand possible) ;
- le maintien des bandes enherbées non traitées ;
- la mise en place d'une gestion durable (désherbage mécanique, fauche extensive, mise en place d'abreuvoir afin d'éviter que les animaux d'élevage ne viennent s'hydrater dans les cours d'eau).

→ Pour aller plus loin Cf. Partie 5.3.

espace disponible au sein duquel les connexions sont assurées (inondations, érosion, nappe haute)



Valeur patrimoniale de la ripisylve en fonction de son extension spatiale (Boys, 1998).

MAINTENIR DES BANDES ENHERBÉES NON TRAITÉES :

Dans le cas de l'absence de ripisylve et autour des zones humides dépourvues de végétation arbustive, le maintien des bandes enherbées autour du cours d'eau a un effet bénéfique sur la qualité de l'eau (en limitant les transferts de phytonutriments), l'érosion du sol et sur la protection de la faune. Pour une action optimale sur la qualité de l'eau la largeur de la bande enherbée doit être de 10 mètres.

La réglementation prévoit la mise en place obligatoire d'une bande minimale de 5 mètres autour des cours d'eau non traitée pour les parcelles cultivées attenantes à un cours d'eau.

Les marais littoraux sont favorables au développement de cortèges floristiques et faunistiques originaux et particulièrement spécifiques. Ces espaces jouent un rôle majeur pour l'avifaune (reproduction, hivernage, halte migratoire).



Marais de Rochefort (Biotope).

La mise en place d'une agriculture durable sur les parcelles agricoles attenantes aux marais diminuant l'apport d'intrants et une gestion hydraulique favorable à la faune et la flore permettent de conforter ces espaces.

RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ASSOCIÉS AUX ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées sur le territoire et associées aux réservoirs de biodiversité ont été intégrées à ces réservoirs.

Afin de conserver leur fonctionnalité il convient de :

- éviter le surpâturage et l'amendement des prairies ;
- maintenir un pâturage extensif ;
- réglementer le remblaiement et les déblaiements ;
- préserver physiquement les zones humides (éviter l'urbanisation sur leur emprise) ;
- rappeler les liens hydrauliques alimentant la zone humide et gestion de ses abords, gestion des eaux résiduaires urbaines et pués, maîtrise des pollutions diffuses, etc.).

RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ASSOCIÉS AUX PELOUSES SÈCHES ET CALCICOLES

Les pelouses sèches calcicoles accueillent une flore (orchidées) et une faune (Azuré du serpolet) caractéristiques. Leur préservation dépend du maintien du caractère ouvert des secteurs.

Les pelouses sèches calcicoles subissent de nombreuses pressions (développement des systèmes agricoles intensifs, à l'opposé, la déprise des milieux qui entraîne la fermeture de ces derniers, la surfréquentation estivale) qui engendrent une très forte régression de ces écosystèmes. Le développement sur le littoral de pelouses et d'ourlets calcicoles au Nord-Ouest de la communauté d'agglomération confère à ces sites une forte valeur au sein du réseau écologique.

Afin de préserver ces pelouses il convient d'éviter :

- l'enrichissement du sol en éléments nutritifs ;
- le pénétration ;
- le rmanement de substrat (remblaiement, travaux d'aménagement) ;
- la plantation ou la végétalisation des sites.

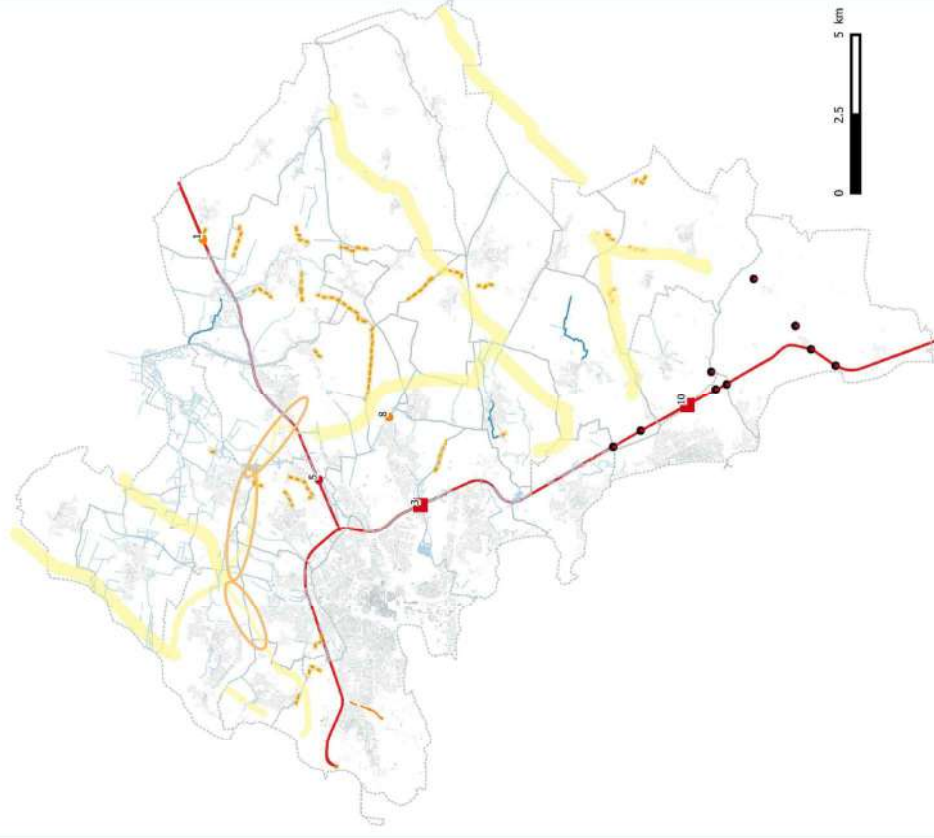


Coteau de Châteaillon-Page (Biotope).

FICHE 7 Préserver les continuités écologiques majeures

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVIRONNEMENTS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION DU CŒUR URBAIN	FICHE 4 L'AMÉLIORATION DES PAYSAGES	FICHE 5 Mettre en scène le paysage HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
---	---	---	---	--	--------------------------	---	---

Communauté d'Agglomération de la Rochelle : Remise en état du réseau écologique



Limites communales	Paysage faune aquatique	Milieu boisé & bocagers (forêt)
Fragmentation	Difficile	Forêt collinaire (Lure (LPS))
DB (développement)	Impossible	Corridors écologiques majeurs
Routes et réseaux de transport	Paysage faune terrestre	Corridors écologiques
1	Difficile	Forêt ouverte
		Zones de régénération
		"Milieu ouvert"

Source : (S.A. L'Agence, Carte de la Rochelle 2014)

7.2 / ASSURER LE MAINTIEN ET LA FONCTIONNALITÉ DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES



OBJECTIF

Plusieurs corridors à restaurer ou à conforter ainsi que certains éléments du réseau hydrographique ont été mis en exergue au sein de la trame verte et bleue intercommunale. L'objectif est d'améliorer la fonctionnalité du réseau écologique en améliorant les connexions et en résorbant les points de conflits.

CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ASSOCIÉS AUX MILIEUX BOISÉS ET BOCAGERS

Les liaisons entre les réservoirs boisés du territoire se font via des corridors (linéaires (haies) ou surfaciques (bosquets, bois). Le maintien voire l'augmentation du réseau bocager et des bois le long ou autour de ces axes avoisinent l'accueil de la biodiversité, des liaisons discontinues (Cf. linéaires à restaurer) permettrait de rétablir la fonctionnalité de la trame verte.

→ Pour aller plus loin Cf. Fiche 5.3.

CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ASSOCIÉS AUX MILIEUX OUVERTS ET ZONES DE VIGILANCE

Ces corridors reliant traversant les milieux agricoles constituent des voies préférentielles pour les espèces inféodées aux milieux ouverts (avifaune, entomofaune). Le maintien de la vocation agricole des sols le long de ces axes est nécessaire au confortement de cette trame. L'adaptation des pratiques agricoles vis-à-vis des exigences écologiques pour la nidification de certaines espèces remarquables serait favorable à ces dernières (garder les chaumes sur les champs, pratiquer des ja-



FICHE 7 Préserver les continuités écologiques majeures

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILOPPÉS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION DES ESPACES	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
---	---	--	---	---	--------------------------	---	---

POINTS DE CONFLITS

Dans ces espaces il convient de maintenir voire renforcer les connexions entre les réservoirs en préservant le linéaire de haies, en maintenant l'activité agricole et si l'opportunité se présente résorber les points de conflits. Les points de conflits relevés sur la communauté d'Agglomération sont présentés ci-après :

ID	COMMUNE	REMARQUES	CONFLIT FAUNE TERRESTRE	CONFLIT FAUNE AQUATIQUE	CONFLIT FAUNE SEMI- AQUATIQUE	DESCRIPTION ET PISTE D'AMÉLIORATION ET COÛT MOYEN*
1	Sainte-Soule	 Seulement un fossé à sec. Pas de passage sous la route. Risque de collision important. Passage difficile.	Oui	NC	NC	Passage à l'aune en dessous de la route type buse matière (montant indicatif 900 euros par m² de chaussée couverte).
3	La Rochette / Périgny	 Risque fort pour les mammifères semi-aquatiques. Le Canal et les zones humides associées occupent une grande largeur. Pas de passage sous la route. Risque de collision très important car aucune protection et route très passante.	Oui	Oui	Oui	Grillager les bordures de la route sur plusieurs centaines de mètres et faire un passage sous voirie. (montant indicatif d'une banquette à 2 marches 300 à 500 euros par ml hors surdimensonnement de l'ouvrage. mise en défens sur 50 mètres de chaque côté de l'ouvrage 1000 euros).
5	Puilbureau	 Buse sous l'autoroute inutilisable par les espèces. Cours d'eau non permanent.	Oui	NC	NC	Faire un passage à l'aune souterrain (montant indicatif 2 500 à 3 200 euros par m²).
8	Périgny	 Une buse sèche passe sous la route et permet le passage des petits mammifères. Elle se trouve dans le prolongement d'un fossé à sec qui n'existe que d'un côté. La route est modérément passante et peut-être traversée à n'importe quel endroit. Pas de canalisation existante vers la buse.	Oui	NC	NC	Éventuellement grillager de part et d'autre du fossé menant à la buse (1 000 euros).
10	Châteaillon-plage	 Pas de passage possible en dessous de la route très passante.	Oui	Oui	Oui	Grillager tout le long des deux côtés de la route sur plusieurs km (2 km pour ce secteur) (coût indicatif 15 000 euros).

* Source Seira 2009, attention ces montants sont donnés à titre indicatif. Un aménagement peut donner lieu à des réalisations différentes et les conditions de mise en œuvre (accessibilité, nature des matériaux, etc.) qui entraînent une forte variabilité des coûts.

Plusieurs points de collision loutres ont également été recensés. Pour cette espèce, l'aménagement de passages spécifiques peuvent être réalisés. L'espèce emprunte généralement les ouvrages sous les ponts. En l'absence de passage à sec ou lors de fortes périodes de crues, les individus vont emprunter préférentiellement les routes. Le coût moyen de la mise en place de passages aménagés sur un ouvrage (banquette à 2 marches en béton) existant est de 400 euros par ml.



Exemple d'aménagement sous borne favorable à la loutre (PNR Brière).

Il est également important de préciser que les nouveaux projets d'infrastructure ou urbain prévus dans le cadre du PLUI n'augmentent pas la fragmentation du territoire en instaurant de nouveaux points de conflits.

En cas de coupure d'une liaison afin de ne pas perturber le réseau écologique, il convient :

- de rétablir la liaison permettant d'assurer la continuité entre les deux réservoirs reliés par le linéaire impacté ;
- de créer des aménagements pour le passage de la faune dans le cas d'une infrastructure linéaire ;
- de griller les abords des infrastructures pour orienter la faune vers les passages à faune.

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVIRONNEMENTS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION DU BÂTI PAYSAGÈRE ET LA VALORISATION DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
---	---	--	---	---	--------------------------	---	---

L'armature verte urbaine correspond aux éléments constitutifs de la nature en ville (friches urbaines, espaces d'accompagnement du bâti ou de la voirie, espaces verts, jardins familiaux, alignements d'arbres, arbres solés...). Elle est garante d'une certaine perméabilité de l'espace urbanisé pour la faune et la flore.

8.1 / OPTIMISER LES ESPACES VÉGÉTALISÉS POUR AUGMENTER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIF

Rendre les espaces libres plus agréables c'est, en premier lieu, accroître la présence du végétal. La végétalisation d'un maximum d'espace en milieu urbain participe à la qualité du paysage, à l'amélioration du cadre de vie et favorise la biodiversité. Plusieurs prin-

cipes peuvent être recommandés pour améliorer la végétalisation des espaces urbains, notamment au travers le choix de matériaux pour les sols et bordures perméables favorable à l'installation de la végétation.

VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS

L'accent devrait être mis en premier lieu sur une végétalisation importante des espaces publics, de préférence en pleine terre (dès que cela est possible), permettant d'assurer un minimum de continuités écologiques.

Lorsque les contraintes d'usages interdisent la présence de végétation en pleine terre, il est important de favoriser sur les parties piétonnes des matériaux perméables (dans la limite des matériaux acceptés par les services de la ville), tels que les pavés en béton

ou en pierre naturelle disjoint, des surfaces de gravers-gazon, etc. qui offrent des surfaces irrégulières comprenant des anfractuosités permettant à l'eau de séjourner temporairement et de favoriser l'installation de certaines plantes et animaux (insectes, araignées, escargots, etc.). Contrairement aux surfaces imperméables (par exemple revêtements bitumineux ou béton), les surfaces perméables ne créent pas de barrière pour la petite faune.



Exemple de revêtements perméables favorables à l'installation de végétations (photos prises à Paris) (D. Biotopie).

VÉGÉTALISER LES PIEDS DE MURS

Principe & intérêt :

Végétaliser les pieds de murs consiste à planter ou semer des végétaux le long des façades, en bande directement dans des interstices des matériaux (dalles...), ou en pleine terre. Cela peut également se faire en pot/jardinière (déconseillé sur l'espace public). Cela à des intérêts multiples :

- offrir des refuges pour la petite faune ;
- améliorer la santé publique : contribuer à rafraîchir la villa, filtration des microparticules nocives à la santé ;
- contribuer à la gestion de l'eau : infiltration des eaux de pluie en limitant les surfaces de ruissellement ;
- permettre de végétaliser des lieux qui ne s'y prêtent pas : les rues étroites... et ainsi permettre d'améliorer le cadre de vie et embellir la ville. Effectivement, la vision de végétaux peut donner un sentiment d'apaisement.

Conditions requises :

- s'assurer que les végétaux sélectionnés soient adaptés à l'emplacement (ombre, mi-ombre, soleil), sécheresse ;
 - ne pas utiliser de plantes invasives (renouée du japon par exemple) ;
 - se renseigner préalablement sur la composition du mur et s'y adapter : un mur maçonné à la terre peut être fragilisé par le système racinaire des végétaux.
- Conseils & précautions à prendre pour la mise en œuvre de l'action :**
- respecter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (1,40m de passage) ;
 - planter à l'automne ou semer au printemps ;
 - mettre des espèces herbacées, pluriannuelles ou annuelles ;
 - privilégier une diversité d'espèces et de préférence locales ;
 - utiliser des espèces adaptées à la sécheresse.
- À éviter :**
- ne pas végétaliser si le mur est abîmé ;
 - ne pas planter ou semer sous les fenêtres ;
 - la plantation en pot ou jardinière.

CONFORTEZ LES ESPACES VERTS EXISTANT VIA LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

La mise de place de la gestion différenciée consiste à adapter la gestion des espaces verts en fonction de leur nature, leur localisation et leur usage. Les principes sont :

- maximiser et diversifier les habitats naturels ;
- permettre à la végétation spontanée de s'exprimer ;
- éviter la perte d'habitat pour la faune.

Les principes de gestion différenciée peuvent être appliqués à l'entretien des espaces végétalisés.

La fauche différenciée permet de créer des zones de prairie (une à deux fauches par an, de préférence en fin d'été). Une partie des zones de reproduction et d'alimentation des espèces qui les fréquentent seront ainsi conservées.

L'emploi d'insecticides et d'herbicides est fortement déconseillé pour permettre le maintien de certaines espèces d'insectes ou de flore.



Trame herbacée gérée de manière différenciée pour maintenir des secteurs de végétation spontanée ainsi que des secteurs favorables à l'accueil du public.

DÉVELOPPER LES TOITURES VÉGÉTALISÉES

Pour augmenter les possibilités d'accueil de la nature en ville, une autre solution est d'augmenter les surfaces vertes. Or la disponibilité de surfaces au sol est souvent rare en contexte urbain.

Les études sur la richesse écologique des toitures végétalisées sont peu nombreuses mais certaines mettent en avant un potentiel intéressant concernant la présence de flore, d'insectes, d'araignées, d'oiseaux et de microfaune du sol.

L'état actuel de la connaissance permet de montrer que l'intérêt des toitures végétalisées pour la biodiversité évolue favorablement en fonction de 3 facteurs :

- la diversification des espèces végétales plantées ;
- l'augmentation de l'épaisseur du substrat ;
- la nature du substrat.



FICHE 8 Préserver et développer l'armature verte urbaine

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILUPPÉS URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION DE LA VÉGÉTATION	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
--	---	---	---	---	--------------------------	---	---



© Biotope.

Il n'est pas nécessaire d'arracher les espèces spontanées. Arroser régulièrement les végétaux, notamment en période de fortes chaleurs.

- De manière générale il faudra veiller à :
- privilégier une épaisseur moyenne de substrat d'au moins 80 cm, avec des hauteurs variables pour créer différents habitats ;
 - varier la composition, l'origine et la granulométrie du substrat (sable, calcaire sol local, compost, schiste...) ;
 - éviter l'utilisation de matériaux artificiels ou non renouvelables (tourbe) ;
 - mettre en œuvre des procédés de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage. Les systèmes d'aspersion sont à éviter ;
 - privilégier la plantation d'espèces indigènes (locales) dont certaines mellifères et diversifier les espèces ;

- adapter les essences aux conditions de plantation ;
- privilégier la plantation de jeunes plants d'arbres et d'arbustes pour faciliter leur développement et limiter les risques de dépérissement ;
- éviter l'usage des pesticides et des engrais chimiques ;
- prévoir dès la conception des méthodes de rénovation de l'attaché « par tranches » afin de préserver l'écosystème de la toiture à long terme ;
- vérifier l'accessibilité des toitures végétalisées semi-intensives et intensives pour l'entretien et la montée du matériel. Un mode de culture extensif est donc à envisager uniquement sur les toits difficilement accessibles.



Exemple de végétalisation intensive © Biotope.

CONCEPT DES BROWNROOF ET WILDROOF : DES TOITURES COLONISEES PAR UNE BIODIVERSITE SPONTANEE

- Brownroof : il vise à imiter les friches industrielles, il propose une variation de substrats (différences de granulométries et de profondeurs) ;
- Wildroof: il a les mêmes caractéristiques que le brownroof et propose en plus des aménagements favorisant l'installation de la biodiversité (nichoirs, tas de chauves-souris, tas de branches, sables, pierres, points d'eau, etc...).
L'intérêt de ce type de toiture tient en plusieurs points :
 - La faible profondeur et poids du substrat permet une mise en oeuvre sur les toitures existantes ;
 - Ils sont colonisés au fil du temps par la faune et la flore ce qui participe à renforcer la biodiversité urbaine ;
 - Ils sont très limités en entretien (pas d'irrigation, pas d'amendement). L'entretien consiste en un arrachage des espèces invasives « aux premiers stades », 1 à 2 fois par an.

Le principe consiste à varier les substrats, les profondeurs, et la disponibilité des nutriments. Il est possible de laisser une partie du toit sans substrat.

Nichoirs, perchoirs et structures d'accueil de la faune urbaine permettent ensuite de fertiliser naturellement ces toits qui sont végétalisés progressivement par les graines amenées par le vent (anémochoorie) ou les oiseaux (ornithochorie).

Plus la proportion en nutriments dans le sol est élevée, plus il est observé une augmentation de la masse foliaire, ce qui rend les végétaux plus vulnérables à la sécheresse. Les espèces dominantes sur les brownroofs sont les espèces rudérales et xérothermophiles (qui s'accommodent de milieux secs et chauds).

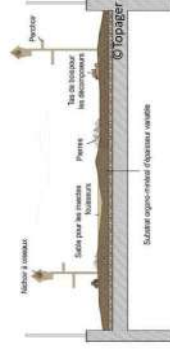
L'hétérogénéité des substrats proposés permet une diversification des micro-habitats. La faune observée sur ce type de toiture est notamment les arthropodes (araignée, coléoptères, punaises, hyménoptères).

FICHE 8

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVISAGÉS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION DU BÂTI À LA VALORISATION PAYSAGÈRE DU BÂTI	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'AMÉNAGEMENT VERTÉ URBAIN
--	--	--	--	---	--------------------------	---	---



Source : www.criteo.fr



+ vent, oiseaux, insectes, eau etc.



Rencontre « Toitures végétalisées et biodiversité » Agence régionale de la biodiversité de France, mars 2018

DÉVELOPPER LES MURS VÉGÉTALISÉS

Les vieux murs de pierres sèches présentant des anfractuosités sont connus pour accueillir une faune et une flore variée adaptée aux fortes variations d'humidité thermique. Ils constituent des refuges urbains et participent aux réseaux écologiques. Ils sont malheureusement menacés par les réfections entraînant la disparition des anfractuosités.

Dans certains cas, il n'est pas possible de laisser la végétation se développer directement sur les murs, c'est pourquoi il serait intéressant de créer des structures artificielles jouant le même rôle.

Il existe plusieurs techniques : les plantes grimpanes avec une végétalisation en pleine terre, la végétalisation suspendue et les murs écologiques. Les murs écologiques ainsi que les plantes grimpanes en pleine terre sont à privilégier.

MURS ÉCOLOGIQUES

De nombreux principes peuvent être imaginés mais dans tous les cas, il faudra introduire des aspérités, des pierres naturelles, et des poches de terres pour accélérer l'installation de la faune et de la flore choisies et spontanées.

Il est nécessaire que les murs ne soient pas complètement abrités de la pluie. De plus, pour favoriser le maintien de la végétation, l'exposition plein Sud est à éviter.

Il est possible d'intégrer dans ces murs, lors de la conception, des aménagements spécifiques pour les oiseaux ou même les chauves-souris en créant des réserves ou des niches.



Murs écologiques sur Orléans - © Biotope



PLANTES GRIMPANTES AVEC UNE VÉGÉTALISATION EN PLEINE TERRE

L'utilisation de plantes grimpantes est une façon simple, efficace et peu onéreuse de verdir des territoires où la disponibilité des sols est réduite.

Selon la technique employée, le choix des espèces végétales se fera selon les matériaux de la façade, l'orientation et l'ensoleillement de cette dernière, le type de sol et l'intention du verdissement.

La végétation lianescente peut être soit plantée en haut des murs et être tombante, soit être plantée en bas des murs et grimper le long de la paroi. Toutefois, la végétalisation n'est pas à recommander systématiquement en fer et autres treillages, grilles de clôture.



Exemples de structures favorables à l'implantation de plantes grimpantes © Bioxyg.

Privilégier les plantes indigènes. La plupart sont très attractives pour les insectes et les oiseaux (Lierre, Chèvrefeuille, Houblon, Clématite, Rosier, etc.). Les rameaux entrelacés supportent les nids des Rouges-gorges, des Mertes, des Gobe-mouches, etc.

En revanche, toutes les plantes indigènes ne sont pas acclimatées au microclimat des murs en milieu urbain (réverbération, chaleur, pollution).

La plupart des plantes grimpantes préfèrent avoir le pied système racinaire à l'ombre dans un sol frais et l'extrémité (apex) au soleil, un emplacement à la mi-ombre convient donc à la majorité d'entre-elles. Toutefois, certaines, comme le Lierre, préfèrent nettement l'ombre.

De manière générale les murs végétalisés avec des plantes en pleine terre n'ont pas besoin d'un entretien important, il faut seulement veiller à ce que les plantes soient bien irriguées et il faut les tailler si elles atteignent les tuiles, ardoises ou gouttières (en évitant les périodes de nidification ou les périodes de froid hivernal pendant lesquelles la végétation sert d'abris pour de nombreux invertébrés).

FICHE 8 Préserver et développer l'armature verte urbaine

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVIRONNEMENTS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION DES PAYSAGES	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 Mettre en scène le réseau hydrographique	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
---	---	---	---	---	--------------------------	---	---

PROPOSITION DES PLANTES ET DE LEUR INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE			INTÉRÊT POUR LA BIODIVERSITÉ	
NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE			
Lierre	<i>Hedera helix</i>		Floraison automnale : le pollen et le nectar du Lierre sont l'une des dernières ressources alimentaires avant l'hiver pour les insectes. Fructification printanière : ressource alimentaire précieuse pour les oiseaux en sortie d'hiver. Support de nidification pour les oiseaux dans le feuillage persistant qui procure une protection thermique et une ressource alimentaire. Environnement : le lierre a une capacité remarquable de dépollution de l'air chargé en benzène, solvant réputé comme cancérigène.	
Houblon	<i>Humulus lupulus</i>		Mellitifère , apprécié par la chenille de Robert-le-Diable (Polygonia c-album). Plante hôte : le Pion du jour (Inachis io) pond ses œufs en amas au revers des feuilles. Astuce : Pour avoir les cônes de houblon, planter un pied femelle tous les 3 à 8 m.	
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>		Mellitifère , apprécié par certains papillons de nuit dont le Sphinx ; Plante hôte : Plantes très intéressantes pour de nombreux papillons pour les pontes et les chenilles ; Fruits consommés et disséminés par les oiseaux.	
Clématite des haies ou blanche	<i>Clematis vitalba</i>		Mellitifères , graines consommées par les oiseaux.	
Ronce	<i>Rubus fruticosus</i>		Très mellitifère . Plantes hôte de nombreux papillons. Alimentation : De nombreux animaux se nourrissent des feuilles et des fruits (passereaux).	

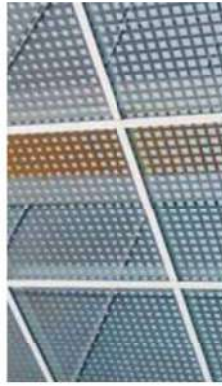
PAROIS VITRÉES

La présence de parois vitrées peut être une source de danger pour les oiseaux. Les surfaces en verre très inclinées ou même des toits en verre ne sont généralement pas un problème pour les oiseaux.

TRANSPARENCE

La cause la plus connue pour les collisions avec le verre est sa transparence. Plus la vitre est transparente et sa surface grande, plus le danger de collision est élevé. Les moyens possibles pour diminuer les risques de collision sont les suivants :

- **utiliser des marquages** sur les parois vitrées transparentes qui offrent un bon contraste avec l'arrière-fond et dont le taux de couverture est d'au moins 25% pour les points et 15% pour les lignes ;
- **utiliser un revêtement translucide** (sable, dépoli à l'acide, etc.), **hétérogène** (nervuré, cannelé, etc.) ou **bombé** ;
- **mettre en place des systèmes de pare-soleil.**



Limitation du risque de collision (source : ASPALS).

RÉFLEXION

Le reflet de la végétation sur les bâtiments fait croire aux oiseaux se trouvant dans les arbres qu'ils ont en face d'eux un habitat propice. Il est recommandé d'utiliser des verres ayant un taux de réflexion extérieur de 15% au maximum. La protection contre le soleil et la chaleur doit être réalisée avec des systèmes d'ombrage adéquats. La présence de plantes grimpantes qui poussent directement contre le bâtiment est également une bonne solution. C'est la distance par rapport à la façade qui fait toute la différence. Si la végétation se trouve à quelques décimètres du bâtiment, une éventuelle collision au départ des plantes est sans danger en raison de la faible vitesse de vol de l'oiseau. Le treillis permettant aux plantes de grimper constitue également un marquage de l'ensemble de la surface.



FICHE 8 Préserver et développer l'armature verte urbaine

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILOPPES URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION DE LA VÉGÉTATION	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
--	---	---	---	---	--------------------------	---	---

8.2 / CRÉER DES ZONES REFUGE POUR LA PETITE FAUNE ET PERMETTRE LES ÉCHANGES

OBJECTIF

Afin de favoriser l'installation où le retour d'espèces de milieux urbains, il sera envisagé d'implanter des abris artificiels en certains points des espaces végétalisés. Ces derniers peuvent présenter une intéressante

vocation pédagogique. Les abris et les nichoirs sont des éléments artificiels permettant d'héberger ou de faciliter la nidification de la faune lorsque les éléments naturels (vieux arbres, cavités, etc.) sont peu présents.

GÎTES À CHAUVES-SOURIS

En milieu urbain, l'artificialisation importante des parcs et des jardins limite fortement les possibilités d'accueil de la faune sauvage. Dans l'idéal, des gîtes seront installés sur l'ensemble des jardins et des façades ayant un contact avec une toiture végétalisée.

Principe de mise en place de gîtes artificiels :

- installés sur les troncs d'arbres ou sur les murs dont l'accès est limité dans un endroit clair et bien dégagé de tout obstacle, à au moins 3 m du sol (au-delà de 4 m la tranquillité du gîte est assurée) ;
- orientés de préférence entre Sud-Est et Sud-Ouest (abri des intempéries) mais attention à ce que le gîte ne soit pas en plein soleil (fragilité face à la pluie mais aussi les montées en température) ;
- variés de type de nichoir (nichoirs circulaires Schwegler 2F universel, double paroi et 2FN, nichoirs plats type Schwegler 1FF, gîte de façade Schwegler modèle 1FQ). Privilégier les nichoirs adaptés aux espèces anthropophiles : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius et Sérotine commune ;
- regroupés en grappe linéaire ou circulaire par 3 gîtes du même type, chaque nichoir étant espacé de 10 m l'un de l'autre ;



Gîte favorable aux chauves-souris © Biotope.

NICHOIRS



Nichoirs © Biotope.

La mise en place de nichoirs adaptés aux espèces cavernicoles est à favoriser sur les arbres. L'installation de nichoirs et d'abris peut pallier le déficit en espaces favorables aux animaux cavernicoles. Les espèces cavernicoles sont par exemple : Mésange bleue, Mésange charbonnière et Rouge-queue noir. Le diamètre du trou d'entrée détermine les espèces que le nichoir va accueillir :

- 26 mm pour la Mésange bleue ;
- 32 mm pour la Mésange charbonnière ;
- 32 mm x 50 mm pour le Rouge-queue noir.

BOIS MORT

Le bois mort (as de branches, sèves, chablis, troncs semi-enterrés dans le sol accueille une faune spécifique dont de nombreux insectes. La présence d'insectes est essentielle pour l'ensemble de la faune (oiseaux, chauves-souris, reptiles, etc.). Si le choix est d'abattre

des arbres, le bois sera de préférence laissé au sol sur place. Néanmoins, il pourra être aussi transporté sur des zones plus favorables au vu des contraintes d'usage, notamment sur les toitures végétalisées.



Maintien des vieux arbres sur place et au sol © Biotope.



Espace urbain à Lille, Parc de la Chapelle à Lille © Biotope.



PERMETTRE LES ÉCHANGES ENTRE LES ESPACES VERTS



Engrillagement permettant le passage de la petite faune © Biotope.

Afin d'éviter la création de points de blocages des continuités écologiques, les clôtures devront permettre le passage de la petite faune :

- un espace d'au moins 8 cm entre le sol et le bas de la clôture sera maintenu ;
- ou les mailles du grillage au niveau du sol seront de 15 x 15 cm.

La mise en place de haies sera toutefois favorisée lorsque cela est possible en remplacement des clôtures.

FICHE 8 Préserver et développer l'armature verte urbaine

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILOPPÉS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI ET LA VALORISATION DE L'ÉCOSYSTÈME	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 MÉTIER EN SCÈNE HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
---	---	--	---	--	--------------------------	---	---

- La mise en place des nichoirs doit suivre les prescriptions suivantes :
- orienter les nichoirs à chaque fois que cela sera possible vers le Sud ou le Sud-Est (abris des intempéries) ;
 - placer les nichoirs avec l'ouverture légèrement dirigée vers le bas afin d'éviter que la pluie y pénètre. L'ouverture ne doit pas être exposée aux vents dominants. L'accès ne doit pas être aisé pour d'éventuels prédateurs. Ils ne devront être ni exposés toute la journée au grand soleil, ni dans l'ombre permanente. Le nichoir doit toujours être installé à proximité d'une zone refuge (buissons, taillis, arbres) ;
 - choisir les modèles qui sont conçus pour les protections contre les pies, les chats ;
 - viser une hauteur supérieure à 2,50 m ;
- Les nichoirs doivent être nettoyés :
- débarrasser les matériaux du nid après chaque saison de reproduction pour éliminer les parasites en grand nombre (la meilleure période est celle où les hyménoptères cessent leur activité) ;
 - faire sécher quelques jours et idéalement brûler au chaume la paroi interne afin d'éliminer totalement les parasites ;
 - traiter les parois externes à l'huile de lin afin d'assurer une bonne étanchéité et la préservation du bois ;
 - déboucher les trous d'évacuation pratiqués dans le fond.

HÔTELS À INSECTES

Dans un contexte urbain, un hôtel à insectes trouve toute sa place et illustre le rôle que tient la végétation sur pied dans l'hivernage des larves et des imagos. L'installation de ces gîtes participe à l'équilibre général de l'écosystème. Il faut toutefois laisser les matériaux se dégrader afin d'obtenir ces structures se rapprochant des milieux naturels.

Ces petits équipements « refuge à insectes » et « hôtel à insectes » sont facilement réalisables et permettent



Hôtels à insectes © Biotope.

8.3/ PRÉSERVER LES ESPÈCES SENSIBLES DE LA POLLUTION LUMINEUSE

La présence de chiroptères, notamment de Petits Rhinophages, a été observée dans les sites Natura 2000 des communes d'Yves, Saint Médard-d'Aunis et Saint-Christophe. Cette espèce a un territoire de chasse pouvant être distant d'environ 2 km de son gîte de reproduction. Ainsi, dans les secteurs de projets (zone 1AU concernées par des OAP) situés dans un rayon de 2 km des sites Natura 2000 (Cf. carte des zones tampons ci-dessous), il est recommandé de réduire la quantité de lumière émise et la durée d'éclairement.



Type de lampadaires moins néfastes pour la faune nocturne

Il est conseillé d'éviter l'utilisation des lampes émettant des basses longueurs d'ondes (UV, violet, bleu et vert). Les lampes à sodium « basse pression », considérées comme les moins néfastes pour les chiroptères, sont privilégiées. Enfin, l'orientation des éclairages vers le bas avec défileur en position horizontale est favorisée.

FICHE 8 Préserver et développer l'armature verte urbaine

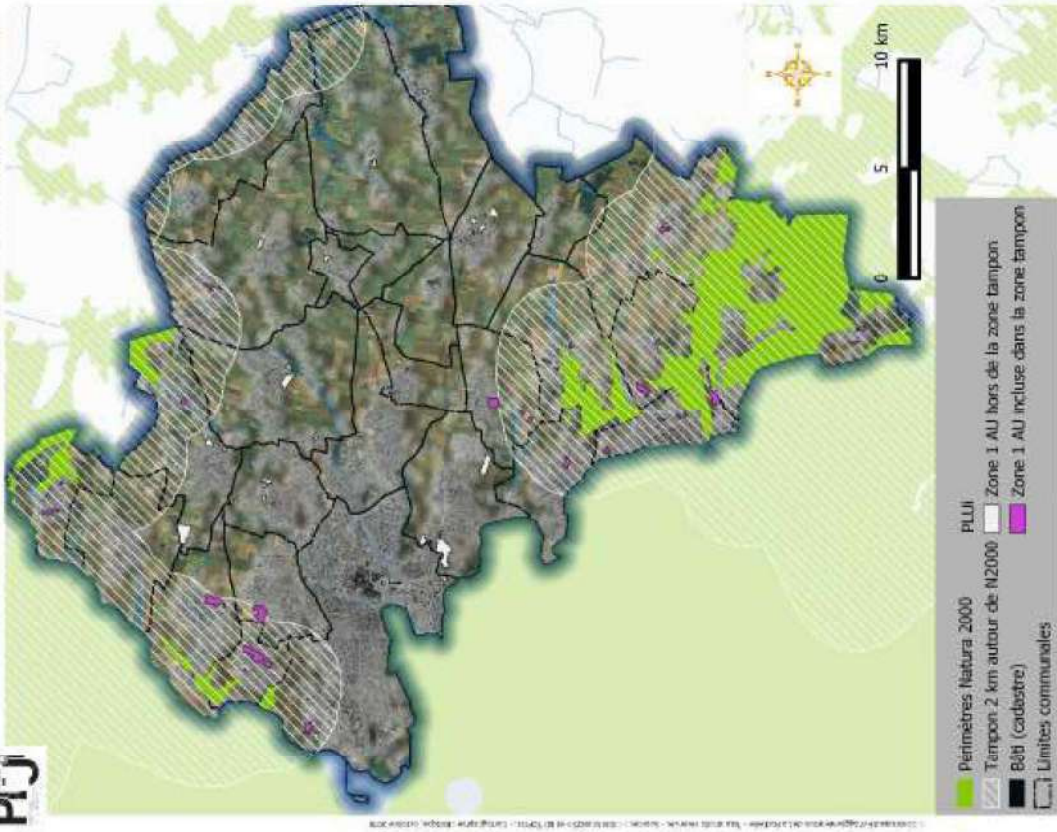
FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILOPPES URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION ET LA VALORISATION PAYSAGÈRE DU BÂTI	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE VERTE URBAINE
--	---	---	--	---	--------------------------	---	---

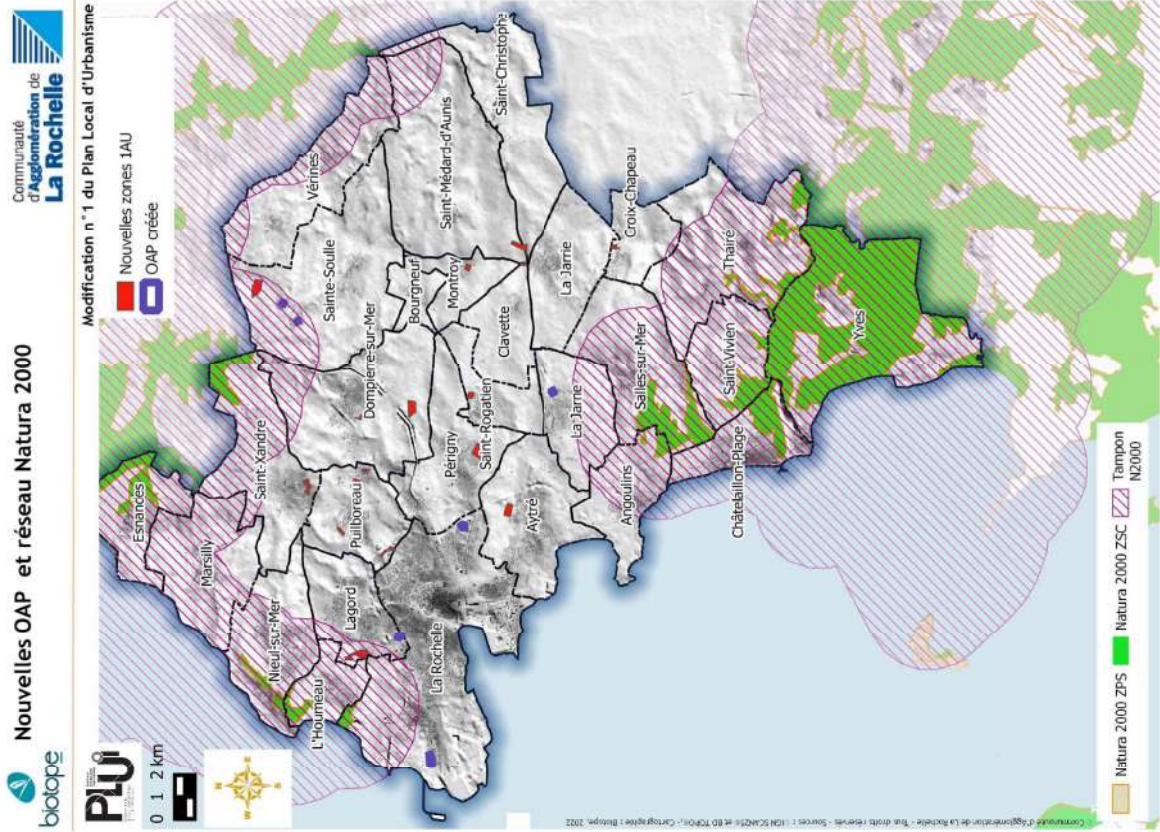
Secteurs 1 AU dans la zone tampon de 2 km Natura 2000 (marais de Rochefort et marais Poitevin)

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

biotope



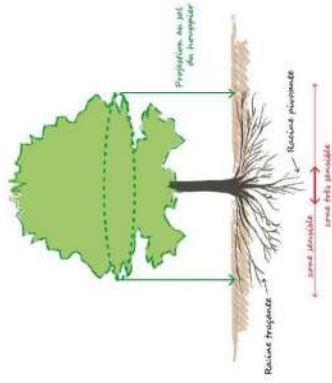


FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVELOPPES URBAINES	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION ET LA VALORISATION DU BÂTI PAYSAGÈRE	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'AMATURÉ VERTE URBAINE
--	---	--	---	---	--------------------------	---	--

DESCRIPTION

Le système racinaire de l'arbre est composé de 2 types de racines : les racines « fines » et les racines ligneuses. Les premières assurent l'approvisionnement en eau et en éléments nutritifs tandis que les secondes assurent l'ancrage de l'arbre dans le sol et l'accroissement du volume de sol exploré. Les racines ligneuses portent les racines fines. Les racines ligneuses ont un réseau plongeant (croissance verticale) et traçant (croissance horizontale). Les racines du réseau traçant (appelées racines charpentières) peuvent s'étendre jusqu'à plus de 40 mètres pour certains individus.

Il est également à noter que le volume de sol utilisé par les racines dépendra de l'essence, la hauteur de l'arbre, le diamètre de son tronc, l'exposition au vent, la structure du sol et la profondeur exploitable. Ainsi, plusieurs niveaux de sensibilité autour de l'arbre sont décrits : La zone « très sensible », qui est de 1,5 m de part et d'autre du tronc et la zone « sensible », qui est estimée équivaloir à la circonférence du tronc multiplié par quatre.



Système racinaire de l'arbre et sensibilité © Biotope

PRINCIPE & INTÉRÊT

Effectuer un chantier à proximité d'un arbre peut entraîner des dommages irréversibles :

- le compactage réduit la porosité du sol. Cela a pour effet de limiter les échanges gazeux et provoquer l'asphyxie des racines ;

- le remblaiement : l'épaisseur des matériaux déposés à proximité de l'arbre empêche l'air de parvenir jusqu'aux racines et peut également provoquer l'asphyxie de celles-ci. Cela est vrai pour un exhaussement de 20 cm comme de 40 cm. Certains arbres tels que le hêtre, le noyer, le cèdre ou encore le chêne sont extrêmement sensibles au remblaiement. Cela est donc valable également pour le stockage de terre ou de gravat pendant les chantiers auprès des arbres ;

- le décaissement : l'abaissement enlève une bonne partie du système racinaire. Effectivement, 70% des racines fines se situent dans les 30 premiers centimètres du sol. Les autres racines peuvent présenter des blessures, ce qui constitue une voie d'entrée pour les agents pathogènes (bactéries, champignons...). Le décapage enlève également les mycorhizes, petits champignons en symbiose avec l'arbre, qui sont indispensables à leur survie ;

- la modification de la circulation de l'eau : poser des drains à proximité des arbres ou enlever un système d'alimentation en eau peut fragiliser l'arbre. Dans un cas l'arbre peut se retrouver asséché et dans l'autre asphyxié ;

- la section des racines : Couper des racines fines impacte l'alimentation en eau et éléments nutritifs tandis que la coupe de racines d'ancrage menace l'équilibre de l'arbre. Il y a alors risque de chute. Endommager les racines entraîne des risques d'infection par des agents pathogènes. Les effets ne sont visibles que bien plus tard, et souvent incurables. Une expertise de l'arbre permet de le détecter ;

- la pollution des sols : La contamination des sols peut

empoisser l'arbre, le fragiliser voire le tuer. Afin d'éviter cela, certaines mesures simples sont à mettre en place, décrites à la rubrique « action » de la présente fiche.

CONDITIONS REQUISES

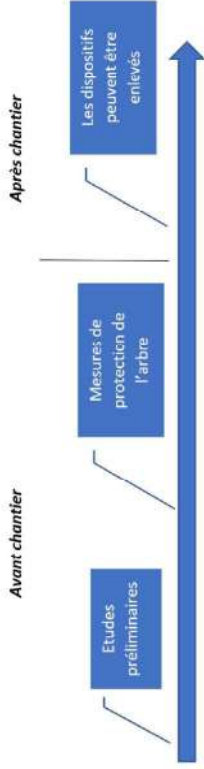
- la protection des arbres commence par leur connaissance : intégrer le patrimoine arboré en amont du chantier (exemple : inventaire des arbres sur la zone concernée, expertise de l'état phytosanitaire et mécanique des arbres ...) ;
- prévenir la collectivité avant tout chantier ;
- effectuer un état des lieux avec constat en début et en fin de chantier ;
- mettre en place un dispositif de protection, en lien avec les préconisations de la présente OAP ;
- en cas de plantation, choisir l'essence adaptée au site (contexte environnemental et technique, se reporter à la fiche 6 récapitulant la liste des essences d'arbres les plus adaptés) et veiller à bien regarder les réseaux afin d'éviter tout conflit entre réseaux et racines ;
- prévenir la collectivité en cas de dommage d'un arbre qui pourra selon les dispositions qu'elle a prises mettre en place le « barème de l'arbre », barème VIE et barème BED, outil mis en place pour connaître la valeur de l'arbre et évaluer les dégâts causés ;



Exemple de protection des arbres en phase chantier

FICHE 9 Intégrer la protection des arbres lors d'un chantier

FICHE 9



FICHE 9

FICHE 1 LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE DES ENVILOPPÉS URBAINS	FICHE 2 LA NATURE AUX PORTES DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION	FICHE 3 L'INTÉGRATION DU BÂTI PAYSAGÈRE	FICHE 4 AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES	FICHE 5 METTRE EN SCÈNE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	FICHE 6 LA VÉGÉTATION	FICHE 7 PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES	FICHE 8 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ARMAIRE VERTE URBAINE
---	---	--	---	---	--------------------------	---	--



Ne pas faire de zone de stockage de terre au pied de l'arbre
© Fiche pratique du CAUE de Giroude



Ne pas crasser de tronc endommagant
les racines
© Fiche pratique du CAUE de Giroude

ACTIONS

ACTION	INTÉRÊTS	MATÉRIEL NÉCESSAIRE	COÛT UNITAIRE INDICATIF
Définir un périmètre de protection de l'arbre ET Entourer le tronc de l'arbre sur une hauteur de 2 m	Eviter les frottements et impacts	Bardage- protège arbre ou tuyau ce drainage	30 € à 200 € selon matériel (nattes de bambou, panneaux bardage PVC...)
Où : Mettre une clôture au niveau du périmètre de protection (6 à 10 m²), de 2m de haut.	Eviter tous les problèmes cités en amont et Délimitation visuelle et physique	Barrières de chantier ou clôture	50 à 250 €
Mettre des affiches visibles	Informier le public des démarches entreprises	Support	
Rélever temporairement les branches gênantes	Faciliter le travail sans abimer l'arbre	Système de madriers et de cordes isolées par du caoutchouc	- Corde : 80 € - Caoutchouc (lot de 10) : 22,90 € - madrier : 80 €
Poser un couvert de protection autour de l'arbre	Protéger l'arbre du dessèchement et des éventuelles projections de polluants	Tissus géotextile ou copeaux de bois	- tissu géotextile : 40 à 200€ selon le type et la densité désirée - copeaux de bois : 80 € pour un sac de 1m3

CONSEILS ET PRÉCAUTIONS À PRENDRE

S'il s'avère nécessaire de procéder à une fouille à proximité de l'arbre, une fouille manuelle est à privilégier afin de détecter les racines et de minimiser les dommages. Si la fouille dure plusieurs jours, une protection des racines (paillage...) et un arrosage est nécessaire.

À ÉVITER

Toutes les actions à proximité du tronc entraînant des dommages cités dans « principe & intérêts », c'est-à-dire, le passage d'engins lourds, le remblaiement, le stockage de terre recouvrant le collet, le décaissement, la modification de la circulation de l'eau, la section des racines et le déversement de polluants. L'installation des échafaudages et nacelles ne doit en aucun cas toucher, prendre appui sur le tronc ou les branches ou abimer l'arbre.

